

N° 100

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée
Nationale.*

T O M E I I I

INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Par M. Pierre JEAMBRUN,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Colin, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Hermant, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, André Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malasagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean Pcyrafitte, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice Prevoteau, Jean Puech, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Kinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1973 et annexes, 1976 (annexe 40), 1981 (tome XVIII) et in-8°/359.

Sénat : (97 et 98, annexe 26) (1980-1981).

Loi de finances. — Industries agro-alimentaires.

A V I S

T O M E I I I

INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Par M. Pierre JEAMBRUN,

Sénateur.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE. — Le Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des industries agricoles et alimentaires	7
A. — Les compétences du Secrétariat d'Etat	7
B. — Une nouvelle étape dans le démembrement du Ministère de l'agriculture ...	7
DEUXIEME PARTIE. — La situation du secteur des industries agricoles et alimentaires	11
A. — La production	12
B. — La production : Evolution par secteur depuis 1975	12
C. — La répartition régionale	18
D. — Le commerce extérieur	19
E. — Effectifs employés	20
F. — Structure de la branche	21
G. — Bilan aux prises de participation	22
TROISIEME PARTIE. — Les pouvoirs publics et la profession ont-ils une politique de développement des industries agro-alimentaires	25
A. — Agriculture et industries agricoles et alimentaires.	25
B. — Les politiques mises en œuvre	26
QUATRIEME PARTIE. — Les crédits consacrés par le projet de loi de finances pour 1981 aux industries agricoles et alimentaires	41
A. — Les crédits du Secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires ...	41
B. — Les dépenses consacrées aux industries agricoles et alimentaires par d'autres ministères	45
CONCLUSION	47
AUDITION DU MINISTRE	49
EXAMEN EN COMMISSION	55
ANNEXES	57

Mesdames, Messieurs,

Pour la première année, votre Commission des Affaires économiques et du Plan consacre un avis budgétaire spécifique aux crédits bénéficiant au vaste secteur des industries agricoles et alimentaires.

Cette initiative correspond à la présentation d'un fascicule budgétaire récapitulant les dotations du Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé des Industries agricoles et alimentaires (I.A.A.). Créé par un décret n° 79-995 du 26 novembre 1979, le Secrétariat d'État aux I.A.A. remplit les attributions transférées en ce domaine au Premier ministre par le décret n° 79-936 du 8 novembre 1979.

Votre Commission tient à rendre hommage à la contribution décisive prise par le Secrétaire d'État aux I.A.A., M. Michel Debatisse, dans la mutation des structures et de l'économie agricoles lorsque, pendant près d'un quart de siècle, il exerça les plus hautes responsabilités dans les organisations professionnelles agricoles.

Elle considère que le Gouvernement a effectué le bon choix en mettant à profit la haute compétence acquise par M. Debatisse pour contribuer à la « montée en puissance » des Industries agricoles et alimentaires même si les intérêts économiques des entreprises concernées ne coïncident pas nécessairement avec ceux des agriculteurs.

*
* * *

Après avoir tenté de dresser un panorama du secteur des I.A.A., votre Commission et son rapporteur s'emploieront à examiner l'évolution de la politique menée depuis quinze ans par les Pouvoirs publics en ce domaine. Elle s'attachera ensuite à vérifier dans quelle mesure le projet de loi de finances pour 1981 traduit les priorités retenues notamment dans le cadre du VIII^e Plan en matière d'Industries agricoles et alimentaires.

Au préalable, il a paru utile à votre Commission de s'interroger sur l'opportunité de créer un secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé des Industries agricoles et alimentaires.

PREMIÈRE PARTIE

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

A. — *Les compétences du secrétariat d'État (1)*

Conformément aux décrets du 8 novembre 1979 et du 26 novembre 1979, le Secrétariat d'État exerce les attributions jusqu'alors détenues :

— par la direction des industries agricoles et alimentaires du Ministère de l'Agriculture ;

— par la délégation aux industries agricoles et alimentaires qui a été supprimée ;

— par le Ministère de l'Industrie dans le domaine des huileries, des corps gras et des amylacés ;

— par le Ministère des Transports en matière de transformation des produits de la mer.

En réalité, le principal service qui a donné son ossature au Secrétariat d'État est la direction des I.A.A. retirée du Ministère de l'Agriculture pour la placer sous l'autorité du Secrétaire d'État par délégation du Premier Ministre.

B. — *Une nouvelle étape dans le démembrement du Ministère de l'Agriculture*

Il y a quelques décennies, le Ministère de l'Agriculture assurait l'ensemble des missions ayant trait à la production agricole, à la trans-

(1) Cf. annexe 2 ; organigramme des services du Secrétariat d'État aux I.A.A.

formation et à la commercialisation des denrées agro-alimentaires, à l'espace rural appréhendé sous les multiples aspects des structures foncières, de l'aménagement et de l'équipement du territoire et de l'environnement.

— La mise en place du marché commun agricole a transféré au niveau européen les responsabilités relatives à l'organisation et au soutien des marchés. La mise en place des institutions nationales spécialisées (F.O.R.M.A., O.N.I.B.E.V., S.I.D.O...) ont relégué le Ministre de l'Agriculture au rôle de négociateur à Bruxelles, de tuteur des organismes spécifiques et d'autorité d'orientation de la politique agricole.

— La création en 1969 du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature s'est effectuée en prélevant au Ministère de l'Agriculture ses services compétents dans le domaine de l'environnement, de la chasse et de la pêche.

— La création de l'Office national des Forêts (O.N.F.) a laissé au Ministère un service chargé de la définition de la politique forestière et de la tutelle de l'O.N.F.

— Le caractère interministériel de l'aménagement du territoire a justifié la création d'une délégation : la D.A.T.A.R., rattachée, le plus souvent, directement au Premier Ministre. Les conditions de gestion du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) et la poursuite des contrats de pays confirment qu'en matière d'aménagement rural, la réalité du pouvoir se trouve à la D.A.T.A.R.

— Dernière étape, donc, le retrait de la direction des I.A.A. du Ministère de l'Agriculture pour la confier à un Secrétariat d'État spécifique par Premier Ministre interposé.

*
* *

Au risque de prolonger de manière alarmiste les tendances passées, il n'est pas interdit d'imaginer l'éclatement de la direction de la qualité entre le Ministère de la Santé et un Ministère ou un Secrétariat d'État à la Consommation, celui de la direction de l'enseignement et

de la recherche entre le Ministère de l'Éducation, le Ministère des Universités et le Secrétariat d'État à la Recherche... et la création d'une direction générale de l'agriculture dans un vaste ministère de la production, les relations avec la Communauté étant assurées par la direction des relations économiques extérieures (D.R.E.E.).

Une telle évolution, même si elle comporte des justifications n'est pas toujours perçue favorablement par les agriculteurs et les élus locaux. Ceux-ci sont, en effet, accoutumés à traiter avec une administration déconcentrée et polyvalente : les directions départementales de l'agriculture (D.D.A.) et leurs fonctionnaires techniques particulièrement qualifiés (ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts, ingénieurs des travaux ruraux...).

*
* *

↳

Votre Commission, sans contester l'opportunité de la mise en place d'une véritable politique interministérielle de l'agro-alimentaire, tenait à souligner le risque de voir se poursuivre le démembrement du Ministère de l'Agriculture.

DEUXIEME PARTIE

LA SITUATION ET L'EVOLUTION DU SECTEUR DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Avec un chiffre d'affaires de 293,3 milliards de francs en 1979, 576 000 emplois dont 486 600 salariés, la branche des industries agricoles et alimentaires vient en première position pour son chiffre d'affaires (hors bâtiment et travaux publics). En 1979, les I.A.A. réalisaient 17,5 % de la production nationale, en valeur, 14 % de la valeur ajoutée brute, 9,5 % des exportations et employaient 10,2 % de la population active.

*
* * *

Compte tenu de la grande précision des documents fournis à votre Commission par le Secrétariat d'État, il a semblé fructueux de reproduire ci-dessous une fiche descriptive détaillée des industries agricoles et alimentaires.

*
* * *

Cette partie du présent rapport sera complétée par des **annexes consacrées à différents produits témoins et à une région** où l'agro-alimentaire pourrait être l'un des piliers du développement économique.

A. — *La production*

Les Industries agricoles et alimentaires se distinguent des autres secteurs industriels par une relative inertie face aux effets de la crise. Celle-ci s'est en effet traduite par un simple ralentissement du rythme de croissance, qui est passé de 3,7 % en 1974 (soit la moyenne de 1959 à 1973) à environ 2,5 % par an jusqu'en 1977; les deux dernières années ont vu la croissance retrouver des taux forts (pour les I.A.A.), dépassant 4 % par an.

Les variations amorties du rythme de croissance peuvent être expliquées par la place des Industries agricoles et alimentaires dans l'économie, avec en amont la production agricole (dont les I.A.A. transforment 60 %) et en aval la consommation alimentaire des ménages (peu élastique par rapport aux revenus) et qui constitue les deux tiers des débouchés de cette branche.

Le rythme de croissance en valeur se caractérise par une remarquable stabilité depuis cinq ans, aux environs de la moyenne qui est de 11,9 % par an (le taux annuel le plus éloigné de cette dernière est celui de 1979 avec 12,6 %). La hausse des prix à la consommation, après avoir été de 10,2 % en 1975 ne cesse de ralentir depuis. Elle a été de 8,5 % en 1979, pour une moyenne sur cinq ans de 9,5 %.

Ce constat d'ensemble ne doit cependant pas masquer l'extrême diversité de la branche des Industries agricoles et alimentaires: la nomenclature officielle recense 38 activités, réparties en 7 secteurs principaux. L'analyse qui suit reprendra ces 7 secteurs desquels seront distingués en outre les activités de fabrication du sucre et d'huiles et corps gras.

B. — *La production: Evolution par secteur depuis 1975*

1. **La production de viandes et conserves**

Elle a atteint en 1979 la valeur de 83,1 milliards de francs. La croissance moyenne en volume des cinq dernières années est relativement faible: 2,4 % par an.

Après une régression de 0,7 % en 1977, on constate une reprise en 1978 (+ 2,8 %) qui se confirme nettement en 1979 (+ 6,4 %).

La hausse des prix à la consommation est en moyenne de 8,9 % par an et ralentit en 1979 (+ 6,9 %), où elle est inférieure à celle de l'ensemble des Industries agricoles et alimentaires (+ 8,5 %).

Ce secteur regroupe deux types de produits bien distincts :

— Les charcuteries et conserves de viande dont la croissance est moyenne mais régulière (+ 3,5 % en 1979).

— Les viandes fraîches dont l'évolution est plus irrégulière (cycles pluriannuels) et dont la croissance a été spectaculaire en 1979 : + 7,8 %.

2. La production de laits et produits laitiers

La croissance des dernières années a été en moyenne de 3,2 % par an, et la production a atteint 50,8 milliards de francs en 1979.

Après avoir ralenti jusqu'en 1977 (2,2 %) le rythme de croissance s'accélère de nouveau (+ 3,8 % en 1978, + 4,6 % en 1979), en liaison avec le développement de la collecte par les entreprises (+ 4,0 % en 1979).

La hausse des prix a été légèrement supérieure à la moyenne des Industries agricoles et alimentaires en 1978 et 1979 et se maintient aux environs de 9 % par an.

L'augmentation de l'activité de ce secteur est surtout due à la fabrication des produits élaborés (fromages et produits frais).

3. La production de conserves

Il s'agit d'une activité très fluctuante liée aux livraisons de l'agriculture (aléas climatiques) dont la production a atteint une valeur de 10,6 milliards de francs en 1979. La croissance moyenne n'est que de 1,4 % depuis 1975 uniquement due aux années 1977 (+ 16,8 %) et 1978 (+ 4,6 %). 1979 marque une nouvelle régression (— 3 %).

Il faut toutefois distinguer les conserves de fruits et légumes, responsables des fortes fluctuations dans les résultats du secteur, des conserves de poissons et plats cuisinés dont la croissance est régulière (4 à 5 % par an).

La hausse des prix a été en moyenne de 9,3 % par an depuis 1975. Son rythme se ralentit cependant depuis 1977 (11,5 %) pour n'être plus que de 7,8 % en 1979.

4. La production de pain et pâtisseries

D'une valeur de 29,8 milliards de francs en 1979 (dont environ 7 % pour le secteur industriel), la production de cette activité est essentiellement liée à la consommation des ménages.

Sa croissance est assez régulière (en moyenne 2,9 % par an).

Ce secteur est caractérisé par un rythme de hausse des prix élevé (14 % en moyenne depuis 1975, et 16,6 % en 1979).

5. Les produits du travail du grain

Ce secteur a produit pour 41 milliards de francs en 1979. Il regroupe des activités diverses, selon le degré de transformation et la destination principale. On y trouve des industries de première transformation (meunerie, semoulerie, malterie), dont les produits sont utilisés comme matière première par d'autres industries alimentaires ; certaines d'entre elles font justement partie de ce secteur (biscuiterie, fabrication de pâtes alimentaires), on y trouve également l'alimentation animale.

Globalement, après une croissance ralentie de 1975 à 1977, 1978 avait marqué un développement rapide (+ 6 %), la dernière année se rapproche à nouveau de la croissance moyenne (+ 3,6 %).

Contrairement à la plupart des autres secteurs des I.A.A., la hausse des prix s'accélère depuis 1976 (+ 4,5 %) pour atteindre 10,2 % en 1979 soit davantage que la moyenne des cinq dernières années (+ 8,4 %).

Pour ce qui est des sous secteurs, la production de farine a crû en moyenne de 2 % par an depuis 1975. Cette croissance a été nulle entre 1975 et 1977, puis forte en 1978 et 1979 (environ 6 %). L'alimentation animale a un rythme de croissance moyen sur la même période plus élevé (+ 4,6 %), légère accélération en 1978/1979 (5,7 % par an).

6. La production d'huiles et corps gras

Ce secteur, largement dépendant de l'extérieur pour ses matières premières, subit fortement les variations des cours mondiaux. Sa production (8,1 milliards de francs en 1979) dépend en effet du développement des capacités de trituration dont la rentabilité n'est pas toujours assurée.

Le rythme de croissance moyen n'est que de 1,8 % par an depuis 1975, mais les rythmes annuels sont très contrastés : après avoir diminué de 10 % entre 1974 et 1977 l'activité s'est fortement développée en 1978 (+ 15 %), développement confirmé en 1979, quoique moins spectaculaire (+ 5,1 %). La hausse des prix à la consommation, après avoir été de près de 17 % en 1977, ralentit depuis pour n'être plus que de 6,2 % en 1979.

7. La production de sucre

Celle-ci a atteint 11,3 milliards de francs en 1979. Elle connaît de fortes fluctuations liées aux variations des rendements.

La croissance moyenne des cinq dernières années est de 9,7 % par an. 1977 a été une année exceptionnelle (près de 4 millions de tonnes et + 47,4 % par rapport à 1976). Depuis les niveaux atteints sont restés voisins, avec un léger retrait en 1978 (— 2,6 %) et un nouvel accroissement 1979 (+ 3,3 %).

Les prix à la consommation après avoir très fortement augmenté en 1975 (+ 28 %) ont connu des hausses modérées en 1976 (+ 8 %) et surtout 1977 (+ 1,3 %). Compte tenu du haut niveau de la production, les hausses de 1978 (+ 9,4 %) et 1979 (+ 8,7 %) peuvent être considérés comme relativement fortes.

8. Produits divers

La plus grosse part de la production de ce secteur très hétérogène est représentée par deux sous-groupes :

— la chocolaterie-confiserie avec 37 % du total (19,1 milliards de francs en 1979) ;

— l'ensemble thé-café-infusions-épices avec 44 %.

L'évolution de cette branche est très heurtée du fait des fluctuations des cours mondiaux du café et du cacao. La production suit une évolution parallèle à celle de la demande des ménages (en moyenne 2,6 % depuis 1975). Après avoir chuté de 2 % en 1976, elle s'est accrue de 7,5 % en 1978, et de 3,7 % en 1979.

Les prix, après avoir augmenté de 21 % en moyenne entre 1974 et 1977 (près de 40 % pour cette dernière année), connaissent des hausses faibles depuis deux ans (+ 2,7 % en 1978, + 3,6 % en 1979).

9. La production de boissons et alcools

La valeur de la production de ce secteur a été de 29,2 milliards de francs en 1979.

La croissance en volume a été de 5,3 % par an en moyenne depuis 1975 avec des variations assez fortes (entre 0 % en 1977 et 10 % en 1976).

La hausse des prix marque une accélération depuis 1976, passant de 7 % à 11,2 % en 1979, pour une moyenne qui s'établit à 9 % par an depuis 5 ans.

Il s'agit là encore d'un secteur hétérogène, dont les diverses sous-branches ont connu des évolutions très différentes, et où le niveau de l'offre de l'agriculture joue un rôle important (cas de la champagnisation, de la distillation d'eau-de-vie naturelle par exemple) et où le débouché extérieur peut jouer un rôle fortement moteur (cognac, champagne).

**TAUX DE VARIATION ANNUELLE (en %) DE LA PRODUCTION EN VOLUME ET EN VALEUR
ET DES PRIX À LA CONSOMMATION
DES DIFFÉRENTS SECTEURS DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DE 1975 A 1979**

SECTEURS		1975	1976	1977	1978	1979	MOYENNE 1979/1975
Viande et conserves de viande	(1)	1,1	2,7	— 0,7	2,8	6,4	2,4
	(2)	9,8	12,3	7,5	8,6	12,3	10,1
	(3)	8,4	11,6	8,5	9,3	6,9	8,9
Lait et produits laitiers	(1)	2,8	2,4	2,2	3,8	4,6	3,2
	(2)	15,4	10,8	10,3	13,9	14,1	12,9
	(3)	13,1	8,5	8,4	9,3	9,1	9,7
Conserves	(1)	— 3,7	— 6,0	16,8	4,6	— 3,0	1,4
	(2)	11,1	— 0,1	28,1	14,7	5,5	11,5
	(3)	12,1	5,7	11,5	9,6	7,8	9,3
Pain et pâtisserie	(1)	3,8	2,8	1,8	3,1	2,9	2,9
	(2)	18,7	18,0	13,8	16,2	19,8	17,3
	(3)	14,3	14,9	11,6	12,9	16,6	14,0
Produits du travail du grain	(1)	0,5	4,7	2,9	6,0	3,8	3,6
	(2)	8,4	13,7	12,9	10,5	11,2	11,3
	(3)	12,0	4,5	7,1	8,3	10,2	8,4
Corps gras	(1)	— 16,2	8,0	— 0,8	15,2	5,7	1,8
	(2)	— 32,7	10,7	19,1	25,0	8,2	3,7
	(3)	1,3	— 11,2	16,7	11,3	6,2	4,4
Sucre	(1)	29,4	— 17,3	47,4	— 2,6	3,3	9,7
	(2)	54,0	— 12,4	53,4	6,3	12,2	19,8
	(3)	27,8	8,3	3,1	9,4	8,7	11,2
Produits divers	(1)	1,2	2,8	— 2,0	7,5	3,7	2,6
	(2)	15,5	18,4	33,4	7,8	8,1	16,3
	(3)	12,3	14,2	36,9	2,7	3,6	13,3
Boissons et alcools	(1)	4,9	10,2	0	8,1	3,4	5,3
	(2)	15,0	16,1	7,4	15,4	14,6	16,3
	(3)	11,4	7,0	7,3	8,0	11,2	9,0
Ensemble des industries agricoles et alimentaires	(1)	2,4	2,6	2,1	4,4	4,2	3,1
	(2)	11,8	11,8	11,7	11,6	12,6	11,9
	(3)	10,2	9,7	10,0	8,9	8,5	9,5

(1) : production en volume; (2) : production en valeur; (3) : prix à la consommation.

Source : I.N.S.E.E.

C. — La répartition régionale

La répartition de l'activité des Industries agricoles et alimentaires selon les régions n'est pas uniforme. En effet, les cinq régions les plus importantes réalisent à elles seules 58 % du chiffre d'affaires des I.A.A., 56 % des investissements, et représentant 42 % des entreprises et 58 % des effectifs salariés ; la plus importante, l'Ile-de-France, représente à elle seule près du quart de l'activité des Industries agricoles et alimentaires (cette part peut être considérée comme surestimée, les statistiques desquelles sont tirés les chiffres donnés ici répartissent les entreprises selon le siège social, et non selon les établissements.

Les quatre autres sont par ordre décroissant d'importante, la Bretagne avec 11,4 % du chiffre d'affaires, le Nord - Pas-de-Calais avec 7,9 %, la région Rhône-Alpes avec 6,8 % et les Pays de la Loire à 6,7 %.

Toutes les autres régions représentent moins de 5 % de l'activité des I.A.A. (chiffre d'affaires). Mis à part la Corse, le Limousin et la Franche-Comté, elles sont d'importance voisine et représentent entre 2 et 4 % de l'activité.

**PART DES DIFFÉRENTES RÉGIONS FRANÇAISES DANS LE NOMBRE D'ENTREPRISES
LES EFFECTIFS SALARIÉS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES
ET LES INVESTISSEMENTS DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**

RÉGIONS	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés	Chiffre d'Affaires	Investissements
01 — ILE-DE-FRANCE	10,7	27,0	25,4	24,6
02 — BRETAGNE	9,0	8,5	11,4	8,8
03 — NORD-PAS-DE-CALAIS	7,0	9,0	7,9	8,9
04 — RHONE-ALPES	9,4	7,1	6,8	7,8
05 — PAYS DE LOIRE	6,3	6,4	6,7	5,9
06 — CHAMPAGNE ARDENNES	5,0	4,3	4,1	5,2
07 — POITOU-CHARENTES	4,6	3,2	3,7	3,0
08 — BASSE-NORMANDIE	3,3	3,2	3,6	2,9
09 — BOURGOGNE	3,4	3,0	3,1	3,6
10 — PICARDIE	2,9	3,0	3,0	3,6
11 — MIDI-PYRENEES	4,6	2,7	3,0	2,4
12 — CENTRE	4,6	3,5	3,0	3,2
13 — HAUTE NORMANDIE	2,9	2,4	2,7	1,8
14 — ALSACE	2,9	3,1	2,6	6,4
15 — PROVENCE-COTE D'AZUR	5,2	2,9	2,6	2,1
16 — LORRAINE	2,8	2,9	2,4	3,0
17 — AQUITAINE	5,2	2,6	2,2	2,5
18 — LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,8	1,6	2,1	1,6
19 — AUVERGNE	3,3	1,6	2,0	1,4
20 — FRANCHE-COMTE	2,3	1,0	1,0	0,9
21 — LIMOUSIN	1,6	0,7	0,6	0,5
22 — CORSE	0,1	0,07	0,09	0,02
FRANCE	100	100	100	100

D. — *Le commerce extérieur*

Les Industries agricoles et alimentaires ont exporté pour 37 milliards de francs de leurs produits en 1979 et en ont importé pour 33 milliards de francs, dégageant ainsi un solde excédentaire de 4 milliards.

Elles ont ainsi participé pour près de 10 % aux exportations françaises et pour les deux-tiers du solde excédentaire en produits agricoles et alimentaires.

Cet excédent est le plus important jamais réalisé depuis 1959, seule l'année 1974 ayant montré un résultat du même niveau (3,9 milliards de francs). Les différents secteurs participent à ce résultat de diverses façons.

Ainsi l'industrie laitière (4,9 milliards), les industries du travail du grain (2,9 milliards), l'industrie sucrière (2,3 milliards) et le secteur des boissons et alcools (5,4 milliards) ont été excédentaires.

Par contre, l'industrie de la viande (— 4 milliards), la conserverie (— 1,3 milliard), le secteur des huiles et corps gras (— 4,4 milliards), et celui des Produits alimentaires divers (— 0,8 milliard), sont déficitaires. Au niveau d'ensemble, on peut apprécier les résultats des Industries agricoles et alimentaires en matière de commerce extérieur à l'aide de deux indicateurs :

D'une part, le taux de pénétration des produits étrangers (rapport des importations au marché intérieur en volume) : celui-ci est de 12,2 % en 1979 (contre 12,3 % en 1978 et 8,1 % en 1970). L'année 1979 marque donc un coup d'arrêt dans la progression des produits d'importation.

D'autre part, « l'effort à l'exportation » (rapport des exportations à la production en volume) : il a atteint 13 % en 1979, continuant ainsi une progression amorcée depuis 20 ans (4,8 % en 1969, 8,4 % en 1970, 12 % en 1977 et 12,3 % en 1978).

Il faut cependant noter que l'ouverture des I.A.A. sur l'extérieur reste encore faible au regard des autres secteurs de l'économie (l'effort à l'exportation en 1979 est de l'ordre de 30 % pour le reste de l'industrie).

D'autre part, cette ouverture est inégale selon les différents secteurs des Industries agricole et alimentaires. C'est ainsi que l'indicateur « d'effort à l'exportation » en 1979 était de 33,4 % pour le sucre,

25,2 % pour les boissons et alcools, 26,1 % pour les corps gras et seulement de 7,3 % pour les viandes et conserves de viande.

Quant à l'indicateur de pénétration des produits étrangers, il était de 57,3 % pour les corps gras, 31,1 % pour les conserves, 21 % pour les produits divers, et faible pour les produits laitiers (5,5 %) et les produits du travail du grain (5,5 %).

E. — *Effectifs employés*

Les Industries agricoles et alimentaires ont employé 576 100 personnes en 1979, soit une diminution de 0,4 % par rapport à l'année 1978.

Cette évolution qui se situe dans la moyenne observée depuis 1974 (— 0,3 % par an) confirme la place particulière des I.A.A au sein de l'industrie dont les effectifs ont diminué pendant la même période de 1,8 % par an en moyenne.

Les données de la comptabilité nationale permettent de distinguer effectifs salariés et non salariés.

Il est en effet intéressant de pouvoir étudier ces deux catégories dans une branche où la proportion de non salariés reste importante quoique diminuant rapidement depuis 10 ans. Elle est passée de 20 % en 1968 à 16 % en 1978 et 45 % en 1979 (cette importance des non salariés est due essentiellement à un seul secteur : la boulangerie-pâtisserie, activité encore largement artisanale et qui compte seulement 56 % de salariés).

Les effectifs salariés des Industries agricoles et alimentaires ont été de 486 600 personnes en 1979, niveau le plus élevé jamais atteint. Ainsi la diminution des effectifs totaux est uniquement due à une forte diminution du nombre de salariés (2,7 %).

La comptabilité nationale donne en outre l'évolution des deux sous-branches qui composent les Industries agricoles et alimentaires : d'une part les industries de la viande et du lait, d'autre part les autres industries agricoles et alimentaires. Ces deux ensembles connaissent des évolutions contradictoires de leurs effectifs.

Ceux du premier augmentent dans le long terme de 1,9 % par an entre 1959 et 1974 ; la crise a entraîné une légère réduction entre 1974 et 1976 (1,9 %). Depuis, on observe une croissance ralentie : 1 % par an.

Par contre, les autres industries agricoles et alimentaires ont vu leurs effectifs diminuer de 0,6 % par an entre 1959 et 1974, puis de 2,5 % entre 1974 et 1976. Depuis, ces effectifs stagnent (— 0,1 % par an). On notera que la diminution des effectifs non salariés pèse sur l'évolution dans cette sous-branche où ils sont concentrés pour l'essentiel, mais l'étude des effectifs salariés confirme cette divergence d'évolution avant 1974 et après 1976.

F. — Structure de la branche

En 1978, l'enquête annuelle d'entreprise effectuée par le S.C.E.E.S. recense environ 3 800 entreprises agro-alimentaires de plus de 10 salariés.

Cette enquête permet d'établir une répartition des entreprises selon leur nombre de salariés permanent, en quatre catégories :

- les petites (de 10 à 49 salariés),
- les moyennes (de 50 à 499 salariés),
- les grandes (de 500 à 999 salariés),
- les très grandes (1 000 salariés et plus).

CONCENTRATION DES ENTREPRISES DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES EN 1978 en % (1)

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés	Chiffre d'Affaires	Ventes à l'exportation
Petites	65,5	16	16	10
Moyennes	31	41	44	44
Grandes	2	13	12	16
Très grandes	1,5	30	28	29
Ensemble	100	100	100	100

Pour l'ensemble de la branche, le nombre de petites entreprises est encore important (66 % du total) mais elles ne prennent qu'une faible part à l'activité des I.A.A. A l'autre extrémité de l'échelle, les grandes et surtout les très grandes entreprises en nombre réduit relativement à l'ensemble (3,5 %) réalisent 40 % du chiffre d'affaires et 45 % des ventes à l'exportation. Les situations sont cependant très différentes selon les secteurs d'activité.

La brasserie et la sucrerie sont des industries très concentrées où les petites entreprises sont peu nombreuses et où moins de 10 grandes entreprises réalisent plus des 2/3 du chiffre d'affaires.

Un certain nombre de secteurs présentent une structure encore dispersée ou au moins 2/3 des entreprises sont de petite taille mais où une restructuration est en cours : moins de 5 % des entreprises sont de grande taille et réalisent plus de 50 % du chiffre d'affaires. Il s'agit de la fabrication de liqueurs et apéritifs, de l'industrie du café, thé et plantes aromatiques, de la biscuiterie-biscotterie et de la chocolaterie-confiserie. L'industrie de l'huile et l'industrie laitière tendent à se rapprocher de ce groupe depuis 10 ans en se restructurant rapidement.

Les fabrications du champagne, des jus de fruits et sirops, des conserves sont essentiellement assurées par des entreprises moyennes. La meunerie, la boulangerie industrielle, l'industrie de la viande sont des secteurs très dispersés, où les petites et moyennes entreprises assurent l'essentiel de l'activité (entre 50 % et 75 %). Une telle structure est souvent due au caractère localisé des approvisionnements agricoles (industrie de la viande, meunerie) et/ou des marchés de consommation (meunerie, boulangerie industrielle).

G. — *Bilan des prises de participation*

1. Investissements étrangers en France

a) *Bilan pour 1979*

13 opérations correspondant à des prises de participation dans des sociétés déjà existantes (12 acquisitions du capital 1 augmentation du capital) représentent un montant de 32,6 millions de francs. Il s'agit du montant le plus faible d'investissements étrangers en France (50 millions de francs en 1978).

Les projets concernent essentiellement la boulangerie industrielle, la transformation de café et l'alimentation animale. Par ailleurs, 17 projets soit 18 millions de francs d'investissements, correspondant à

des créations d'entreprises, ont été examinées. Ils montrent l'incidence des investissements étrangers sur la création d'emplois en France.

b) Bilan des sept mois 1980

9 opérations réparties entre :

7 projets d'acquisition du capital,

2 projets d'augmentation du capital,

représentent un montant de 200 millions de francs.

A noter que dans ce montant — très élevé par rapport à celui de 1979 — figure une importante opération d'augmentation de capital réalisée par une firme étrangère (Nestlé) dans sa filiale (Caudel-Roustang) pour 150 millions de francs. En revanche, la restructuration intervenue au sein de l'Alsacienne de Brasserie, transformée en Heineken France, qui s'est accompagnée d'un apport en fonds propres d'un montant de 175 millions de francs, n'a pas été prise en compte.

Observations importantes :

Les chiffres figurant dans la présente note concernent l'ensemble des opérations soumises à l'autorisation des Pouvoirs publics, qu'elles soient ou non suivies de réalisation effective.

2. Investissements français à l'étranger

a) Bilan pour 1979

7 Projets d'investissement français à l'étranger représentent un montant de 325,2 millions de francs.

Les opérations ont été réalisées principalement dans le secteur de la brasserie, notamment au Nigéria, en Espagne, en Belgique et en Italie.

b) Bilan des sept mois 1980

8 opérations correspondant à :

— 6 projets d'acquisition de capital (471,9 MF),

— 2 projets d'augmentation de capital (19,2 MF), représentent un montant de 491 millions de francs.

A noter qu'une opération d'un montant de 246 millions de francs réalisée dans le secteur des semences (Société Limagrain) n'a pas été prise en compte (I.A.A. en principe non concernées). Ces résultats montrent un développement important et très favorable des implantations d'entreprises françaises à l'étranger. On note que, globalement, la balance est très favorable aux expositions de capitaux, contrairement à ce qui a été constaté pendant les premières années de la décennie.

La lecture de cette fiche descriptive détaillée des Industries agricoles et alimentaires appelle des commentaires suivants :

1°) La branche des I.A.A. constitue un secteur industriel puissant : ces industries transforment 55 % de la production agricole, exportent près de 60 % de l'ensemble des exportations totales françaises (15 milliards de francs en 1980).

2°) La structure de la branche est très hétérogène : les 3 % des entreprises qui emploient plus de 500 salariés réalisent 40 % du chiffre d'affaires et 50 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de la branche. Un très petit nombre d'entreprises assure la plus grande partie des exportations.

3°) La rentabilité, c'est-à-dire la marge bénéficiaire des I.A.A est très faible : environ 0,5 % ; cette marge s'avère d'autant plus minime compte tenu de l'ampleur des investissements exigés pour améliorer la productivité des entreprises. Cette constatation justifie dans une certaine mesure la libération des prix dans ce secteur industriel.

4°) Par suite de l'avance prise par des pays à tradition industrielle ancienne (Allemagne, Etats-Unis) habitués à acheter à bas prix les matières premières agricoles sur le marché mondial (Grande-Bretagne), les I.A.A. françaises sont fortement dépendantes de capitaux étrangers (20 % de la production en valeur de la branche est sous le contrôle plus ou moins total de capitaux étrangers). Dans le même temps, seuls quelques grands groupes français parviennent à s'implanter à l'étranger (le montant des investissements français dans le secteur des I.A.A. était de 105 milliards de francs en 1971 et a atteint 245 milliards de francs en 1977).

Malgré sa diversité et ses faiblesse, il est décisif que la branche des I.A.A. s'affirme et se dote d'une politique cohérente et volontariste. Cet objectif est vital pour la valorisation de nos productions agricoles (les denrées excédentaires en particulier). Il est non moins capital au regard de la politique de l'emploi et de celle de l'aménagement du territoire.

*

* *

TROISIÈME PARTIE

LES POUVOIRS PUBLICS ET LA PROFESSION ONT-ILS DÉFINI UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES !

Avant d'examiner les politiques mises en œuvre en faveur de la promotion des I.A.A., il importe de rechercher les **causes** des insuffisances ou des difficultés spécifiques à cette branche de l'économie.

A. — Agriculture et industries agricoles et alimentaires

Logiquement, un pays doté d'une agriculture diversifiée et abondante aurait dû, depuis longtemps, disposer d'industries agricoles et alimentaires puissantes. Tel n'est pas le cas. Cela est dû à plusieurs facteurs :

— le montant élevé des prix payés aux producteurs agricoles pour leurs denrées, avant et après la mise en place du Marché Commun ;

— l'insuffisance de la politique d'orientation des productions agricoles : la puissance publique, relayant sur ce plan la mentalité d'un trop grand nombre d'agriculteurs, s'est plus préoccupée de produire que de **produire pour transformer et vendre** ;

— la dépendance des industries vis-à-vis des centrales d'achat des commerces à grande surface ou à vaste réseau. Comme le démontre pertinemment M. Michel Delprat dans son rapport pour avis présenté à l'Assemblée nationale au nom de la Commission de la Production et des Echanges (1), les industriels agro-alimentaires assurent la trésorerie des grandes surfaces et des centrales d'achat.

(1) Rapport pour avis N° 1981 A.N. ; projet de loi de finances pour 1981 - Tome XVIII.

- le faux combat coopération-secteur privé :

La coopération doit à sa nature mutualiste, à son histoire et à sa relation étroite avec les agriculteurs de disposer d'un statut économique et fiscal spécifique.

Il convient de noter que ce statut particulier ne comporte pas seulement des avantages pour les coopératives et leurs adhérents.

On doit en outre formuler un constat en terme de question : qu'y a-t-il de commun entre une « fruitière-coopérative » jurassienne qui produit chaque jour trois ou quatre meules de comté, et une grande coopérative laitière de l'Ouest de la France ?

En tout état de cause, et pour des motifs économiques et politiques, il convient d'éviter des réformes brutales du statut de la coopération. En contrepartie, il semble logique qu'à conditions économiques égales, coopératives et entreprises privées bénéficient d'avantages fiscaux et de subventions similaires.

— Enfin, il convient de noter le changement de dimension géographique du marché de nombreux produits agro-alimentaires. Votre rapporteur se bornera à illustrer ce propos par un exemple pris dans sa région : le comté.

Il y a trente ans, les trois quarts de la production de comté étaient consommés dans la région centre-est, le quart restant étant vendu à Paris, Lyon... Aujourd'hui, avec l'accroissement de la production, les proportions sont inversées : 20 % du comté produit dans la zone d'appellation sont consommés dans la région centre-est, les 80 % supplémentaires doivent être commercialisés en France et à l'étranger.

Comment, dans de telles conditions de mutation, ne pas comprendre les difficultés traversées par les producteurs de comté et leurs coopératives ?

B. — *Les politiques mises en œuvre*

1. Du IV^e au VIII^e Plan

Ainsi qu'on le notait précédemment, il aura fallu attendre le milieu des années soixante pour que la mise en place de la politique agricole commune conduise les pouvoirs publics à tenter de doter la France d'une politique agricole et alimentaire.

— Dans le cadre du V^e Plan, la commission des industries agricoles et alimentaires reconnaît la nécessité :

- . de considérer les I.A.A. comme un secteur industriel en tant que tel (et non le prolongement de la production agricole),
- . de renforcer les structures de cette branche industrielle,
- . d'intensifier la recherche, l'innovation et la formation des hommes : chefs d'entreprises, salariés, dirigeants de coopératives,
- . de prendre en considération la demande des consommateurs, en particulier sur le plan de la qualité.

— Le VI^e Plan retient les mêmes priorités en précisant les conditions de modernisation des structures de la branche, de renforcement de la capacité d'investissement des entreprises et d'adaptation des régimes d'aides publiques,

— Le VII^e Plan donne la priorité au développement des exportations, aux investissements français à l'étranger, à l'accroissement des moyens financiers des entreprises et à la revitalisation de la concurrence.

Le VIII^e Plan confirme et affine ces objectifs : Le rapport sur les principales options du VIII^e Plan, approuvé par le Parlement, a confirmé l'accent déjà mis auparavant sur les industries agricoles et alimentaires en faisant du « renforcement de l'activité agricole et de l'industrie alimentaire » l'une des six options fondamentales du Plan.

Cette priorité a été déjà concrétisée dans la loi d'orientation agricole qui, tout en affirmant la permanence des principes fondamentaux posés par les lois de 1960 et 1962, a entrepris d'adapter certains instruments essentiels de la politique agro-alimentaire pour assurer la mise en œuvre de ces principes dans les conditions économiques et sociales des prochaines décennies.

Par ailleurs, les administrations, les partenaires de l'Etat et les différentes catégories d'agents concernées ont entrepris dans divers domaines les efforts d'adaptation ou d'innovation nécessaires.

Dans une période où les prévisions apparaissent particulièrement aléatoires, l'ambition du Plan ne peut pas être d'assurer dans le détail la cohérence de ces diverses actions autour de perspectives globales fiables.

Toutefois, à titre d'exercice, et pour situer l'ampleur des contraintes dues à l'environnement économique national et international, l'INSEE a exploré 4 scénarios pour la France à l'horizon 1985 :

a) cas d'une croissance du prix du pétrole parallèle à l'inflation (scénario 1.1),

b) cas d'une croissance du prix du pétrole de 7 % supérieure à l'inflation (scénario 2.1),

c) cas d'ajustement de l'économie nationale avec décélération de l'inflation, allègement des charges sociales et accroissement des aides à l'investissement (scénario 1.2),

d) cas d'adaptations structurelles importantes visant à une plus grande autonomie énergétique et à une réduction à la fois de la durée du travail et du chômage, en contrepartie d'une évolution moins rapide du salaire par tête (scénario 2.2).

Les principaux résultats communs aux hypothèses émises par l'INSEE qui excluent des actions volontaristes menées actuellement par les pouvoirs publics, sont assez favorables à la branche et peuvent être résumés de la façon suivante :

— la demande finale se maintient, voire s'accroît légèrement,

— le solde du commerce extérieur est très favorable et en forte amélioration par rapport à 1980. On note que la nomenclature utilisée n'est pas celle dite « nomenclature générale des produits » qui est la plus courante. Dans l'une des hypothèses, le solde I.A.A. (stricto sensu) passerait de 2,5 milliards à 10,6 milliards,

— la situation financière des entreprises tend à s'améliorer avec un moindre besoin de financement et un taux de profit plus élevé,

— enfin, la compétitivité des produits reste importante et les prix resteront inférieurs à l'évolution du niveau général des prix.

Le Plan doit par ailleurs dégager les axes prioritaires qui devront guider en permanence l'action des partenaires publics et privés.

Trois objectifs seront assignés aux I.A.A. :

1) Gagner et reconquérir les parts de marché nécessaires à l'expansion régulière de l'économie française de façon à valoriser au mieux la production agricole et de contribuer sensiblement à l'équilibre de la balance commerciale.

2) Assurer la sécurité d'approvisionnement alimentaire de la France et de l'Europe.

3) Permettre à la France et à la C.E.E. de jouer un rôle actif dans l'établissement de relations internationales plus stables et plus équilibrées dans le secteur alimentaire.

Pour ce faire, il convient :

1) De poursuivre la restructuration des entreprises, l'adaptation de la qualité des produits alimentaires à la demande et le développement des efforts à l'exportation pour mieux maîtriser les débouchés extérieurs,

2) De donner au secteur agro-alimentaire les moyens d'une compétitivité durable par un effort important de recherche et de diffusion rapide des connaissances nouvelles et en assurant surtout les moyens d'implantation commerciale des entreprises françaises à l'exportation,

3) De donner à toutes les régions les mêmes chances de développement en matière agro-alimentaire.

*
* *

On constate donc une formulation de plus en plus précise des objectifs de la politique menée dans le domaine des I.A.A.

Il convient à présent d'examiner dans quelle mesure la politique du Gouvernement retient et exprime les priorités du Plan.

2. La politique du Gouvernement dans le secteur des I.A.A.

Cette politique, conduite sous l'autorité du Premier Ministre par le Secrétaire d'Etat, a été présentée lors du Conseil des Ministres du 19 mars 1980.

— **Les objectifs** retenus sont les suivants :

Des objectifs sectoriels tout d'abord :

Quatre secteurs ont été choisis de façon prioritaire sans pour autant exclure les efforts sur certains produits semi-transformés pour lesquels nous sommes compétitifs (farine, malt, sucre...).

1) Les produits laitiers, notamment les fromages :

Les ventes actuelles devraient être augmentées de 2 milliards d'ici 1984 en élargissant nos ventes à de nouveaux marchés en particulier par l'étoffement des structures de commercialisation des entreprises productrices et par le développement de politiques de marques.

2) Les vins et spiritueux, notamment les vins de table dont le marché est en expansion sur le plan mondial et où notre part de marché est très faible. L'enjeu de nos vins de table est de l'ordre de 1 million d'hl en 3 ans. D'autre part, des efforts sont poursuivis sur les cognacs et brandies, principalement en encourageant les implantations commerciales à l'étranger.

3) Le secteur des viandes dont l'enjeu à terme de 1984 est de l'ordre de 2 milliards en viande de bœuf, permis par l'accroissement de la production de bœuf au détriment du veau de boucherie, par l'accroissement de la production de steack haché assurant le rééquilibrage dans la consommation nationale des quartiers avant et des quartiers arrière, ainsi que par le développement de la production de conserves de viande. Pour les viandes de volailles, l'enjeu est d'environ 1 milliard de francs, autorisé notamment par l'élargissement de nos ventes sur le Moyen-Orient et leur diversification vers de nouveaux pays (Caraïbes, Vénézuéla d'abord, Sud-Est-Asiatique ensuite).

4) Les conserves de fruits et légumes : dans ce secteur, une importante restructuration est en cours ; les objectifs poursuivis tendent à réduire le déficit des conserves de fruits, à développer les exportations de légumes à base des marques déjà bien connues sur le marché communautaire, enfin à mieux protéger le secteur du champignon des importations de conserves à bas prix en provenance du Sud-Est-Asiatique.

— **Les actions engagées en application des décisions du Conseil des Ministres du 19 mars 1980 :**

1) **Le renforcement des structures industrielles**, notamment dans une perspective de développement des exportations, par une simulation des entreprises dynamiques et par la mise en place d'une nouvelle méthode de dialogue avec les entreprises.

Il ne s'agit pas pour les pouvoirs publics de se substituer aux entrepreneurs mais plutôt de bien faire apparaître aux entreprises les perspectives qui s'offrent à elles de façon à susciter de leur part des initiatives et une attitude dynamique.

Qu'il s'agisse d'améliorer les résultats extérieurs (accroissement des exportations ou réduction des importations de mieux structurer les relations avec la production agricole ou d'assurer le développement du progrès technique, voire de développer l'emploi dans certaines régions, un nouveau mode de relations des pouvoirs publics avec l'industrie, s'impose. En effet, les divers soutiens publics sont actuellement dispersés et soumis à des logiques d'objectifs différents : la prime d'orientation est soumise à des contraintes d'investissement, la prime de développement régional à des obligations de localisation et

de création d'emplois, d'autres aides à des réalisations d'investissements industriels ou commerciaux à l'étranger.

C'est pourquoi l'instrument principal mis en œuvre pour rénover les relations des pouvoirs publics avec les entreprises est le système de convention de développement.

Les conventions de développement répondent à 3 impératifs :

1) Définir avec les entreprises les mieux placées et les plus dynamiques leurs perspectives d'avenir à moyen terme sur les marchés extérieurs ou sur le marché national.

2) Evaluer les besoins des financements bancaires ou publics sous toutes leurs formes ainsi que d'autres soutiens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

3) Contractualiser ces objectifs sous forme d'obligation de résultats, qu'il s'agisse d'engagements à l'exportation ou de tous autres engagements.

Par conséquent, il s'agit d'aider les entreprises à définir leur stratégie et de stimuler le dynamisme de certaines d'entre elles. En même temps, la convention permet d'initier un dialogue permanent avec l'entreprise et un suivi de son activité ainsi qu'une meilleure cohérence des aides publiques. Cette procédure de coordination des aides publiques s'appliquant en priorité aux entreprises moyennes est désormais assurée dans le cadre d'une section spécialisée dans les I.A.A., au **Comité interministériel spécialisé pour les industries agricoles et alimentaires (C.I.D.I.S.E.)** dont les travaux remplacent ceux du Comité N° 6 du Fonds de développement économique et social, présidée par le Directeur des Industries Agricoles et Alimentaires.

Cette section Industries Agricoles et Alimentaires du C.I.D.I.S.E. a donc pour mission de coordonner les moyens de prospection et de promotion des produits alimentaires à l'étranger, les aides aux investissements (prime d'orientation, FEOGA), les aides à la recherche, les concours financiers de l'Etat sous forme de prêts participatifs du FDES et du CIDISE de façon constructive avec les concours bancaires.

**2. L'amélioration du cadre commercial,
dans lequel s'exerce l'activité des I.A.A.,
notamment à l'exportation :**

— En améliorant la gestion du Marché Commun Agricole actuellement peu favorable à l'exportation des produits transformés, soit

qu'il protège trop peu les productions nationales en rendant l'industrie dépendante de « déficiency payments » inégalement efficaces, soit qu'il ne permette pas le développement de courants continus d'exportation pour les produits semi-transformés dépendant fortement de la gestion des restitutions.

— En affinant et intensifiant sur le plan national, comme l'on fait plusieurs de nos partenaires européens, le soutien des efforts de nos entreprises sur les marchés extérieurs, en particulier en poursuivant la mise en place de contrats à moyen terme d'exportation pour les produits semi-transformés pour lesquels il importe d'assurer des courants continus d'exportation.

— En mettant progressivement en place le Fonds de Promotion pour promouvoir les produits de nos industries agricoles et alimentaires sur les marchés extérieurs, principalement en recherchant un meilleur équilibre entre soutien des entreprises et promotion collective des produits.

3. L'aménagement du cadre financier permettant de résoudre les problèmes de fonds propres et de financements spécifiques (stocks)

La création de l'I.D.I.A. (Institut de Développement des Industries Agro-Alimentaires) au printemps est l'illustration concrète de cette volonté politique puisque désormais cet institut dispose d'un capital de 200 millions de francs permettant de prendre des participations dans le capital des entreprises manquant de fonds propres pour assurer leur développement. D'autre part, des négociations se poursuivent avec les distributeurs alimentaires sur le problème du crédit inter-entreprise. La définition de « codes de bonne conduite » dans ce domaine est bien sûr un objectif à atteindre.

De même, des travaux sont en cours pour trouver des financements spécifiques aux entreprises qui subiraient des coûts de stocks élevés, soit qu'il s'agisse de produits nécessairement gardés en stocks pour assurer leur vieillissement, soit que les entreprises aient un cycle d'activité saisonnier.

4. L'effort de recherche nécessaire pour assurer l'avenir de nos entreprises

Les entreprises françaises du secteur des industries agricoles et alimentaires font actuellement un effort de recherche très insuffisant (moins de 0,5 % de leur chiffre d'affaires), ce qui est inférieur à

l'effort que nos entreprises concentrent dans les autres secteurs de l'industrie.

C'est pourquoi un appel d'offre sur des thèmes prioritaires est en cours de mise en place avec l'ANVAR (Agence Nationale de la Valorisation de la Recherche) pour inciter les entreprises à recourir plus qu'elles ne le font actuellement au dispositif d'aides qui existe, en particulier aux aides au développement.

En ce qui concerne la recherche publique, un effort prioritaire est consenti en faveur du génie alimentaire, notamment dans le cadre de l'I.S.A.A. (Institut Supérieur de l'Agro-alimentaire), ainsi qu'en faveur de la toxicologie de la nutrition.

— Enfin, une action est poursuivie en faveur de la qualité des produits.

*
* * *

5. Il convient de consacrer des développements plus précis aux principales actions novatrices engagées :

a) L'Institut de développement des industries agro-alimentaires

La création de l'Institut de Développement des Industries Agricoles et Alimentaires (IDIA) répond au souci de renforcer les fonds propres des entreprises de ce secteur afin de leur permettre de mieux répondre à l'accélération du rythme de croissance souhaitée par les pouvoirs publics, ainsi qu'à une meilleure adaptation à la compétition internationale. A ce titre, l'Institut devra tenir compte des priorités définies par le Gouvernement, et assurer le développement des entreprises offrant des perspectives de rentabilité assurée dans des secteurs appelés à connaître une forte croissance ainsi que celui des entreprises ayant une bonne capacité exportatrice. Ses interventions s'exerceront également en faveur d'entreprises ayant bénéficié de conventions de développement de la part des Pouvoirs publics.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions la coordination des financements, le Gouvernement a souhaité que l'IDIA soit très proche des circuits financiers. C'est pour répondre à cette préoccupation que l'IDIA a été créé par modification de la raison sociale de la société

financière UFINAL, filiale minoritaire du Crédit National dont le capital doit être porté de 20 à 200 millions de francs entre le 30 septembre 1980 et le 30 septembre 1982 par incorporation des réserves à hauteur de 20 millions de francs et par une augmentation de capital, y compris la prime d'émission, à hauteur de 160 millions de francs.

Cette augmentation de capital, entièrement souscrite en numéraire, sera appelée en trois tranches. La première de 80 millions de francs devra être versée le 30 septembre 1980, les deux autres de 40 millions chacune devront être versées avant les 30 septembre 1981 et 1982 respectivement. En outre, l'IDIA recevra une avance d'actionnaire de 40 millions de francs de la Caisse Nationale de Crédit Agricole dont 20 constitueront la dotation initiale du fonds de garantie des prêts participatifs gérés par l'établissement.

Le capital de l'IDIA est détenu par le Crédit Agricole (34 %), le Crédit National (22 %), l'Institut de Développement Industriel (21 %), la Banque Nationale de Paris (10,7 %), la Société Générale (3,2 %), le C.I.C. (3 %), les Caisses Centrales de la Mutualité Agricole (3 %), les Assurances Générales de France (1 %), le Crédit Mutuel de Bretagne (1 %), la Caisse Centrale des Banques Populaires (1 %).

Le conseil d'administration de l'IDIA regroupe des personnalités issues des institutions financières et bancaires, des entreprises du secteur ou de l'administration. L'Institut fonctionne avec une équipe légère regroupant sous l'autorité du directeur général cinq analystes financiers détachés par les principaux actionnaires. L'IDIA intervient directement par des apports en fonds propres. Il est habilité avec d'autres établissements à instruire des dossiers de prêts participatifs accordés sur fonds publics, il gère un fonds de garantie destiné à favoriser l'octroi de prêts participatifs bancaires.

Ce fonds, alimenté par l'avance de 20 millions de francs de la Caisse Nationale de Crédit Agricole est abondé par les avances des entreprises sollicitant le concours du fonds à hauteur de 2 % du montant du prêt garanti, a fait l'objet d'un accord spécial entre l'IDIA et la Caisse nationale des marchés de l'État (CNME). Au titre de cet accord, le fonds peut fonctionner dans le cadre de la convention nationale signée le 4 mars 1980 entre cet établissement et l'État. Des possibilités d'intervention ponctuelle selon des modalités définies à l'occasion d'une opération ont été également définies. Dans le premier cas, les conditions générales de la convention s'appliquent.

La banque présentatrice assure donc le risque de l'opération à hauteur de 25 %, une société de caution mutuelle à hauteur de 20 %, le fonds pour le solde. La CNME contre-garantie l'opération. Dans le

second cas, le partage du risque résultera d'une libre discussion entre l'IDIA et la banque. Aucune contre-garantie de la CNME n'est prévue. Le fonds est géré par un comité comprenant outre l'IDIA des représentants de la CNCA, du Crédit National, de la CNME et de trois banques. Il doit permettre, en liaison étroite avec l'ensemble du système bancaire, de garantir une centaine de millions de prêts participatifs et compléter utilement les interventions directes de l'IDIA qui ne peuvent toujours être adaptées aux besoins des entreprises, en particulier aux besoins de celles qui ont adopté le statut coopératif.

b) *La réforme du financement des I.A.A.*

— Les conventions de développement :

Les conventions de développement manifestent d'abord une mutation dans les objectifs de l'État en matière d'aide aux entreprises. Il s'agit en effet d'abord de sélectionner des entreprises dynamiques, quelle que soit leur taille, mais dont les capacités de développement et les réalisations montrent l'efficacité et l'adaptation à leur marché. C'est donc la concrétisation du choix d'une politique fondée sur les entreprises, qui doivent être aidées à franchir les étapes du développement.

Pour ce faire, il importait de définir une nouvelle méthode de dialogue avec les entreprises, permettant de mieux connaître et définir leurs besoins financiers, de mieux apprécier leurs objectifs, et de suivre la réalisation de ceux-ci.

Cette orientation requiert donc une discussion d'ensemble avec l'entreprise qui permette de susciter et de définir conjointement une stratégie de développement, notamment à l'exportation. Ce débat donne lieu à un contrat formalisé entre l'État et l'entreprise qui impose un ensemble d'obligations de résultats en contrepartie des aides publiques mobilisées.

La mise en place de rapports nouveaux entre l'État et les entreprises requiert un changement dans les modalités d'utilisation des aides publiques, dans un souci de cohérence des objectifs et des moyens financiers, ainsi que d'un emploi plus judicieux des diverses formes d'aides, ce qui leur confère une efficacité accrue.

A cette fin, une procédure a été formalisée. Les conventions de développement sont négociées sous l'autorité du Secrétaire d'État par le Directeur des I.A.A., assisté du Secrétaire Général du CIDISE. Une section du CIDISE spécialisée dans les industries agricoles et alimentaires à laquelle participent les Administrations et organismes finan-

ciers, examine les projets de conventions et notamment les modalités de financement et donne un avis sur celle-ci. Les conventions sont signées par le Ministre de l'Economie, le Secrétaire d'État, ainsi que le Ministre de l'Agriculture, lorsque la convention pose des problèmes d'approvisionnement en produits agricoles ou met en œuvre des crédits d'aide au stockage ou d'orientation des productions.

La création de cette structure permet de garantir une appréciation globale de la situation des entreprises et de coordonner les diverses aides publiques existantes. Au total, l'avantage pour les entreprises bénéficiaires est une amélioration sensible du niveau et des modalités d'octroi des aides publiques qui se trouvent mieux coordonnées. Pour les entreprises moyennes, il en résulte une amélioration de la définition de leur stratégie de développement, élaborée dans le cadre de la discussion de la convention avec près de 70 entreprises, dont une quinzaine devraient être achevées avant la fin de l'année 1980.

— Les nouvelles conditions d'intervention du Crédit Agricole :

L'extension de compétence du Crédit Agricole, en contrepartie de la fiscalisation de ses résultats a été double :

— Une extension géographique. La compétence du Crédit Agricole est étendue à toutes les communes de moins de 12 000 habitants ;

— Une extension sectorielle aux industries agricoles et alimentaires, aux exportations de produits agricoles et alimentaires français et aux réseaux de distribution à l'étranger susceptibles de faciliter leur commercialisation, au financement des collectivités locales dans la zone de compétence géographique, et à partir du 1^{er} janvier 1981 au financement des petites et moyennes entreprises de la zone de compétence géographique.

Le Crédit Agricole a entrepris un ensemble d'actions en faveur des exportations agro-alimentaires, notamment à travers l'acquisition de réseaux commerciaux à l'étranger et le développement d'entreprises d'importation implantées aux Etats-Unis. La progression des encours de crédit pour les industries agricoles et alimentaires a été sensible depuis 1978, tant au niveau du Crédit Agricole que de ses filiales. Il est vrai cependant que les contraintes de l'encadrement du crédit qui s'appliquent au Crédit Agricole comme à l'ensemble des banques, n'ont pas permis un reclassement très important des engagements des Caisses Régionales.

Il faut noter cependant que dans le cadre des disponibilités d'encadrement mises en place en contrepartie de l'emprunt lancé à l'été 1980, le Crédit Agricole a réservé, à la demande du Secrétaire d'État, une enveloppe de 500 millions de francs de crédits pour finan-

cer les stocks des entreprises alimentaires, notamment dans le secteur privé.

Les taux d'intérêt du Crédit Agricole sont définis par référence aux taux du marché monétaire. Un effort sensible de rapprochement entre les taux d'intérêt offerts aux coopératives et les taux offerts aux entreprises privées a été entrepris par l'institution, de façon à contribuer à égaliser la concurrence. L'écart de taux est de l'ordre de 1,25 point pour les crédits à court terme, compte tenu des charges imposées aux sociétaires.

Le niveau des taux très variable, tient compte par ailleurs de l'appréciation que formule la banque sur la solvabilité des emprunteurs. Les pouvoirs publics ne sauraient à cet égard interférer avec une appréciation du risque qui est de la seule responsabilité des établissements bancaires.

— **La réforme de la société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires (S.O.P.E.X.A.), et la mise en place du fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires :**

La création du fonds de promotion, par la loi d'orientation agricole, et la décision d'en confier la gestion à la SOPEXA expliquent un projet de réforme de cette société.

A. — *La définition de la stratégie de la SOPEXA*

La gestion de la SOPEXA doit viser un triple objectif :

1°) prendre une place plus importante dans la définition même de la stratégie de promotion des produits alimentaires français à l'étranger, en ne se considérant pas comme un simple instrument d'exécution, mais en prenant systématiquement l'initiative de proposer une politique commerciale aux organismes qui la financent,

2°) replacer l'ensemble de ses activités, même si elles sont commanditées par des organismes différents et financées par des capitaux d'origine différente, dans le cadre de programmes d'ensemble élaborés par elle-même,

3°) fixer à l'expansion de nos ventes à l'étranger en concertation avec les entreprises exportatrices et les organismes publics compétents (Conseil supérieur des exportations agricoles, C.F.C.E., offices, etc.) des objectifs chiffrés exprimés en termes de parts de marché, et évaluer de façon précise les budgets de promotion nécessaires pour les

atteindre (à condition bien entendu que l'effort autonome des entreprises atteigne une dimension suffisante).

Il s'agit donc à la fois de renforcer la responsabilité de la SOPEXA par rapport à celle de ses organismes de tutelle et de l'inciter à pratiquer systématiquement une gestion par objectifs.

Ces orientations impliquent, dans la pratique, les démarches suivantes :

1°) Préparation d'un programme annuel :

La Direction générale de la SOPEXA doit élaborer chaque année, sous sa propre responsabilité, un programme d'activités et un projet de budget exhaustifs, retraçant toutes les actions de la société, quel que soit l'organisme qui les financera.

Ce programme doit être précédé, sinon par un plan à long terme très élaboré, du moins par une évaluation des objectifs commerciaux que la SOPEXA propose à nos exportateurs d'atteindre et des budgets de promotion (collective ou sélective) qu'elle estime nécessaire de dépenser pour les années à venir afin d'aider les firmes à atteindre ces objectifs.

Ces objectifs à long terme seraient redéfinis chaque année, selon la méthode des plans «glissants», au vu d'une analyse aussi précise que possible des résultats obtenus que la SOPEXA elle-même et les firmes exportatrices.

2°) Réunion de comités consultatifs par produit et par pays. L'élaboration de ce document annuel par la direction générale de la SOPEXA doit être précédée par la consultation officielle de comités par produit et par pays réunissant les exportateurs engagés sur un marché donné, quelques représentants des producteurs et des administrations compétentes (conseillers commerciaux, attachés agricoles, chargés de mission du Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.) et de la SOPEXA dans le pays en cause...) et les experts compétents.

L'objet de cette procédure de consultation consisterait d'une part à faire des propositions aux responsables de la SOPEXA sur les objectifs commerciaux envisageables et les méthodes et moyens les plus adéquats pour les atteindre et d'autre part à obtenir un consensus des professionnels sur la stratégie commerciale à adopter vis-à-vis d'un marché donné. Les plans de la SOPEXA et les dépenses qu'elle engage n'ont en effet de sens que si les entreprises réalisent parallèlement un effort commercial suffisant.

3°) Passation de contrats avec les organismes susceptibles de financer la SOPEXA :

Pour recevoir les crédits nécessaires à son action, la SOPEXA doit proposer à chaque organisme, public ou professionnel, susceptible de la financer (FORMA, ONIBEV, ONIVIT, FIOM, Comité des Vins de France, CNIEL, Fonds de promotion, etc.) de prendre en charge une partie de son projet de programme.

La SOPEXA négociera avec chacun des organismes en cause un contrat annuel.

Pour donner à la SOPEXA le minimum de sécurité nécessaire à la continuité de son action et éviter qu'elle ne soit obligée de licencier une partie du personnel de son siège, au gré des changements de politiques de ses cocontractants, il serait utile qu'elle reçoive une dotation annuelle de base, destinée à couvrir ses frais permanents, indépendants de l'évolution de ses campagnes de promotion à l'étranger. Une telle dotation devra lui être accordée par un contrat spécifique du FORMA, différent du contrat passé par le FORMA pour financer une partie du programme de promotion des produits laitiers ou des fruits et légumes de la SOPEXA. Le programme et le budget annuels définitifs de la SOPEXA seront évidemment élaborés par sommation de chacun des contrats passés par la société.

B. — *L'allègement de la tutelle de la SOPEXA*

Dès lors que le programme de la SOPEXA et ses moyens financiers seront réglés par des contrats annuels précis, la tutelle étroite exercée aujourd'hui par la « commission administrative » créée par arrêté interministériel du 8 décembre 1962 sera inutile : cet arrêté devra être modifié pour supprimer la compétence de la commission administrative en ce qui concerne la SOPEXA.

Le contrôle de l'utilisation des fonds par la société sera exercé désormais par le collège des censeurs, représentant les administrations de tutelle au sein du conseil d'administration de la société, par le commissaire du Gouvernement et par le Contrôleur d'État auprès de la SOPEXA.

Quant au rôle financier exercé jusqu'ici par la « commission administrative », qui débloquent chaque trimestre les crédits du FORMA nécessaires à la bonne marche de la société, il ne paraît pas indispensable : il suffit que les contrats passés avec chaque organisme prévoient le rythme de déblocage des crédits.

**C. — *Le renforcement du conseil d'administration
et de la direction générale***

Pour que la SOPEXA exerce des responsabilités accrues, il importe que son conseil d'administration joue pleinement son rôle d'orientation et que sa direction générale soit renforcée.

Il paraît donc indispensable de renouveler la plus grande partie du conseil d'administration, en y faisant entrer des personnalités :

- qui aient la possibilité d'y siéger effectivement,
- qui engagent les organisations professionnelles ou soient de véritables chefs d'entreprise.

En outre, il paraît extrêmement souhaitable qu'un certain nombre de ces personnalités fassent également partie du conseil d'administration du fonds de promotion, pour faciliter les liaisons entre les deux organismes.

En ce qui concerne la direction générale, elle peut être renforcée, soit par la nomination d'un président directeur général, soit par la nomination d'un président directeur général, soit par la nomination d'un second directeur général, chargé des affaires techniques, prévue par les statuts de la société, soit par la nomination d'un second directeur général adjoint.

Dans tous les cas, l'un des membres de l'état-major de la SOPEXA devrait également exercer la fonction de secrétaire général du fonds de promotion.

En outre, la réalisation des nouveaux objectifs de la sociétés et la création du fonds de promotion supposent le recrutement de quelques cadres de valeur.

*
* *
*

On observera que ce projet de réforme de la SOPEXA s'inscrit dans la droite ligne de la loi d'orientation agricole, des orientations du VIII^e Plan et de la politique définie lors du Conseil des Ministres du 19 mars 1980.

QUATRIEME PARTIE

LES CREDITS CONSACRES PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1981 AUX INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

On doit pour apprécier l'effort budgétaire global, distinguer les dotations du Secrétariat d'État et les crédits consacrés aux industries agricoles et alimentaires par d'autres ministères, celui de l'agriculture notamment.

A. — Les crédits du Secrétariat d'État aux industries agricoles et alimentaires

Le secrétariat d'État, outre les crédits nécessaires au fonctionnement de ses services, dispose :

- des crédits affectés aux organismes d'intervention et de régularisation du marché du sucre (F.I.R.S.); société interprofessionnelle des oléagineux (S.I.D.O.);
- des dotations bénéficiant aux actions de développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (prime d'orientation agricole: P.O.A.);
- de dotations en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche maritime,
- de crédits destinés à la recherche dans le domaine des industries agricoles et alimentaires,
- de crédits consacrés à des «actions diverses».

En 1981, ces dotations (fonctionnement des services exceptés) évoluent comme suit: (en milliers de francs)

I. — ACTIONS ECONOMIQUES — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS
(milliers de francs)

	1980	1981
FIRS	69 600	78 100
SIDO	47 200	68 350
Actions diverses	66 800	59 800
	-----	-----
TOTAL	183 600	206 250

II. — DEPENSES EN CAPITAL
(autorisations de programme) (milliers de francs)

	1980	1981
• Investissements exécutés par l'État (études générales)	962	2 800
• Subventions d'investissement :		
• transformation, commercialisation de produits agricoles	266 800	291 700
• transformation et commercialisation de produits de la pêche	4 900 (1)	3 200
• recherche sur les industries agricoles et alimentaires	10 000	10 000

Parmi ces postes, il n'est pas superflu d'isoler celui consacré au développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires :

(1) Chiffre cité sous réserve de sa coïncidence avec la nouvelle nomenclature des crédits du secrétariat d'État.

Chapitre	Article 1981	Actions	Intitulés	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT			
				Dotations 1980	Dotations 1981	Dotations 1980	Demandés pour 1981		
							Services votés	Mesures nouvelles	Total
61-61 (nouv.)			Développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires						
	20	60	Transformation et commercialisation.....	216 800	161 700	244 500	158 160	29 540	187 700
	30	60	Fonds d'action conjoncturel.....	”	30 000	”	”	10 000	10 000
	90	60	Fonds d'intervention stratégique: actions diverses	50 000	100 000	40 000	64 000	16 000	80 000
			Totaux	266 800	291 700	284 500	222 160	55 540	277 700

La diminution de 284 500 000 à 277 700 des crédits de paiement traduit la plus grande sélectivité (favoriser les entreprises qui exportent) opérée dans l'octroi de la prime d'orientation agricole (P.O.A.). En contrepartie, on constate l'accroissement de 40 000 à 80 000 francs des crédits inscrits au fonds d'intervention stratégique destiné précisément à financer les actions exemplaires de développement et d'exportation.

Globalement, on observe donc :

- une certaine modicité des crédits dont dispose le Secrétariat d'État : 220 millions pour les moyens des services et les interventions économiques, 288 700 000 francs (crédits de paiement) pour les dépenses en capital en 1981, au lieu de 291 800 000 francs en 1980 ; et en autorisations de programme : 307 millions de francs en 1981 contre 277,8 millions de francs en 1980 ;
- un effort de sélectivité en sorte que les interventions publiques et les concours accordés aux entreprises contribuent effectivement à accroître la productivité et la capacité exportatrice des coopératives et des entreprises du secteur agro-alimentaire.

**ATTRIBUTIONS DE PRIMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
AUX INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
EN 1978-1979
(en francs)**

1978				
	Nombre dossiers	Investissements	Emplois	Primes
Procédure déconcentrée (C.P.D.E.)	104	296 348 612	3 316	45 152 966
Procédure centralisée (Comité I ter)	17	317 695 380	2 613	34 577 281
TOTAL	121	614 043 992	5 479	79 730 247

1979				
	Nombre dossiers	Investissements	Emplois	Primes
Procédure déconcentrée (C.P.D.E.)	140	378 095 983	3 214	50 286 207
Procédure centralisée (Comité I ter)	36	945 455 200	3 843	68 913 200
TOTAL	176	1 323 551 183	7 057	119 199 407

B. — *Les dépenses consacrées aux industries agricoles et alimentaires par d'autres ministères*

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 13 du décret n° 76-325 du 14 avril 1976, les investissements réalisés dans les industries agricoles et alimentaires peuvent bénéficier à la fois de la prime d'orientation agricole et de la prime de développement régional accordée sur les crédits du Ministère de l'Economie.

En 1979, 119 199 407 F, représentant 7 057 emplois ont été accordés aux industries agricoles et alimentaires.

De plus, le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (F.I.D.A.R.) participe également au financement des industries agricoles et alimentaires. Les crédits nécessaires donnent lieu à des transferts des services du Premier Ministre vers le Secrétariat d'État aux industries agricoles et alimentaires au fur et à mesure que les opérations intéressant l'agro-alimentaire sont décidées.

Les subventions attribuées aux industries agricoles et alimentaires sur le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole au financement duquel participe par pertes et recettes le budget général s'élève pour 1981 à :

- Garantie (gestion des marchés) : 2 693 000 000 F
- Orientation (investissement) : 47 000 000 F

Par ailleurs, d'autres crédits très difficilement individualisables sont consacrés par différents départements ministériels au financement d'actions bénéficiant aux industries agricoles et alimentaires (Recherche, enseignement, équipements).

CONCLUSION

Par étape, notre pays s'est doté d'une politique agricole et agro-alimentaire. C'est-à-dire qu'il a enfin admis la nécessité d'orienter les productions agricoles, dans la mesure du possible, en fonction de la demande intérieure et extérieure et de mettre sur le marché des denrées alimentaires incorporant une plus grande valeur ajoutée.

Cette politique est nettement exprimée par la loi d'orientation agricole : conseil supérieur d'orientation des productions agricoles et alimentaires ; fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires ; incitations renforcées au groupement des producteurs et à la constitution d'interprofessions ; accroissement de l'efficacité et régionalisation des programmes d'orientation.

Sa mise en œuvre se heurte cependant à plusieurs contraintes énumérées au long du présent rapport :

- retards pris dans la modernisation de la branche des industries agricoles et alimentaires,
- faible taux de profit dans la plupart des secteurs de la branche,
- difficulté à concilier les intérêts des agriculteurs avec les besoins des industriels (privés ou coopératifs) ;
- nécessité de prendre en compte, dans l'application de cette politique des objectifs qui lui sont extérieurs : emploi, aménagement du territoire, lutte contre l'inflation, balance des paiements...

Votre Commission apprécie les efforts déployés par le Ministre de l'Agriculture et par le Secrétaire d'État chargé des industries agricoles et alimentaires pour définir les éléments d'une politique cohérente et volontaire et pour en amorcer la mise en œuvre.

Elle tient cependant à souligner que, par delà les objectifs stratégiques spécifiques à la politique de développement des industries agricoles et alimentaires, une finalité ne doit pas être perdue de vue : **procurer aux exploitants agricoles, à ceux des régions défavorisées, en particulier, qui produisent des denrées de haute qualité, un revenu et des conditions de vie comparables à ceux des autres catégories professionnelles.**

La conciliation des objectifs propres à la politique des industries agricoles et alimentaires avec la nécessité de favoriser, grâce à elle, une promotion de la condition sociale des exploitants agricoles sera le défi que devront relever les pouvoirs publics et les différents partenaires de la filière agro-alimentaire.

Ce défi peut mobiliser, en tout premier lieu, l'action des différents ministères concernés, le conseil supérieur d'orientation des productions agricoles et alimentaires et nous tous élus de régions rurales où les déclarations d'intention ne suffisent plus à apaiser le malaise social et l'inquiétude du lendemain.

AUDITION DE M. MICHEL DEBATISSE

**Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre
chargé des industries agricoles et alimentaires**

La Commission a entendu le jeudi 13 novembre 1980 M. Michel Debatisse, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Industries agricoles et alimentaires, sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1981 concernant son département ministériel.

Après avoir indiqué ses satisfactions de présenter pour la première fois devant la Commission des Affaires économiques du Sénat le budget du Secrétariat d'Etat dont il est responsable, M. Michel Debatisse a précisé les principales composantes des crédits de son département ministériel, la nature et le montant des crédits consacrés par d'autres ministères aux industries agricoles et alimentaires et les grandes lignes de la politique menée par les Pouvoirs publics dans le domaine de la transformation, de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles et alimentaires.

1. Le budget du Secrétariat d'Etat aux Industries agricoles et alimentaires

Le projet de loi de finances pour 1981 (budget des Industries agricoles et alimentaires) se caractérise par :

- une reprise de l'effort d'investissement de l'Etat en faveur de cette branche de l'économie ;
- la priorité donnée aux exportations ;
- la contribution à la politique de l'emploi ;
- l'articulation entre la politique agricole et celle menée dans le secteur des Industries agricoles et alimentaires.

Le programme d'action prioritaire n° 1 du VII^e Plan sera réalisé à la fin de l'année 1980, à hauteur de 95 % (947 millions de francs au lieu de 1 014 millions de francs prévus).

En 1980, le montant des crédits consacrés aux Industries agricoles et alimentaires (autorisations de programme) était de 260 millions de

francs ; il sera, en 1981, de 308 millions de francs, soit une augmentation en francs courants de 11 %. L'affectation de ces crédits sera effectuée selon quelques orientations prioritaires :

— contribuer au développement des entreprises dynamiques par le système des conventions de développement ;

— mobiliser les crédits publics et bancaires pour améliorer la capacité d'investissement des entreprises, le financement des stocks et le renforcement des fonds de roulement. On doit, à cet égard, souligner le doublement des crédits affectés au Fonds d'intervention stratégique (100 millions de francs) ;

— soutenir les investissements réalisés par les entreprises du secteur agro-alimentaire en accusant l'efficacité de la prime d'orientation agricole ;

— développer la recherche dans ce secteur (alors que la plupart de nos partenaires consacrent 1 % du chiffre d'affaires de cette branche à la recherche, la France n'y affecte que 0,10 % du chiffre d'affaires de ses industries agro-alimentaires.

— contribuer à la création d'emplois dans la branche agro-alimentaire (9 000 emplois ont été créés entre 1977 et 1979) ;

— permettre à la politique menée en matière agro-alimentaire de contribuer à l'aménagement du territoire (coordonner la prime de développement régional (P.D.R.) à la prime d'orientation agricole (P.O.A.).

L'efficacité de cette politique et des crédits qui y sont consacrés est subordonnée à l'existence et au renforcement d'une véritable solidarité entre les producteurs agricoles et les entreprises de transformation et le secteur de la commercialisation. Mais il est bien évident à cet égard, que les grandes surfaces et leurs centrales d'achats placent les entreprises de transformation dans une situation de dépendance grâce à laquelle celles-là assurent leur trésorerie.

2. Les crédits consacrés par d'autres Ministères aux Industries agricoles et alimentaires

Il s'agit, notamment :

— des crédits consacrés à la prime de développement régional (119 millions de francs ont été affectés au titre de la P.D.R. à des entreprises agro-alimentaires en 1980) ;

— des crédits mobilisés par le comité interministériel pour le développement industriel, des structures et l'emploi (C.I.D.I.S.E.) (27 millions de Francs) ;

— des crédits du Fonds spécial industriel ;

— des crédits d'orientation du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) (2,8 milliards de restitution ont bénéficié aux Industries agricoles et alimentaires en 1980) ;

— des crédits distribués par les offices spécialisés (Office national interprofessionnel du bétail et des viandes — O.N.I.B.E.V. —, Société interprofessionnelle des oléagineux — S.I.D.O.—) ;

— des crédits de l'Institut national de la recherche agronomique dont 15 % vont aux Industries agricoles et alimentaires.

3. La politique du Gouvernement dans le domaine des Industries agricoles et alimentaires

Les objectifs de la politique du Gouvernement dans le secteur des Industries agricoles et alimentaires ont été arrêtés lors du Conseil des Ministres du 19 mars 1980. Leur réalisation a débouché notamment sur :

— la mise en place de l'Institut de développement des industries alimentaires (I.D.I.A.), qui distribue des prêts participatifs et comporte un fonds de garantie ;

— l'incitation donnée aux instituts régionaux de participation en vue qu'ils contribuent au renforcement des petites et moyennes entreprises du secteur agro-alimentaire ;

— le financement des stocks : 500 millions de francs seront consacrés par la Caisse nationale du crédit agricole aux industries agricoles et alimentaires ;

— la mise au point de nouvelles techniques de financement à moyen terme par le Conseil national du crédit et le Ministère de l'Economie ;

— la mise en place du Fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires qui devrait bénéficier, au cours des prochaines années, de 2 à 300 millions de francs. Il s'agit, à cet égard, de rattraper le retard pris par certains de nos partenaires de la Communauté. Ainsi, à

titre d'exemple, alors que les Pays-Bas consacrent 24 millions de francs pour la promotion du Gouda en République fédérale d'Allemagne, notre pays dépense 3 millions de francs pour la promotion de tous les produits laitiers dans ce même pays.

*
* * *

En conclusion de son exposé, M. Michel Debatisse a souligné la nécessité du développement de l'industrie agricole et alimentaire, composante décisive de l'économie nationale, facteur déterminant pour la création de nouveaux emplois et l'aménagement du territoire. On doit, à cet égard, se féliciter de constater qu'en 1980, l'excédent de la balance commerciale pour l'agro-alimentaire sera de l'ordre de 16 milliards de francs. Mais il s'agit de poursuivre l'effort et de mener une politique qui coordonne l'action des Pouvoirs publics et celle des différents partenaires des professions concernées.

*
* * *

Après l'exposé du Ministre, M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis, a demandé au Secrétaire d'Etat de préciser son domaine d'attribution, de fournir des exemples concrets des nouvelles dispositions en matière agro-alimentaire, de préciser l'action particulière menée pour les produits de qualité (tels que le Vacherin ou Mont d'Or, qui ne bénéficie pas encore d'une appellation d'origine, et les vins de garde).

En réponse au rapporteur, le Secrétaire d'Etat a indiqué qu'une étroite collaboration s'était établie entre les services du Ministère de l'Agriculture, ceux du Ministère de l'Industrie, du Ministère des Transports et du Secrétariat général du comité interprofessionnel pour les affaires européennes (S.G.C.I.). Après avoir rappelé la création de l'I.D.I.A., du comité interprofessionnel pour le développement des industries, des structures et de l'emploi (C.I.D.I.S.E.), du Fonds d'intervention stratégique de l'école nationale supérieure des industries alimentaires, le Ministre a conclu que la politique du Gouvernement avait effectivement commencée à être mise en œuvre.

Mais, a souligné le Ministre, il s'agit de rattraper le temps perdu : la France n'a, en effet, pas suffisamment pris conscience à temps qu'il est possible de fonder une grande politique industrielle sur son agricul-

ture abondante et diversifiée (à l'exception de quelques produits tels que le sucre ou les céréales). En outre, a indiqué M. Michel Debatisse, ce retard pris par la France a engendré une dépendance technologique dans le secteur agro-alimentaire vis-à-vis de l'étranger.

Concernant les produits de qualité, M. Michel Debatisse a approuvé les propos du Sénateur du Jura : il faut, en effet, que la politique d'exportation menée par la SOPEXA s'appuie en outre sur certains produits de haut de gamme tels que les vins fins ou les fromages d'appellation, qui bénéficient de réels créneaux dans notre pays.

A la suite de l'intervention de M. Pierre Jeambrun, MM. Emile Durieux, Charles-Edmond Lenglet, Fernand Tardy, Pierre Noé, Rémi Herment, Jean-Paul Hammann, Louis Minetti, Hector Dubois, André Lejeune et André Rouvière ont demandé plusieurs compléments d'information au Secrétaire d'Etat.

En réponse aux intervenants, le Secrétaire d'Etat chargé des Industries agricoles et alimentaires a apporté les précisions suivantes :

— le secteur de la conserverie doit être renforcé en particulier dans les régions où cela permettrait de résorber partiellement les excédents saisonniers ;

— seule une transparence totale des transactions peut permettre de sortir les industries de transformation de la dépendance vis-à-vis des centrales d'achats des grandes surfaces ;

— le rôle des professions et des interprofessions dans la concertation qui doit s'effectuer au sein du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire est décisif ;

— des recherches sont sur le point de déboucher pour la production d'alcool à partir des produits agricoles ;

— le transport sur de longues distances de produits agricoles destinés à être transformés pose de réels problèmes aussi bien pour les communes rurales que pour la consommation d'énergie ;

— il est indispensable que l'Institut national de la recherche agronomique évalue à quand les applications de ses résultats seront mis en œuvre par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.). Il convient cependant, dans le domaine de l'application de la recherche, de s'appuyer sur les centres techniques professionnels ;

— la production laitière pose un réel problème : on ne peut garantir les prix avec une production qui s'accroît sans cesse, qu'au prix de la recherche de nouveaux débouchés ;

— la taxe de corresponsabilité n'a pas été utilisée dans des conditions satisfaisantes ; c'est pourquoi la France s'est dotée avec le Fonds de promotion et la SOPEXA rénovée, de dispositifs nationaux pour favoriser les exportations ;

— le problème de la fiscalité des alcools et de la déduction fiscale pour investissement relève de la compétence du Ministre du Budget ;

— malgré la solidité du Deutschmark, la France continue à accroître ses exportations agro-alimentaires vers l'Allemagne fédérale. Il est cependant fondamental d'obtenir rapidement le démantèlement des montants compensatoires positifs dont bénéficie la République fédérale d'Allemagne ;

— les exportations de produits agricoles et alimentaires incorporent de plus en plus de valeur ajoutée. 65 % des exportations sont constituées par des produits transformés ;

— les pouvoirs publics et la profession devront étudier les conditions d'installation à Fos d'une usine de surgélation pour les produits agricoles français ;

— le plan d'implantation des abattoirs relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture ;

— l'Institut de développement des Industries agricoles et alimentaires intervient uniquement au profit des coopératives et des entreprises privées mais pas pour les collectivités publiques.

*
* *
*

Au terme de son exposé, M. Michel Debatisse a vivement remercié la Commission des Affaires économiques et du Plan, son président et son rapporteur, pour l'intérêt qu'ils ont consacré aux crédits de son Secrétariat d'Etat et à la mise en œuvre de la politique de développement des Industries agricoles et alimentaires.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission a procédé le mercredi 19 novembre 1980 à l'examen des crédits, des Services du Premier Ministre, chapitre VI, Industries agricoles et alimentaires. (Présidence de M. Pierre NOÉ, vice-président).

Le rapporteur, M. Pierre Jeambrun, s'est tout d'abord félicité de la mise en place d'un Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Industries agricoles et alimentaires. Il a toutefois déploré que cette création d'un Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre contribue à priver d'une partie de ses attributions le Ministère de l'Agriculture. En tout état de cause, M. Pierre Jeambrun a estimé que le Secrétaire d'Etat, M. Michel Debatisse, avait toute compétence pour définir les orientations d'une véritable politique de la filière agro-alimentaire et pour en commencer l'application.

Le rapport sur le budget des Industries agricoles et alimentaires aurait pu avoir comme titre : « l'agriculture française et l'agro-alimentaire de Meline à Thatcher » ! Après cette remarque préliminaire, M. Pierre Jeambrun a exposé les principaux éléments de son rapport : la situation économique du secteur des Industries agricoles et alimentaires, l'importance de cette branche pour l'emploi, la contribution des entreprises de transformation des produits agricoles à l'aménagement du territoire.

Le rapporteur a ensuite présenté les grandes lignes de la politique menée par le Gouvernement dans le domaine des I.A.A. telle qu'elle a été définie lors du Conseil des Ministres du 19 mars 1980.

Enfin, le rapporteur a présenté les crédits du Secrétariat d'Etat aux Industries agricoles et alimentaires ainsi que ceux de différents autres Ministères bénéficiant à cette branche de l'économie.

*
* *
*

Après avoir félicité le rapporteur pour la qualité de son exposé, MM. André Lejeune, Rémi Herment, Maurice Prévotau, Pierre Labonde, Jean Colin, Roland Grimaldi, Amédée Bouquerel et France

Léchenault, ont souhaité obtenir des précisions que leur a fournies le rapporteur sur les points suivants :

— la nécessité de transformer sur place (M. André Lejeune), dans la mesure du possible, les produits agricoles issus d'une région, la relative insuffisance de l'excédent commercial du secteur agro-alimentaire, compte tenu des potentialités de notre pays, les difficultés du secteur de la viande (M. Rémi Herment), compte tenu notamment de la complexité des circuits de commercialisation, l'importance de la production céréalière qui compose une bonne partie des exportations agricoles de la France et la nécessité de développer les équipements de stockage.

— Le caractère décisif de la production sucrière (M. Maurice Prévoteau) qui a rapporté à notre pays, en 1980, 7,5 milliards de francs sans aucun coût pour le budget national et les finances communautaires ; les difficultés créées aux entreprises ou coopératives agro-alimentaires par l'encadrement du crédit qui les empêche d'investir suffisamment (M. Pierre Labonde) ; l'intérêt de l'installation de l'Institut de recherche sur les céréales dans la région parisienne (M. Jean Colin) ; les inquiétudes suscitées par la grande disparité qui existe au sein de la branche des Industries agricoles et alimentaires entre les grandes et les petites et moyennes entreprises et la nécessité d'éviter des concentrations excessives (M. Roland Grimaldi).

— Les interrogations sur le devenir du Secrétariat d'Etat aux Industries agricoles et alimentaires et sur sa capacité à définir une politique ou, du moins, à préciser les faiblesses actuelles en la matière (MM. Amédée Bouquerel et France Lechenault).

*
* * *

A l'unanimité, la Commission des Affaires économiques et du Plan a tenu à exprimer ses très vifs regrets que ce budget, qui concerne le premier secteur économique de la production française, ne bénéficie au cours de la discussion de la loi de finances que d'UNE HEURE, le SAMEDI 22 NOVEMBRE dans la NUIT.

A l'issue de la discussion, le rapport de M. Pierre Jeambrun a été adopté à l'unanimité. Les conclusions du rapporteur tendant à l'adoption des crédits du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Industries agricoles et alimentaires ont été adoptées à la majorité.

A N N E X E S

- ANNEXE N° 1 Tableaux récapitulatifs des crédits du Secrétariat d'Etat aux Industries agricoles et alimentaires.
- ANNEXE N° 2 Organigramme de la Direction des Industries agricoles et alimentaires.
- ANNEXE N° 3 VII^e Plan; Etat d'exécution du programme d'action prioritaire n° 1.
- ANNEXE N° 4 L'agriculture, l'industrie alimentaire dans le VIII^e Plan.
- ANNEXE N° 5 Montant des crédits attribués en 1980 et 1981 pour le stockage et le conditionnement des produits agricoles et alimentaires.
- ANNEXE N° 6 Contribution de la politique des I.A.A. à l'aménagement du territoire.
- ANNEXE N° 7 Fiche documentaire et liste des institutions publiques et professionnelles compétentes dans le secteur des industries agricoles et alimentaires.
- ANNEXE N° 8 L'avenir de la production de « comté ».
- ANNEXE N° 9 Les Industries agricoles et alimentaires en Franche-Comté.
- ANNEXE N° 10 Le groupe d'études des fromages d'appellation d'origine.
- ANNEXE N° 11 La situation des vins, liqueurs et spiritueux.
- ANNEXE N° 12 La situation des Industries du secteur de la viande et de la conserverie.
- ANNEXE N° 13 Les obstacles rencontrés en France pour l'exportation de produits agro-alimentaires.

**TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES CRÉDITS DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT
AUX INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**

I. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DÉPENSES ORDINAIRES	Crédits votés pour 1980	Crédits prévus pour 1981		
		Services votés	Mesures nouvelles	Total
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
1 ^{re} partie. — <i>Personnel. — Rémunérations d'activité</i>	/		+ 9.453.056	9.453.056
3 ^e partie. — <i>Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales</i>	/		+ 1.189.579	1.189.579
4 ^e partie. — <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	/		+ 1.189.985	1.189.985
7 ^e partie. — <i>Dépenses diverses</i>	/		+ 1.000.000	1.000.000
Totaux pour le titre III	»	»	+ 12.832.620	12.832.620
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
4 ^e partie. — <i>Action économique. — Encouragements et interventions</i>	/	»	+ 206.250 000	206.250.000
Totaux pour le titre IV	»	/	+ 206.250.000	206.250.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	»	»	+ 219.082.620	219.082.620

DÉPENSES EN CAPITAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT			
	Votées pour 1980	Demandées pour 1981	Votés pour 1980	1981		
				Services votés	Mesures nouvelles	Total
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT						
.....	962.000	2.800.000	1.148.000	773.000	1.227.000	2.000.000
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT						
.....	276.800.000	304.900.000	289.500.000	226.960.000	57.740.000	284.700.000
Totaux pour les dépenses en capital	277.762.000	307.700.000	290.648.000	227.733.000	58.967.000	286.700.000

**II. — TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR TITRE ET PAR PARTIE, SELON L'ORDRE
NUMÉRIQUE DES CHAPITRES**

DES CRÉDITS PRÉVUS POUR 1981

DEPENSES ORDINAIRES

N° des chapitres	Désignation des chapitres	Crédits votés pour 1980	Crédits prévus pour 1981			Différence entre 1980 et 1981
			Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES					
	<i>1^{re} partie. Personnel. — Rémunérations d'activité</i>					
31-01 (nouveau)	Rémunérations principales			+ 7.528.427	7.528.427	+ 7.528.427
31-02 (nouveau)	Indemnités et allocations diverses			+ 1.377.360	1.377.360	+ 1.377.360
31-91 (nouveau)	Indemnités résidentielles			+ 547.269	547.269	+ 547.269
	Totaux pour la 1 ^{re} partie			+ 9.453.056	9.453.056	+ 9.453.056
	<i>3^e partie. — Personnel en activité et en retraite Charges sociales</i>					
33-90 (nouveau)	Cotisations sociales. — Part de l'État			+ 621.234	621.234	+ 621.234
33-91 (nouveau)	Prestations sociales versées par l'État			+ 568.345	568.345	+ 568.345
	Totaux pour la 3 ^e partie			+ 1.189.579	1.189.579	+ 1.189.579
	<i>4^e partie. — Matériel et fonctionnement des services</i>					
34-01 (nouveau)	Frais de déplacement			+ 343.000	343.000	+ 343.000
34-02 (nouveau)	Matériel			+ 805.406	805.406	+ 805.406
34-92 (nouveau)	Achat et entretien du matériel automobile			+ 6.000	6.000	+ 6.000
34-93 (nouveau)	Remboursement à diverses administrations			+ 16.071	16.071	+ 16.071
34-94 (nouveau)	Carburants et lubrifiants			+ 19.508	19.508	+ 19.508
	Totaux pour la 4 ^e partie			+ 1.189.985	1.189.985	+ 1.189.985
	<i>7^e partie. — Dépenses diverses</i>					
37-01 (nouveau)	Dépenses diverses au profit d'organismes, commissions et manifestations			+ 1.000.000	1.000.000	+ 1.000.000
	Totaux pour le titre III			+ 12.832.620	12.832.620	+ 12.832.620

**TABLEAU RECAPITULATIF PAR TITRE ET PAR PARTIE, SELON L'ORDRE
NUMERIQUE DES CHAPITRES**

DES CREDITS PREVUS POUR 1981 (suite et fin)

DEPENSES ORDINAIRES

N° des chapitres	Désignation des chapitres	Crédits votés pour 1980	Crédits prévus pour 1981				Différence entre 1980 et 1981
			Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES						
	<i>4° partie. — Action économique Encouragements et interventions</i>						
44-60 (nouveau)	Valorisation de la transformation des produits agricoles et alimentaires : subventions économiques	/	/	/	+ 206.250.000	206.250.000	+ 206.250.000
	Totaux pour les dépenses ordinaires.			/	+ 219.082.620	219.082.620	+ 219.082.620

**TABLEAU RECAPITULATIF PAR TITRE ET PAR PARTIE, SELON L'ORDRE
NUMERIQUE DES CHAPITRES,
DES CREDITS ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PREVUS POUR 1981**

DEPENSES EN CAPITAL

Numéros des chapitres	Nature des dépenses	Autorisations de programme			Crédits de paiement				
		Votés pour 1980 (1)	Demandées pour 1981	Différence entre 1980 et 1981	Votés pour 1980 (1)	Demandés pour 1981		Différence entre 1980 et 1981	
					Services votés	Mesures nouvelles	Total		
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT								
51-60 (nouv.)	Études générales.....	962.000	2.800.000 +	1.838.000	1.148.000	773.000	1.227.000	2.000.000 +	852.000
	Totaux pour le titre V.....	962.000	2.800.000 +	1.838.000	1.148.000	773.000	1.227.000	2 000.000 +	852.000
	TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
61-61 (nouv.)	Développement de la transformation et de la commercialisation des produits agri- coles et alimentaires.....	266.800.000	291.700.000 +	24.900.000	264.500.000	222.160.000	55.540.000	277.700.000 —	6.800.000
61-62 (nouv.)	Développement de la transformation et de la commercialisation du produit des pêches maritimes.....	Mémoire	3.200.000 +	3.200.000	Mémoire	"	1.000.000	1.000.000 +	1.000.000
61-63 (nouv.)	Recherche.....	10.000.000	10.000.000	"	5.000.000	4.800.000	1.200.000	6.000.000 +	1.000.000
	Totaux pour le titre VI.....	276.800.000	304.900.000 +	28.100.000	289.500.000	226.960.000	57.740.000	284.700.000 —	4.800.000
	Totaux pour les dépenses en capital.....	277.762.000	307.700.000 +	29.938.000	290.648.000	227.733.000	58.967.000	286.700.000 —	3.948.000

(1) Les chiffres indiqués au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement votés pour 1980 sont repris du budget de l'agriculture.

ANNEXE 2

**ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES INDUSTRIES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES**

DIRECTEUR

ADJOINT AU DIRECTEUR

— Mission des Affaires Réservées

- Adaptation des structures industrielles
- Conventions de Développement

I. — SERVICE D'ECONOMIE ET DE TECHNOLOGIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

SOUS-DIRECTION A : Economie des industries agricoles et alimentaires

1^{er} bureau : Economie générale

- Tableau de bord des industries agricoles et alimentaires et évolution des agrégats nationaux
- Evolutions prospectives des marchés et des industries
- Comparaisons internationales et structures industrielles internationales

2^e bureau : Economie des filières

- Relations interprofessionnelles
- Relations avec la distribution et les services
- Equipements d'infrastructures (stockage, transports...)

3^e bureau : Economie Régionale

- Plans et Actions régionales en liaison avec DATAR et FIDAR
- Etudes de compétitivité régionale
- Problème de Développement des P.M.E.

4^e bureau : Etudes et Documentation

SOUS-DIRECTION B : Technologie et innovation

1^{er} bureau : Technologie des produits et des procédés agro-alimentaires

- Recherche fondamentale et appliquée
- Innovation - transferts recherche-industrie
- Enseignement-Formation

2^e bureau : Technologie des Equipements

- Industrie des équipements
- Industrie du conditionnement

3^e bureau: Qualité des Produits

- Problèmes nutritionnels
- Composition des aliments
- Normes françaises et étrangères: appellations; labels

4^e bureau: Gestion des Aides à la Recherche-Développement

- Aides à la recherche et à l'innovation
- Economies d'énergie - environnement

II. — SERVICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Mission d'analyse financière

SOUS-DIRECTION A: Promotion des produits et développement international

1^{er} bureau: Promotion des exportations

- Actions de promotion générales et professionnelles
- Relations avec le C.F.C.E., la SOPEXA et les organismes d'intervention
- Actions de prospection et investissement à l'Etranger
- Coopération et relations bilatérales

2^e bureau: Affaires européennes et multilatérales

- Coordination des actions en matière de Politique Agricole Commune
- Relations commerciales internationales et questions douanières
- Liaison avec les organisations internationales

SOUS-DIRECTION B: Produits végétaux

— *1^{er} bureau*: sucre et produits sucrés (produits de confiserie et chocolaterie), alcools, produits tropicaux

— *2^e bureau*: produits à base de céréales: amylacés, farine, Malt, semoules, produits de biscuiterie-biscotterie et panification, pâtes alimentaires, produits à base d'oléagineux

— *3^e bureau*: Fruits et légumes (conserves et surgelés) produits condimentaires, glaces, crèmes glacées

— *4^e bureau*: boissons non alcoolisées, boissons alcoolisées, Houblon, Tabac, Chicorée

SOUS-DIRECTION C: Produits animaux

— *1^{er} bureau*: Produits laitiers

— *2^e bureau*: Viandes - charcuterie salaison - aviculture - plats cuisinés

— *Mission des Produits de la Mer*: Industrie de transformation des produits de la mer et marchés

III. — SOUS-DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

— *1^{er} bureau*: Gestion des Aides

— *2^e bureau*: Budget - Personnel

ANNEXE 3:

7^e Plan

ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE N° 1

**Adapter la production agricole et alimentaire
aux nouvelles conditions du marché**

Ce programme a pour objet de permettre au secteur agro-alimentaire de poursuivre son développement pendant la période du VII^e Plan dans les conditions de concurrence accrue créées par la saturation progressive du marché communautaire.

Le programme vise à adapter et renforcer l'appareil de production agro-alimentaire, en améliorant la compétitivité de certains secteurs importants (industries agricoles et alimentaires, élevage bovin, viticulture), en favorisant une meilleure maîtrise de la production et de la mise en marché grâce à des équipements hydrauliques et de stockage, et en limitant la dépendance nationale pour les protéines nécessaires à l'alimentation animale. Il s'agit d'actions destinées à améliorer de façon durable les conditions de la production, elles ne produiront donc leur plein effet qu'après le terme du VII^e Plan.

Action 1. — RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Le taux d'exécution budgétaire de cette action est satisfaisant :

— la restructuration du secteur des industries de biens d'équipement pour les I.A.A. s'est poursuivie ;

— la politique de conventions de développement et d'exportation, engagée à titre expérimental en 1978, a été institutionnalisée par la création d'une section spécialisée du C.I.D.I.S.E. chargée de suivre la procédure et d'examiner les projets de convention ;

— trois plans professionnels d'action à l'exportation ont été établis (produits laitiers, produits sucrés, viande de dinde) ; un autre est en préparation (oléagineux) ;

— la libération des prix a rendu une certaine souplesse à la gestion des entreprises et n'est probablement pas étrangère à la reprise des investissements constatée dans le secteur à partir de 1979.

La définition des politiques sectorielles d'intervention de l'État fondée sur l'amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises, engagée en 1978, a été poursuivie.

Elle a, d'ores et déjà, débouché pour 9 secteurs d'activité ; 2 autres programmes sont en voie de conclusion (surgelés, boissons), tandis que 2 programmes nouveaux en sont à leur phase initiale (entrepôts frigorifiques, conserveries de produits marins).

Action 2. — AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES ÉLEVAGES BOVINS

En matière d'amélioration génétique, des retards apparaissent dans le développement du contrôle des performances « viandes ». Le nombre de ces contrôles est passé à 778 000 en 1979 et serait de 780 000 en 1980. Les interventions concernant les races laitières se développent de façon satisfaisante. Ainsi, pour le contrôle laitier, l'effectif moyen soumis à ce contrôle par étable, a suivi une croissance parallèle à celle de l'effectif moyen des étables sur l'ensemble de la France. Le nombre de contrôles est passé de 1 856 000 au 1^{er} janvier 1979 à 1 915 000 au 1^{er} janvier 1980.

Pour les actions de prophylaxie, les indemnités d'abatage ont été fortement augmentées au cours du VII^e Plan passant de 450 F par animal à 1 100 F désormais (le F.E.O.G.A. participant au financement de ces actions). Ces indemnités sont par ailleurs majorées dans le cadre de certains programmes régionaux (massif pyrénéen ou Massif central en particulier) et souvent complétées par des interventions des collectivités locales. Compte tenu de l'avancement de cette opération l'ensemble des mesures d'éradication s'appliquera à partir du 1^{er} octobre 1980 à la totalité du territoire.

Action 3. — RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES A LA PRODUCTION

En matière d'hydraulique agricole, l'action se déroule plus rapidement que prévu. Le programme d'action prioritaire conduit à un certain redéploiement des crédits en faveur des régions concernées. Cette action trouve désormais un relais avec la mise en place du plan sud-ouest.

Ainsi, les objectifs ont été dépassés en matière d'irrigation et de drainage: le nombre d'hectares irrigués dans le sud-ouest et en Corse est de 7 607 en 1979 et serait de 6 136 en 1980; le nombre d'hectares drainés est de 5 670 en 1979 et serait de 6 510 en 1980.

Par ailleurs, en ce qui concerne le stockage et le conditionnement, les capacités nouvelles sont de 46 000 tonnes en 1979.

Action 4. — RÉNOVATION DU SECTEUR DES VINS DE TABLE

Les actions retenues dans le programme ont été confirmées par le plan viti-vinicole décidé par le Gouvernement en janvier 1977. Ces mesures ont été reprises et élargies par une directive communautaire, la participation financière du F.E.O.G.A. permet désormais de porter la prime à 17 500 F par hectare.

Si les opérations préalables ont porté sur des superficies importantes — soit 230 000 ha de schémas directeurs agréés — les opérations de restructuration proprement dites du vignoble ont commencé plus progressivement, mais leur rythme s'accélère sensiblement en 1980.

Action 5. — DÉVELOPPEMENT DES PROTÉINES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Le déroulement de cette action est satisfaisant et le Gouvernement a décidé en février 1978 de la prolonger jusqu'en 1982. Les travaux de sélection conduits par l'I.N.R.A. et les instituts techniques concernent actuellement le soja, la féverole, le pois protéagineux et le lupin.

Grâce aux aides du F.O.R.M.A. relayées par le F.E.O.G.A. (soja, féveroles, pois), la superficie consacrée à ces cultures a été multipliée par 10 aides de 1975 à 1979. Ce succès est à attribuer tout particulièrement au développement des pois protéagineux. Les communautaires attribuées désormais selon des nouvelles modalités devraient permettre la poursuite de cette évolution. Toutefois des difficultés restent à surmonter pour susciter une utilisation de ces matières premières nouvelles qui soit à la mesure des quantités produites.

Par ailleurs, la première unité de protéines vertes construite en Champagne en 1976 donne satisfaction, et une deuxième unité, plus importante, sera bientôt opérationnelle.

Indicateurs du programme n° 1

	1975	1976	1977	1978	1979	1980 (Esti- mation)
I Indicateurs de résultat et d'Etat						
<i>Action 1 :</i>						
Progression des exportations I.A.A. (en volume)	- 4,1 %	+ 12,6 %	+ 12,4 %	+ 8,3 %	+ 9,1 %	+ 8 %
<i>Action 2 :</i>						
Pourcentage du cheptal indemne de maladie	94,1	96,2	98,8	98,3	99	-
<i>Action 5 :</i>						
Importations nettes de protéines (en millions de tonnes de protéines nettes) (objectif 80 : stabilisation au niveau 74, soit 984)	977	1.211	1.300	1.637	1.861	1.900
II. Indicateurs de moyens						
<i>Action 2</i>						
Nombre de vaches soumises au contrôle laitier (au 1 ^{er} janvier)	1.600.000	1.652.000	1.712.000	1.769.000	1.856.000	1.915.000
Nombre de contrôles de performances « viandes »	1.170.000	1.130.000	1.192.000	1.090.000	778.000	780.000
Créations d'emplois des services vétérinaires (objectif : 450 emplois d'ici 1980)	-	21	55	18	7	-
<i>Action 3 :</i>						
Nombre d'hectares irrigués dans le Sud-Ouest et en Corse (objectif : 29 000 en cinq ans)	-	4.444	9.145	10 820	10 226	-
Nombre d'hectares assainis dans le Sud-Ouest (objectif 12.000 en cinq ans)	-	4.550	4.450	5.270	6.200	-
Capacité de stockage de report et de transit (objectif : 30 000 tonnes/an pendant cinq ans)	-	81 000	97.000	68.000	59.000	-
<i>Action 4 :</i>						
Nombre d'hectares restructurés (objectif : 35.000 en cinq ans)	-	885	233	623	522	1 500
<i>Action 5 :</i>						
Unités de protéines vertes créées (objectif : 2 unités en cinq ans)	-	1	0	0	1	0

Contribution du budget de l'État à la réalisation du programme n° 1

(Millions F)

	En francs courants					En francs constants 1975				
	1976	1977	1978	1979	1980	1976	1977	1978	1979	1980
Dépenses de personnel	2	14	18	19	21	2	12	12	13	13
Dépenses de fonctionnement (hors personnel)	392	348	409	453	502	357	292	313	314	314
Autorisations de programme d'équipement	345	337	357	438	392	314	283	273	304	245
Total	739	699	782	910	915	673	587	598	631	572

Rappel de la dotation prévue pour ce programme par le VII^e Plan sur la période 1976-1980 3.378 millions F 1975
 Taux d'exécution budgétaire 90,6 %

ANNEXE 4

L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE DANS LE 8^e PLAN

**Renforcer les activités agricoles
et l'industrie alimentaire**

Le secteur agro-alimentaire est un atout essentiel pour la France.

Par ses aptitudes naturelles et par son étendue, notre territoire dispose d'une capacité de production considérable, mais encore insuffisamment valorisée: notre agriculture et nos industries agricoles et alimentaires peuvent apporter une contribution importante au rétablissement des équilibres fondamentaux de notre économie.

Par la répartition de ses activités sur l'ensemble du pays, ce secteur apporte une contribution décisive à l'aménagement du territoire. Par ses ressources renouvelables, il constitue un gage de sécurité et d'indépendance. Il occupe déjà une place importante dans nos échanges extérieurs. Mais il peut encore davantage, au-delà de l'aide alimentaire, contribuer à établir des relations commerciales équilibrées, notamment avec les pays producteurs de matières premières ou nouvellement industrialisés.

Par ailleurs, l'activité agricole contribue à la qualité de l'espace rural qui constitue l'une des richesses du patrimoine national et qui permet d'accueillir d'autres activités, notamment de tourisme et de loisirs, dont l'importance économique et sociale ira croissant. Il importe désormais de prendre davantage en compte ce rôle de l'agriculture, qui peut aussi, à ce titre, contribuer indirectement à l'équilibre de notre balance commerciale.

*
* * *

Au cours des vingt dernières années, l'ensemble des activités agro-alimentaires a accompli des progrès spectaculaires. La production agricole a augmenté de près de 80 % en volume; celle de nos industries agricoles et alimentaires a doublé. Pendant la même période, les exportations ont été multipliées par cinq en volume, alors que nos importations n'ont fait que doubler. La France occupe, selon les années, la seconde ou la troisième place dans le monde pour ses exportations de produits agricoles et alimentaires. Ces progrès ont été rendus possibles par l'important effort de modernisation qu'encourageaient les lois d'orientation de 1960 et 1962. Ils ont été amplifiés par la création du Marché commun qui a stimulé notre production en lui ouvrant un vaste marché: la Communauté économique européenne (C.E.E.) absorbe en effet actuellement près des deux-tiers de nos exportations.

Depuis quelques années, cependant, l'expansion de notre agriculture et de notre industrie alimentaire s'effectue dans des conditions moins favorables. Affectées par les accidents climatiques qui ont marqué le début du VII^e Plan, elles ont subi, comme les autres secteurs, les conséquences du ralentissement de la croissance économique: hausse des coûts de production

à la suite des augmentations du prix de l'énergie (1), incidence de la dépression du marché de l'emploi sur l'évolution des structures, moindre croissance de l'investissement agricole et de la demande alimentaire.

Mais surtout, l'agriculture et les I.A.A. ont souffert des tensions qui se sont fait jour sur le marché communautaire. En effet, pour un nombre croissant de grands produits, la production tend à dépasser durablement la consommation des pays membres; les mécanismes d'organisation des marchés communautaires ne sont pas adaptés à cette situation nouvelle, ce qui a pour résultat d'accroître le coût de la politique agricole commune; les lacunes de l'organisation des marchés de certaines productions, notamment les productions méditerranéennes, ont accentué les déséquilibres entre régions et types de production. En outre, les désordres monétaires ont eu pour conséquence de rompre de facto l'unité des prix européens au détriment des pays à monnaie faible. Les montants compensatoires monétaires ont gravement faussé les conditions de la concurrence au profit des autres pays et donné à chacun d'eux une plus grande latitude dans la gestion de sa politique agricole et alimentaire, ce qui rend plus difficiles les solutions communautaires.

Toutes ces difficultés s'accumulent à un moment où l'agriculture française n'a pas achevé sa mutation; s'il existe déjà beaucoup d'exploitations capables de soutenir la compétition communautaire, d'importants écarts de productivité subsistent encore et surtout, nombre d'exploitations ont à faire face à ces modifications de leur environnement alors qu'elles sont toujours en pleine évolution et par là même fragiles.

Les industries agricoles et alimentaires ont dans l'ensemble mieux résisté que les autres secteurs industriels aux difficultés de la conjoncture. Leur effort de restructuration et de modernisation est largement engagé. Cependant, leur adaptation reste encore souvent insuffisante pour faire face aux nouvelles conditions de la distribution et pour s'imposer sur les marchés extérieurs.

C'est à partir de cette situation que notre agriculture et notre industrie alimentaire auront à faire face, dans la prochaine décennie, à un contexte économique profondément différent de celui qui, jusqu'à présent, a permis leur croissance.

Nos principaux partenaires de la Communauté européenne, qui ont accru leur production et leur productivité, assurent désormais eux-mêmes la couverture d'une grande partie de leurs besoins alimentaires. Il en résulte une double conséquence:

— le renforcement de nos positions sur le marché communautaire se fera dans le cadre d'une conjoncture plus vive;

— le développement de notre production agro-alimentaire devra reposer davantage sur les marchés extérieurs à la C.E.E. où les prix sont souvent moins favorables et les débouchés plus limités.

Mieux encore que par le passé, notre agriculture doit donc s'adapter aux évolutions de ces marchés (national, européen et international), tirer profit des mutations techniques et des transformations de la demande alimentaire et rechercher constamment à diminuer ses coûts, à valoriser et à diversifier ses produits, en adaptant ses techniques aux aptitudes particulières de ses terroirs.

Mais cela suppose que l'agriculture française puisse continuer à s'appuyer sur la politique agricole commune et que celle-ci soit renforcée dans ses principes (notamment la préférence communautaire) de façon à obtenir une meilleure orientation des productions, une plus grande maîtrise des dépenses qu'elle entraîne, ainsi qu'une meilleure gestion de l'espace rural.

C'est de leur fonction de producteurs que les agriculteurs et, plus spécialement les jeunes, veulent tirer l'essentiel de leurs revenus; en les aidant à acquérir la maîtrise de leur outil de production, le Gouvernement entend les mettre en mesure de voir leurs revenus évoluer favorablement, tout en permettant aux activités agro-alimentaires de jouer un rôle essentiel dans

(1) Le premier choc pétrolier s'est traduit par une hausse des carburants et des engrais d'environ 50 % entraînant une progression de l'ensemble des coûts de 24 % en un an. De 1973 à 1979, la hausse globale des coûts a été de 80 % en Francs courants.

l'avenir économique du pays et d'entretenir la diversité de l'espace rural, élément fondamental de la richesse du patrimoine naturel de la France.

Pour atteindre tous ces objectifs, la France a besoin d'une agriculture forte et d'entreprises transformatrices dynamiques. Face à la tentation du repli sur un marché protégé qui n'est pas à la mesure de nos capacités de production et qui ne permettrait pas d'accroître le revenu des agriculteurs, la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 a mis en place les moyens nécessaires pour que l'agriculture française poursuive sa croissance malgré les contraintes nouvelles. C'est naturellement dans cette perspective que s'inscrit le VIII^e Plan.

Dans un monde marqué par les incertitudes et les interdépendances, la sécurité alimentaire et la capacité d'exporter représentent un atout considérable. Mais, pour en tirer le meilleur parti, il faut adapter notre production dans son volume, dans ses coûts et dans sa qualité aux besoins réels, qu'ils soient exprimés sur les marchés intérieur ou extérieur. Il faut aussi s'appuyer sur une recherche dont les résultats puissent se diffuser plus rapidement au niveau des exploitations et des entreprises. Enfin, dans la mesure où l'augmentation de l'aide alimentaire aux pays en développement le permettra, l'agriculture française pourra contribuer à réduire la malnutrition dans le monde.

Aussi n'y a-t-il pas d'autre choix pour notre pays : une agriculture timorée et qui finirait par devenir assistée ou une « agriculture de conquête » recherchant la croissance et acceptant la concurrence.

1. — UN ESPACE AGRICOLE PLUS PRODUCTIF

L'espace est le principal atout de notre agriculture. Cependant, comparé à celui de certains de nos partenaires, notre territoire apparaît insuffisamment productif car insuffisamment équipé :

— remembrement et drainage accroissent l'efficacité du travail et assurent d'importantes économies d'énergie ;

— irrigation et drainage permettent des rendements plus élevés et plus réguliers.

La République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas consacrent des moyens très importants au remembrement et estiment pouvoir achever cette tâche en dix ans. En France, à son rythme actuel, cette opération ne pourrait être menée à terme que dans vingt-cinq ans.

Les comparaisons sont plus difficiles à établir pour les équipements hydrauliques, car les besoins dépendent largement du milieu naturel (climat mais aussi nature du sol). Il reste qu'en France 10 % de la superficie agricole est assainie et drainée, contre plus de 60 % aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne et 35 % en Allemagne Fédérale.

Aussi le remembrement, l'irrigation et le drainage seront-ils au cours du VIII^e Plan l'une des priorités de notre politique agricole, en particulier dans les zones qui n'ont pas encore pu exploiter au maximum leur potentiel agronomique (c'est le cas notamment du Sud-Ouest). Ces aménagements seront conduits avec le souci de préserver le patrimoine naturel et les équilibres biologiques. D'ores et déjà, l'aide de l'État en matière de remembrement est réservée à la mise en œuvre des techniques nouvelles appliquées avec succès depuis plusieurs années dans certaines régions, qui permettent de préserver un réseau suffisant d'écrans végétaux pour protéger à la fois la qualité des paysages et la faune sauvage.

Comme celle qui est utilisée par l'agriculture, la partie de notre territoire consacrée aux forêts est souvent insuffisamment productive. C'est pourquoi un important effort d'équipement sera également entrepris en ce domaine au cours du VIII^e Plan. Ainsi, mieux encore que par le passé, les forêts françaises contribueront au développement économique du pays, à la création d'emplois et au développement de zones rurales qui sont souvent parmi les plus déshéritées. C'est parce qu'elles seront mieux gérées que nos forêts rempliront mieux leurs fonctions écologiques et récréatives. C'est aussi parce qu'elles seront plus productives qu'elles seront mieux protégées contre les agressions (défrichement ou incendie).

Cette meilleure mise en valeur de nos possibilités agricoles et forestières doit s'adapter à la réalité physique et humaine de chaque partie du territoire. L'objectif général de compétitivité n'implique nullement l'abandon de l'une de ses parties, mais suppose, au contraire, que soient mises en place ou développées, cas par cas, les productions les mieux à même de valoriser les aptitudes naturelles du milieu et que les systèmes d'exploitation soient adaptés à celles-ci. La recherche et la vulgarisation de systèmes de production différents, touchant tous les stades de la filière agricole (approvisionnement, production, commercialisation) seront encouragées. On cherchera à cette occasion les formes les mieux adaptées à l'exploitation des ressources (valorisation des friches, landes, garrigues...).

Dans les zones où l'évolution démographique est particulièrement défavorable, zones qui souffrent souvent de handicaps naturels et où le revenu agricole reste insuffisant, les priorités seront :

— l'installation des jeunes, en particulier grâce au desserrement de la contrainte foncière obtenu par une mise en œuvre plus active des procédures déjà appliquées ou par les mesures nouvelles prévues en ce domaine par la loi d'orientation agricole de 1980;

— la recherche et la diffusion de ses résultats; l'effort devra notamment porter sur les petites productions pour lesquelles nous sommes actuellement importateurs;

— la mise en place de formes d'exploitation plus diversifiées et plus adaptées aux conditions locales; la complémentarité entre activités est appelée à y jouer un rôle important (tourisme, forêt, artisanat, services...), c'est pourquoi la pluri-activité y sera facilitée.

Pour combler notre retard d'équipement, il faut utiliser de façon plus sélective les moyens disponibles et pour cela, infléchir l'évolution récente des concours financiers de l'État à l'agriculture. En effet, alors que les dépenses d'investissements en représentaient 16 % en 1965, leur part est aujourd'hui inférieure à 6 % (1). Par contre, pendant la même période, la part des dépenses liées à la protection sociale est passée de 37 % à près de 50 %. Progressivement, les crédits d'investissements ont été comprimés par la montée des dépenses sociales (graphique n° 24). C'est dès maintenant, pour avoir demain une agriculture plus forte, qu'il faut modifier cette évolution.

La loi d'orientation agricole de 1980 comporte des mesures qui tendent à maîtriser les dépenses sociales. Elle confirme le principe selon lequel la parité des droits ne se conçoit qu'accompagnée de la parité des devoirs. C'est dans cet esprit que doit évoluer la participation des agriculteurs au financement de leur protection sociale. Naturellement, cette évolution des cotisations sociales agricoles s'accompagnera d'un effort pour en répartir plus équitablement la charge.

En effet, l'assiette actuelle des cotisations définie à partir du revenu cadastral partiellement pondéré par le revenu brut d'exploitation départemental, ne répond pas à cette exigence puisqu'elle conduit à ce que des exploitations à revenu identique supportent des cotisations pouvant varier du simple au quintuple.

Pour corriger cette anomalie défavorable à certains agriculteurs, l'importance accordée au revenu brut d'exploitation dans le calcul des cotisations sera accrue dès les premières années du Plan. Mais cette mesure, bien que nécessaire, ne peut être que transitoire car, si elle permet de réduire les inégalités entre départements, elle ne réduit pas les inégalités entre les exploitations. On s'attachera donc simultanément à mieux évaluer le revenu individuel d'un plus grand nombre d'exploitants afin de substituer progressivement aux critères forfaitaires actuels une assiette fondée sur le revenu réel.

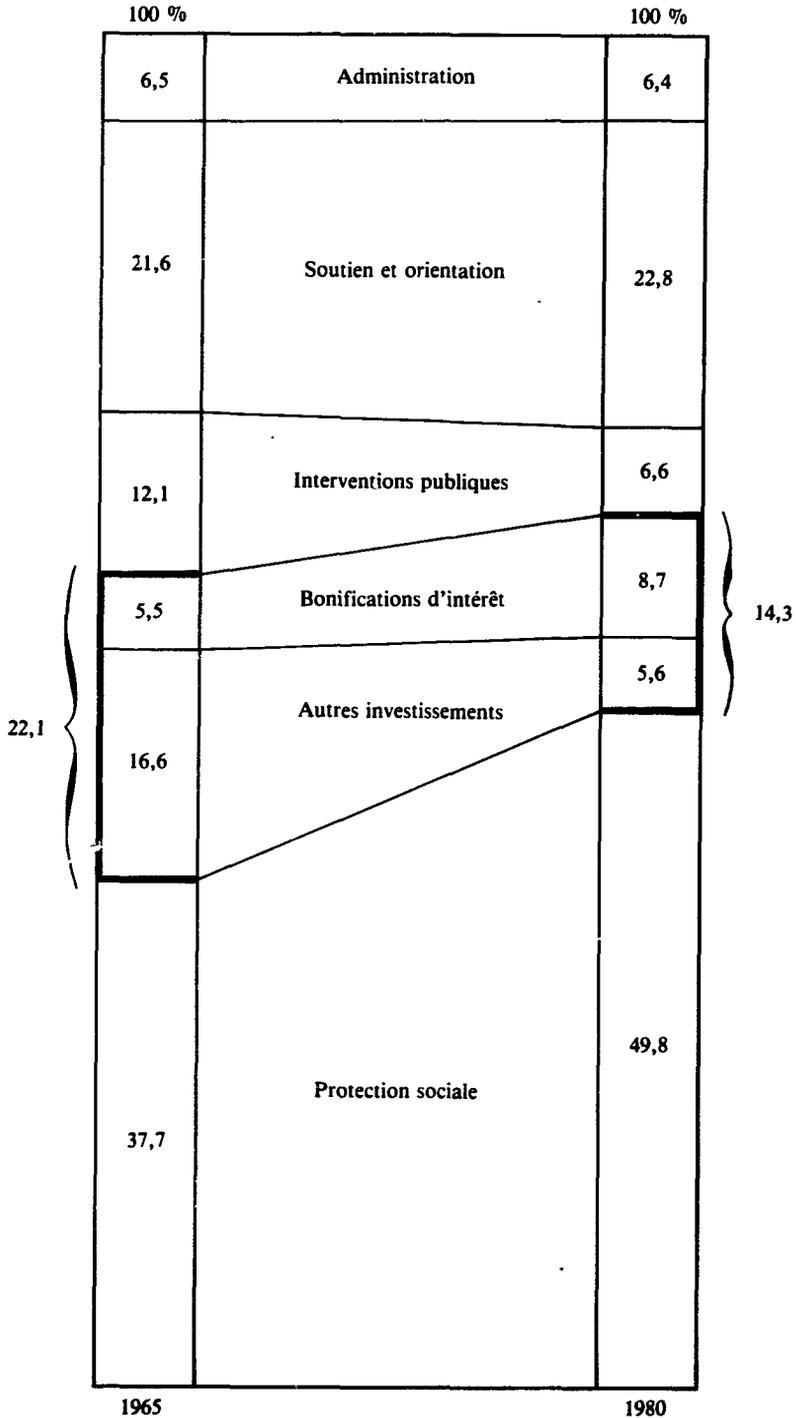
2. — DES EXPLOITATIONS MIEUX GÉRÉES DES AGRICULTEURS PLUS QUALIFIÉS

Mieux évaluer le revenu réel des exploitants n'est pas seulement une nécessité pour que chacun d'eux participe de façon équitable à l'effort social de la Nation. C'est aussi et surtout une condition essentielle pour une meilleure gestion des exploitations.

(1) L'évolution est de 22,1 % en 1965 à 14,3 % en 1980 si l'on tient compte du coût des bonifications d'intérêt.

Graphique 24

**ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DÉPENSES
DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE**



Source: Budget de programmes du Ministère de l'Agriculture

Plus que jamais, dans les années qui viennent, les performances des entreprises dépendront de la qualité de leur gestion. L'agriculture ne fera pas exception en cette matière.

Or notre agriculture accuse encore d'importants retards en matière de gestion : 5 % seulement de nos exploitations font l'objet d'une comptabilité complète, contre 98 % aux Pays-Bas, 83 % en Grande-Bretagne, 70 % au Danemark et de 8 à 11 % chez nos autres partenaires.

Instrument de la connaissance des revenus, la fiscalité agricole peut inciter à développer dans les exploitations la tenue d'une comptabilité adaptée. A la suite des travaux du Comité d'études sur la fiscalité agricole, mis en place à la demande des organisations professionnelles et du Parlement, le Gouvernement proposera au cours du VIII^e Plan, les adaptations nécessaires au régime d'imposition des bénéfices agricoles.

Une meilleure connaissance du revenu agricole aura également pour effet d'accroître des aides de l'État. Elle permettra en effet d'en écarter les entreprises qui peuvent s'en passer et d'accorder des aides plus importantes aux exploitations et aux zones qui en ont réellement besoin.

L'agriculture française connaît aussi certains handicaps pour la qualification des exploitants. Ainsi, aux Pays-Bas, la quasi-totalité des jeunes qui s'installent ont le niveau du brevet de technicien supérieur (bac + 2). En France, 40 % seulement de ceux qui obtiennent une dotation aux jeunes agriculteurs ont le niveau du brevet d'études professionnelles agricoles (Bac—1).

Une compétition économique plus difficile exige des agriculteurs (chefs d'exploitations et salariés) plus compétents. C'est à cette exigence que répond la récente directive du 21 mai 1980 sur la formation, la recherche, l'expérimentation et la diffusion du progrès en agriculture. Ainsi au cours du VIII^e Plan :

— pour les plus jeunes, le niveau de sortie de l'enseignement technique agricole sera relevé en privilégiant des formations longues pour les futurs chefs d'exploitation ;

— pour ceux qui sont déjà sortis du système scolaire, et en particulier pour les jeunes qui s'installent, les formations pour adultes seront développées et mieux adaptées à la fois sur le plan pédagogique mais aussi quant à leur contenu (davantage de comptabilité, de gestion, d'économie) ;

— enfin, pour tous les exploitants, notre système de vulgarisation du progrès technique et économique sera renoué pour diffuser plus rapidement les résultats de la recherche agronomique à laquelle des moyens accrus seront accordés. C'est dans le même esprit qu'ont été entreprises la réforme de l'I.N.R.A. et l'organisation du Réseau national d'expérimentation et de démonstration. En effet, au cours des prochaines années, les résultats de la recherche biologique, qui laissent présager des progrès spectaculaires, devront trouver leur pleine application (variétés et souches mieux adaptées à l'évolution des conditions de production, systèmes de production tenant compte de la diversité de notre territoire).

3. — COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ET POLITIQUE ALIMENTAIRE

Au cours du VIII^e Plan, malgré les difficultés de la période, les industries agricoles et alimentaires ont maintenu leur progression :

— moins sensible à la conjoncture, ce secteur a connu un taux de croissance moyen annuel de 3 % sur la période 1974-1979, contre 1,7 % pour l'ensemble de la production industrielle ;

— le niveau de l'emploi a été maintenu ;

— la part des produits alimentaires à forte valeur ajoutée dans nos exportations a augmenté.

Beaucoup d'entreprises continuent toutefois de souffrir de certaines faiblesses structurelles, de capacités financières trop étroites et de graves insuffisances en matière de recherche-développement. Dans une période marquée par le ralentissement de la croissance de la demande alimentaire, leur potentiel est donc empreint de fragilité et elles sont mal armées pour faire face aux mutations technologiques.

Il s'agit donc, pour ces entreprises d'engager un effort important d'adaptation, tout en prenant en compte les exigences d'une politique alimentaire.

¶ La finalité de l'industrie agro-alimentaire est de nourrir la population dans des conditions permettant le respect de son équilibre nutritionnel (facteur de santé), mais elle doit également tenir compte des traditions alimentaires qui varient de pays à pays et s'adapter à l'évolution permanente des comportements des consommateurs. C'est bien par une adaptation constante des produits aux caractéristiques des différents marchés que pourront être assurés, à la fois :

— le développement du marché intérieur: cet objectif implique une transformation plus systématique de nos produits et un effort de substitution aux produits importés;

— le développement des exportations: il faut pour cela mieux prendre en compte les exigences qualitatives de nos clients, notre réputation gastronomique ne constituant pas un critère de valeur universelle sur les marchés.

En conséquence, les principaux objectifs visés dans les industries agricoles et alimentaires concerneront la restructuration dans certains secteurs où cela s'avère nécessaire pour la réalisation des objectifs précédents, ainsi que le renforcement des fonds propres des entreprises en expansion rapide:

Quant à l'attribution des aides de l'État, elle concernera notamment le développement des implantations sur les marchés extérieurs, le renforcement des efforts de recherche et d'innovation et la meilleure diffusion de cette dernière dans les entreprises, ainsi que la maîtrise de la qualité. La contractualisation des rapports entre l'État et les entreprises sera poursuivie, notamment par la procédure des conventions de développement.

Par ailleurs, aussi bien pour les produits agricoles que pour les produits transformés, une politique globale sera appliquée qui associera les préoccupations nutritionnelles et les objectifs économiques. Son instrument essentiel sera la recherche agro-alimentaire. Les efforts les plus importants concerneront en effet la recherche nutritionnelle trop peu développée aujourd'hui, la technologie alimentaire qui s'appuiera en particulier sur le développement des biotechnologies, la maîtrise de la qualité (réglementation et contrôle), la formation et l'information des consommateurs, des producteurs et du corps médical.

Enfin, pour le progrès technique comme pour la prospection des marchés étrangers, l'accent sera mis sur le développement des liaisons au sein de chaque filière, entre les industries agricoles et alimentaires et les principaux agents de leur environnement: recherche publique, production agricole, fabricants d'équipements. Ces liaisons seront réalisées tant par le biais d'organismes tels que les centres techniques et les centres de recherche collective, que par des structures interprofessionnelles. Il importe également d'instituer un système d'échanges plus vaste, à la fois entre les filières agro-alimentaires et les secteurs connexes: chimie, pharmacie, mécanique, électronique, etc. Dans le domaine des technologies et de la formation, cette fonction sera remplie notamment par l'Institut supérieur de l'agro-alimentaire et le Centre de génie alimentaire créés en 1979. La solidarité du secteur agro-alimentaire sera ainsi réaffirmée. Simultanément, son ouverture sur l'extérieur sera intensifiée.

4. — ADAPTER ET RENFORCER LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Depuis la mise en place de la politique agricole commune, la C.E.E. a amélioré régulièrement son auto-provisionnement et est devenue même exportatrice nette pour un nombre de plus en plus grand de produits agricoles. Cependant, la réalisation de cet objectif ne s'est pas toujours accompagnée d'une évolution de la production conforme à celles de la demande, et a

entraîné au cours de ces dernières années un accroissement important des charges du budget communautaire. Celles-ci, ainsi que les perturbations monétaires, ont entravé le fonctionnement harmonieux de la politique agricole commune, entraînant pour notre agriculture des difficultés qui ne peuvent se poursuivre sans affecter notre capacité de production.

Indispensables au développement de notre agriculture, les principes fondamentaux de la politique agricole commune doivent être maintenus: préférence communautaire, solidarité financière, libre circulation. C'est pourquoi la France proposera à ses partenaires les adaptations techniques nécessaires à leur renforcement.

La suppression de nos montants compensatoires monétaires a été acquise récemment. L'accord que la France a mis en place avec ses partenaires permet la poursuite du démantèlement pour les montants compensatoires subsistant chez certains de nos partenaires; il empêchera l'instauration d'autres montants compensatoires durables, positifs ou négatifs; l'existence du Système monétaire européen en rend d'ailleurs l'apparition plus difficile. D'autre part, le budget communautaire, au prix d'une gestion plus rigoureuse, doit distinguer les dépenses de soutien à l'agriculture de celles qui bénéficient exclusivement aux consommateurs ou qui résultent d'accords internationaux.

Enfin, pour l'orientation des productions, en même temps qu'il veillera à ce que la préférence communautaire soit renforcée, le Gouvernement est prêt à étudier avec ses partenaires l'introduction de mécanismes de régulation pour l'organisation des marchés qui sont caractérisés par des déséquilibres importants et durables entre l'offre et la demande communautaires. Ces mécanismes qui devront être différenciés selon les produits et la situation des différents marchés ne devront pas freiner la progression des exportations à l'extérieur de la C.E.E.; ils supposeront une participation des producteurs les plus importants à la prise en charge de ces exportations.

Cette adaptation de la politique agricole commune aux données nouvelles de la production et des marchés donnera aux agriculteurs les moyens de l'expansion qu'autorise la bonne mise en valeur de notre territoire et des réserves de productivité qu'il renferme. Elle devra pour cela s'accompagner aussi de mesures propres à réduire les déséquilibres que connaissent les productions méditerranéennes et celles des zones de montagne, dont la contribution est essentielle à la valorisation de notre espace rural.

*
* *

L'agriculture et les industries agricoles et alimentaires doivent contribuer à l'amélioration de la balance commerciale de notre pays, non seulement en facilitant les exportations, mais aussi en permettant la reconquête de notre marché intérieur dans les secteurs où nos déficits sont coûteux en dépit de nos atouts. C'est le cas en particulier pour les porcins et les ovins, pour certains légumes et l'horticulture, ainsi que pour les protéines: les résultats déjà obtenus par nos chercheurs dans ce secteur laissent espérer le développement d'une production nouvelle, s'ils sont rapidement valorisés par nos agriculteurs et nos industriels. C'est également le cas pour les produits de la mer, domaine dans lequel la France a un bon acquis technologique.

Dans cette perspective d'amélioration de nos échanges, le Gouvernement a déjà mis en place un certain nombre de programmes de développement visant à atteindre cet objectif. Il s'agit en particulier du « plan protéines » ainsi que du programme pluriannuel de développement de l'élevage mis en place en 1980. Il s'agit aussi des mesures prises en 1979 et 1980 concernant le filière bois qui connaît un solde déficitaire considérable. La politique décidée par le Gouvernement vise en particulier à augmenter la ressource par une meilleure gestion des forêts existantes, à mieux exploiter celle-ci en faisant passer la récolte commercialisée à 40 millions de m³ avant 1985 et à mieux valoriser cette production par la modernisation des entreprises d'aval. Cette politique forestière est aujourd'hui confirmée et ses principales mesures retenues pour figurer dans le P.A.P. n° 6 (page 235).

*
* *

Compétitivité et qualité, tels sont bien les objectifs essentiels de la politique agricole et alimentaire du VIII^e Plan, étape majeure de la « seconde révolution agricole » que la loi d'orientation de 1980 contribuera à susciter. De plus, dépassant son rôle *essentiel* qui restera de nourrir les hommes, notre agriculture doit se préparer à élargir ses activités à la production d'énergie et de matières premières pour l'industrie.

Compétitivité et qualité sont les seuls moyens d'assurer à l'ensemble des agriculteurs une évolution normale de leurs revenus et de permettre au maximum de jeunes de s'installer et de participer au développement de l'agriculture, y compris dans les zones difficiles.

PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE N° 6

Mieux valoriser notre potentiel agricole et alimentaire

1. — ÉQUIPEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE

- Remembrement de 2,3 millions d'ha (contre 1,7 au cours du VII^e Plan);
- Irrigation et drainage: réalisation de travaux sur une superficie supérieure de 40 % aux réalisations du VII^e Plan (en priorité dans le Sud-Ouest);
- Création d'un réseau « agrométéorologique » pilote dans le cadre du Plan Sud-Ouest;
- Doublement du rythme de publication de la carte des sols;
- Création de zones horticoles et maraîchères nouvelles autour de sites susceptibles de fournir de la chaleur à un faible coût.

2. — GESTION DES EXPLOITATIONS, FORMATION DES HOMMES ET RECHERCHE

- L'attribution des aides publiques à l'investissement (prêts bonifiés compris) sera progressivement soumise à la tenue d'une comptabilité adaptée à l'ampleur du projet;
- Développement particulier de l'effort de recherche publique et privée dans le secteur des protéines, des semences, des technologies alimentaires et de la nutrition;
- Formation initiale: ouverture de 40 classes de techniciens supérieurs et création de 135 filières nouvelles de techniciens agricoles;
- Formation continue: transformation progressive d'une partie des stages de 200 heures en stages de 800 heures réservés prioritairement aux candidats à l'installation, développement de la formation des salariés d'exploitation et des salariés des I.A.A.

3. — TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS

- Encouragement à l'innovation et à la maîtrise en privilégiant dans les I.A.A. les investissements répondant à ces deux objectifs (en particulier pour les entreprises qui se donnent les moyens d'une présence durable à l'exportation);
- Coordination et développement des études et de la recherche sur la sécurité alimentaire;
- Adaptation et renforcement des actions de la Direction de la Qualité;
- Développement des équipements de stockage et conditionnement, spécialement pour les productions méditerranéennes (vins, horticulture, fruits et légumes).

4. — MOBILISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

- Connaissance du patrimoine par la poursuite de l'inventaire forestier;
- Augmentation de la ressource par une meilleure gestion des forêts déjà existantes (conversion de taillis en futaies par exemple);
- Accroissement de la récolte commercialisée (pour atteindre 40 millions de m³ avant 1985) en particulier par la création de voies d'exploitation;
- Meilleure valorisation de la production par la modernisation des entreprises d'aval.

Les établissements publics nationaux et régionaux et les collectivités locales pourront s'associer à ce programme.

ANNEXE 5

**MONTANT DES CRÉDITS ATTRIBUÉS EN 1980 ET 1981 POUR LE STOCKAGE
ET LE CONDITIONNEMENT DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.**

I. — VENTILATION DES AIDES DE L'ETAT A L'ECONOMIE (1978) :

— Ensemble des branches de l'économie : 5 549 millions de francs

— Industries agricoles et alimentaires (P.O.A., F.E.O.G.A., primes à la coopération) :
479 millions de francs soit : %

II. — REPARTITION DES AIDES PUBLIQUES PAR AFFECTATION (1978) :

	(En millions de francs)
— Aides au développement régional dont :	—
• Prime au développement régional	80
• Réduction du droit de mutation	75,1
— Aides spécifiques à la recherche	14
— Lutte antipollution	2,2
— Economies d'énergie	2
— Soutien de l'emploi	1,5
— Aides aux investissements à l'étranger	14
Total	188,8

STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

ANNEE 1979

Tableau d'ensemble

Tableau I

RUBRIQUES	Nombre d'affaires (1)	Montant des travaux retenus (en 1000F)	Part de la rubrique (% des travaux)	Montant de l'aide proposée (2) (1 000 F)	Taux moyen d'aide (2)
Entrepôts frigorifiques polyvalents	10 (11)	66.003	42,75	7.335,1 (8.370,05)	11,1 (12,68)
Stockage de céréales - Transit et report	4 (4)	19.852	12,86	3.183,09	16,03
Vins (3)	5 (10)	63,843	41,35	6.522,9 (6.522,9)	10,22 (10,22)
MIN	3 (3)	4.709	3,04	831,8	17,66
	22 (28)	154.407	100,0	17.872,89 (18.907,84)	11,57 (12,24)

(1) Les chiffres () indiquent le nombre d'établissements concernés.

(2) Les chiffres () indiquent des montants ou des % calculés « garantie FEOGA » comprise.

(3) Les rubriques ont été décentralisées ; il s'agit donc du reliquat des dossiers en cours.

STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

COMITE SPECIALISE N° 6 DU F.D.E.S. ANNEE 1979

Tableau II

	COOPERATIVES ET SICA				NON COOPERATIF			
	Nombre d'affaires (1)	Montant des travaux retenus (1 000 F)	Montant de l'aide proposée (2) (1 000 F)	Taux moyen de l'aide (2)	Nombre d'affaires (1)	Montant des travaux retenus (1 000 F)	Montant de l'aide proposée (2) (1 000 F)	Taux moyen de l'aide (2)
Entrepôts frigorifiques polyvalents	1 (1)	8.155	1.631 (2.038,78)	20,00 (25)	9 (10)	57.048	5.704,1 (6.331,3)	9,86 (11,26)
Stockage céréales transit et report	4 (4)	19.852	3.183,09	16,03				
Vins (3)	2 (2)	3.449	483,50 (483,50)	14,02 (14,02)	3 (8)	60.394	6 039,40	10
MIN					3 (3)	4.709	831,80	17,66
ENSEMBLE DES RUBRIQUES	6 (6)	31.456	5.297,59 (5.705,34)	16,84 (18,14)	15 (21)	122.951	12.575,30 (13,202,5)	10,23 (10,74)

(1) Les chiffres () indiquent le nombre d'établissements concernés.

(2) Les chiffres () indiquent des montants ou des pourcentages calculés « garantie FEOGA » comprise.

(3) Cette rubrique a été décentralisée, il s'agit donc de reliquats de dossiers en cours.

STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

Six premiers mois de l'année 1980

Tableau III

RUBRIQUES	Nombre d'affaires	Montant des travaux retenus (1 000 F)	Montant de l'aide	Taux moyen d'aide (%)
Entrepôts frigorifiques	12	69.281	8.994	12,11
Stockage portuaires - Transit et report	4	17.581	2.719	15,46
Autres projets décentralisés (reliquat du stock)	11	64.818	6.620	10,21

ANNEXE 6

CONTRIBUTION DE LA POLITIQUE DES I.A.A. A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

La politique de développement des industries agro-alimentaires adoptée par le Gouvernement est orientée vers l'amélioration de nos échanges extérieurs par l'implantation commerciale, voire industrielle, à l'étranger des entreprises dynamiques. Mais toute politique de restructuration et de développement industriels en France, à l'heure actuelle, trouve sa légitimité dans la recherche du maintien et de la création d'emplois.

Cela résulte à la fois des limites, nécessaires dans ce domaine, du libre jeu de l'économie et des contraintes de la situation actuelle de l'emploi. Le redéploiement industriel auquel nous contrainst la crise énergétique et l'environnement économique international nécessitent le soutien des branches industrielles et des entreprises qui créent des emplois dans les régions.

C'est à ce titre que la politique de développement des I.A.A. s'inscrit dans les objectifs de l'aménagement du territoire.

L'industrie agro-alimentaire a en effet dans ce domaine une situation privilégiée. Employant 488 000 salariés, ce secteur compte 10,8 % des effectifs industriels, ce qui en fait le second de l'économie industrielle française. En deux ans, 1977 et 1978, près de 9 000 emplois ont été créés dans l'agro-alimentaire, alors que, dans la même période, plus de 130 000 emplois ont été supprimés dans l'industrie. En outre, cette évolution favorable se réalise sans abaissement important de la durée du travail et avec les gains de productivité semblables à ceux constatés dans le reste de l'industrie.

Par ailleurs, les I.A.A. génèrent des emplois en amont, dans l'agriculture, en maintenant l'activité dans certaines régions ou en contribuant au développement de nouvelles cultures, de même que dans les secteurs des services qui distribuent et mettent à la disposition des consommateurs les produits des I.A.A., et dans le secteur de l'équipement industriel, encore trop peu développé en France, et les organismes de recherche et de développement spécialisés dans l'agro-alimentaire.

Les I.A.A. sont donc un point d'appui d'une politique de redéploiement industriel et de développement de l'emploi au niveau national. C'est cette analyse du rôle des I.A.A. dans le maintien de l'emploi en France qui donne leur sens aux objectifs de développement des entreprises à l'exportation. Le double du rythme de croissance de nos exportations alimentaires permettra une croissance de la production de 4,5 % par an. L'augmentation induite des postes d'emplois pourrait être, dans cette hypothèse, de 10 000 salariés par an.

En outre, l'industrie alimentaire est un atout majeur de la politique d'aménagement du territoire. Il n'y a pas en effet de région « spécialisée » dans les I.A.A. Les sept régions où se trouvent le plus grand nombre d'entreprises du secteur regroupent 53 % seulement des entreprises. Le nombre des établissements de production tend à augmenter dans chaque région. Cela s'explique aisément par l'hétérogénéité de la branche ; les industries de première transformation s'établissent à proximité des ressources agricoles, la seconde transformation dans les régions de grande consommation, donc à proximité des grandes villes. Les économies d'échelle sont faibles dans un secteur qui reste essentiellement composé de petites et moyennes entreprises. Les restructurations financières ne peuvent en outre faire abstraction des facteurs techniques et économiques de localisation des unités de production.

La répartition régionale des entreprises est donc durable et l'évolution technique prévisible ne lui sera pas contraire.

Il en résulte que la position des I.A.A. dans l'emploi régional est privilégiée. Plus de 5 % des actifs de Bretagne, Pays de Loire et Basse Normandie, sont employés dans les I.A.A. mais aussi 3 % des actifs d'Aquitaine et d'Auvergne. Les I.A.A. créent par conséquent des emplois dans les zones qui sont considérées comme prioritaires pour l'Aménagement du Territoire et qui connaissent en particulier des difficultés en matière d'emploi industriel. Elles contribuent à la stimulation de l'activité dans les zones rurales, et souvent dans les zones où le dépeuplement a été particulièrement sensible. Le rôle des coopératives de transformation, notamment dans le secteur laitier, est important pour maintenir la production en amont et créer des emplois en aval, dans les zones les moins favorables.

*
* * *

Au total, la politique de stimulation des I.A.A. est nécessairement une politique de création d'emplois. Le soutien aux entreprises du secteur est un élément du développement régional, et toute politique d'Aménagement du Territoire doit privilégier les I.A.A. Les conditions sont remplies par le secteur des I.A.A. pour réaliser des objectifs ambitieux en matière de création d'emplois. Ce sont ceux des politiques de structuration industrielle, d'aménagement rural et de développement régional qui trouvent dans l'agro-alimentaire leur convergence et la cohérence de leurs moyens.

ANNEXE 7

**FICHE DOCUMENTAIRE ET LISTE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES
ET PROFESSIONNELLES COMPÉTENTES
DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.**

I. — DOCUMENTATION

1. — Documents officiels

— Rapports des VI^e, VII^e et VIII^e Plan sur l'agriculture et les Industries agricoles et alimentaires ;

— Rapports du Plan sur les échanges extérieurs ;

— Rapports et documents par produits et par pays du Centre français du Commerce extérieur ;

— Rapports des Commissions compétentes des deux Assemblées sur :

- l'agriculture,
- les Industries agricoles et alimentaires,
- le Commerce extérieur.

— Rapport du Conseil économique et social :

- « l'orientation à donner à nos productions fruitières »,
- « les perspectives mondiales et la politique agricole européenne »,
- « le secteur agro-alimentaire dans la balance commerciale française ; n° 27 - 30.X.1979.

— Rapport « Pisani-Sordel » sur le commerce extérieur (Sénat n° 31 ; (1978-1979).

Documents budgétaires :

- « bleus » du budget du Secrétariat d'État aux Industries agricoles et alimentaires
- « blanc » (budget programme du Secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires)
- « bleu » du Ministère du Commerce extérieur

— Commerce extérieur — statistiques abrégées direction des douanes — Ministère du Budget.

— Documents de l'I.N.S.E.E. sur le commerce extérieur.

— Documents du service d'études statistiques (S.C.E.E.S.) du Ministère de l'Agriculture.

— Banques de données informatiques accessibles depuis les terminaux du Sénat.

— Réponses des Ministères compétents aux questionnaires budgétaires des commissions permanentes des deux Assemblées.

2. — Publications privées

— Le Moniteur du Commerce international (M.O.C.I. - 57, avenue Kléber - 75116 Paris - Tél. 723.61.23).

Les chiffres clés des Industries agricoles et alimentaires françaises (Editions Agra alimentation - 29, rue du Général Foy - 75008 Paris).

— Agra-France et Agra-Europe (même éditeur).

II. — ORGANISMES COMPETENTS

1. — Organismes publics ou semi-publics :

Ministère du Commerce extérieur, 41, quai Branly, 75700 Paris.

Ministère de l'Economie, Direction des relations économiques extérieures (Madame Dubarry). Tél. 555.92.20.

Direction des produits agro-alimentaires du C.F.C.E. 10, avenue d'Iéna, 75783 Paris cedex 16. Tél. 723.61.23.

Caisse nationale de crédit agricole (C.N.C.A. service international) 91, bld Pasteur 75015 Paris. Tél. 320.52.02.

Société pour l'Expansion des Ventes de Produits Agricoles et Alimentaires 43-45, rue de Naples 75008 Paris. Tél. 292.42.11.

2. — Organismes privés :

Chambre Syndicale Nationale des Agents du Commerce Extérieur de l'Alimentation (C.S.N.A.C.E.A.), 251, Bourse de Commerce 75001 Paris.

Fédération du Commerce d'Exportation des Vins et spiritueux de France (F.C.E.V.), 3, rue d'Aguesseau, 75008 Paris. Tél. 266.37.20.

Société Française pour l'Exportation des Produits Agricoles (FRANC.EX.P.A.), 3, rue Moncey, 75009 Paris. Tél. 280.66.99.

Fédération Nationale du Commerce Extérieur des Produits Alimentaires (F.N.C.E.P.A.), 171, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris. Tél. 727.19.08.

Promotion du Machinisme Agricole Français à l'Exportation (PRO.M.A.F.EX), 10, av. d'Iéna, 75783 Paris cedex 16. Tél. 723.61.23 Télex SOFDEX 611392.

Syndicat national du commerce d'exportation de produits laitiers et avicoles (SYL.AITEX), 316, rue de la Tour, 94566, Rungis cedex. Tél. 686.42.31.

Syndicat National des Distributeurs Grossistes Importateurs-Exportateurs de Produits Alimentaires (S.N.D.G.I.E.P.A.), 9, rue Vernet, 75008 Paris.

Syndicat national du commerce extérieur, Bourse de commerce, bureau n° 117, 75001 Paris. Tél. 233.53.00.

**III. — ORGANISMES COMPÉTENTS POUR LE SECTEUR DES INDUSTRIES
AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (pas seulement exportations)**

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre 18, rue Vaneau 75007 Paris. Tél. 556.80.00.

Ministère de l'Agriculture, 3, rue Barbet de Jouy, M. J. Boyer Andrivet Chargé de mission.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires (A.A.E.E.N.S.I.A.A.), 9-11, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. 225.92.48.

Association Nationale des Industries Agro-Alimentaires (A.N.I.A.A.), 52, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 266.40.14 et 18.

Association pour la Promotion Industrie-Agriculture (A.PR.I.A.), 35, rue du Général-Foy, 75008 Paris. Tél. 292.42.11.

Centre de Formation des Industries de l'Alimentation (C.F.I.A.), 101, rue de Tolbiac, 75645 Paris cedex 13. Tél. 584.11.49.

Centre de Formation Technologique des Métiers de l'Alimentation (C.F.T.M.A.), 11, rue Jean-Ferrandi, 75006 Paris. Tél. 544.38.18.

Centre d'Actions Concertées des Entreprises de Productions Alimentaires (C.A.C.E.P.A.), 11, rue Tronchet, 75008 Paris. Tél. 266.17.50.

Centre de Documentation Internationale des Industries Utilisatrices de Produits Agricoles (C.D.I.U.P.A.), avenue des Olympiades, 91305 Massy. Tél. 920.97.38.

Centre de Perfectionnement des Cadres des Industries Agricoles et alimentaires (C.P.C.I.A.), 35, rue du Général-Foy, 75008 Paris. Tél. 292.42.11.

Centre de perfectionnement des journalistes agro-alimentaires, 9, rue Papillon, 75009 Paris. Tél. 770.75.83.

Comité de Propagande pour des Industries et les Commerces Agricoles et alimentaires (C.O.P.I.C.A.), 3, rue de Logelbach, 75017 Paris.

Commission des industries agricoles et alimentaires de l'Union des Industries de la C.E.E. (U.N.I.C.E.), 6, rue de Loxum, 1000 Bruxelles.

Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (E.N.S.A.I.A.), 38 bis, rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy. Tél. 35.95.97 (Agronomie et Direction) :
— 32 bis, rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy. Tél. 38.18.21 (laiterie) ;
— 1, rue Grandville, P.P. 308, 54006 Nancy cedex. Tél. 52.63.67 (brasserie).

Ecole Nationale des Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (E.N.I.T.I.A.A.), Domaine de la Géraudère, 44072 Nantes cedex. Tél. 40.63.00.

Fédération Internationale des Industries et de Commerce en Gros de Vins, spiritueux, eaux-de-vie et liqueurs (F.I.I.C.G.V.), 103, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. 266.38.12.

Fédération Nationale de l'Industrie et des Commerces en Gros de Viandes (F.N.I.C.G.V.), 31, rue du Limousin, 94535 Rungis. Tél. 687.25.36.

Fédération Nationale de l'Industrie des Corps Gras (F.N.I.C.G.), 10, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. 261.61.54.

Fédération Nationale de l'Industrie Hippophagique de France (F.N.I.H.F.), 75, rue des Morillons, 75015 Paris. Tél. 828.73.75.

Fédération Nationale des Industries de la Salaison, de la Charcuterie en gros et des conserves de viande (F.N.I.S.C.), 7, rue Alfred-de-Vigny, 75008 Paris. Tél. 227.22.26

Groupement pour l'Expansion des Procédés des Industries Alimentaires (G.E.P.I.A.), 29, rue du Général-Foy, 75008 Paris. Tél. 292.42.11.

Groupement des Industries Agricoles, Alimentaires et de grande consommation (G.I.A.C.), 30, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. 225.67.41.

Section ingénieurs Industries Alimentaires Régions Chaudes (S.I.A.R.C.), Centre Gerdat, av. du Val-Montferrand, B.P. 5035, 34032 Montpellier cedex. Tél. (67) 63.91.70.

Société de location de Matériel pour les Industries Agricoles alimentaires et de grande Consommation (S.O.M.I.A.C.) 5, rue Clément-Marot, 75008 Paris. Tél. 225.97.36.

Société des Ingénieurs Civils de France (I.C.F.), 19, rue Blanche, 75009 Paris. Tél. 874.83.56.

Union d'études et d'Investissements (U.I.), 33, avenue du Maine, 75015 Paris. Tél. 538.24.44
Télex 270403.

ANNEXE 8

L'AVENIR DE LA PRODUCTION DE « COMTÉ »

Un choix à faire entre deux voies divergentes.

Il n'est peut-être pas inutile de s'interroger, à l'occasion de l'inauguration de ce témoin d'un riche passé qu'est le musée de la fromagerie de Trépot, sur l'avenir de l'économie fromagère franc-comtoise. La tradition multi-séculaire des fruitières est-elle encore à notre époque porteuse d'avenir ? La question mérite d'être posée car nous sommes, me semble-t-il, à la « croisée des chemins ».

Deux voies possibles s'offrent à notre économie fromagère : **la voie quantitative et la voie qualitative.**

Choisir la voie quantitative, c'est d'abord privilégier le volume de la production laitière en « holsteinisant » la montbéliarde. mais la « holsteinisation » ne risque-t-elle pas de conduire à des excès et de faire perdre à la montbéliarde ces deux autres qualités, sa résistance, tant appréciée à l'étranger, et son aptitude à la production de viande ?

C'est aussi développer l'ensilage qui, faut-il le rappeler, n'est pas compatible avec la production de gruyère de Comté ou d'Emmental de cru.

C'est enfin encourager la pasteurisation du lait à Emmental, qui certes pallie les inconvénients de l'ensilage, mais enlève en même temps au fromage sa saveur et son onctuosité.

Avant de s'engager dans cette voie, il faut bien considérer que, par rapport à ses concurrents de l'Ouest, la Franche-Comté souffre de deux handicaps majeurs :

— Elle est en premier lieu défavorisée par son climat. Quoi de commun en effet entre la situation des éleveurs du Haut-Doubs, qui doivent garder leur bétail pendant six mois de l'année et ceux des côtes bretonnes ou normandes qui peuvent laisser le leur au pâturage toute l'année ?

— Elle ne dispose pas non plus, avec ses quelque 540 fromageries, d'un outil en mesure d'affronter les 4 ou 5 grandes usines à fromages de l'Ouest qui représentent chacune l'équivalent de 100 à 200 de nos fruitières, mais produisent un produit standard « caoutchouteux » et pratiquement sans goût.

Choisir cette voie quantitative, ce serait donc admettre à terme la disparition de la quasi-totalité des fruitières qui sont pourtant si présentes dans la vie des villages comtois. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite ?

En revanche, mettre en valeur les produits de haut de gamme, Comté et Emmental de cru, c'est choisir la voie qualitative, plus respectueuse de la tradition, mais qui est aussi celle de l'effort.

En effet, la mise en valeur des produits de haut de gamme implique le développement d'actions énergiques dans trois domaines au moins : la préservation de la qualité, la régulation du marché, la promotion.

La préservation de la qualité implique une contribution de tous les acteurs de la chaîne de production, de l'éleveur à l'affineur, notamment l'élimination des laits butyriques et la généralisation du classement technique des fromages.

La mise en place d'un fonds interprofessionnel de régulation, encouragée par l'Etablissement Public Régional, les départements et l'Etat, est nécessaire pour assurer une saine gestion du marché et éviter que ne se renouvelle la crise que nous venons de connaître.

La promotion de nos productions spécifiques de Comté et d'Emmental n'est pas moins impérative pour leur fournir des débouchés rémunérateurs.

Il convient en même temps de poursuivre la modernisation des fromageries les plus aptes à se maintenir, c'est-à-dire celles qui traitent au moins 1 à 2 millions de litres de lait par an, tout en favorisant l'accueil des producteurs livrant encore du lait à de trop petites unités de transformation.

Ces deux voies, entre lesquelles la région semble encore hésiter, sont de plus en plus divergentes. Il faudra donc que les acteurs de la filière fromagère, de l'éleveur au fromager et à l'affineur, fassent un choix clair, qui pourra ne pas être le même en plaine ou en montagne, et surtout qu'ils ne continuent pas de croire aux produits de haut de gamme, en s'engageant subrepticement dans la voie opposée.

La réalisation de ces objectifs engage l'avenir de la production du Comté et du revenu des éleveurs de la région Centre-Est.

ANNEXE 9

**LES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
EN FRANCHE-COMTÉ (1)**

Le Conseil des ministres a adopté au printemps un plan de développement des industries agricoles et alimentaires qui prévoit d'encourager les entreprises dynamiques de ce secteur, d'améliorer le cadre dans lequel elles exercent leur activité à l'exportation, de développer la recherche, etc.

Le but du gouvernement est clair. Il s'agit que l'industrie agro-alimentaire devienne l'un des fers de lance du commerce extérieur du pays.

Les responsables des entreprises franc-comtoises concernées sont tout à fait conscients du rôle qui devra être le leur dans cette opération vitale pour la France à l'heure où toutes les ressources de la nation doivent être mobilisées pour faire face à la croissance continue de la facture pétrolière. Ils ont fait des propositions dans ce sens devant la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté, réunie en assemblée générale le 4 juin dernier sous la présidence de M. Emile Vuilquez. C'est plus exactement leur plus ardent défenseur, Mlle Marie-Madeleine Mesny, présidente de la Commission des industries agro-alimentaires de cette compagnie, qui a parlé en leur nom ce jour-là. S'appuyant alors sur une importante enquête réalisée par Mlle Marie-France Dondel, du service des études économiques et sociales de la Chambre régionale de commerce et d'industries de Franche-Comté, Mlle Mesny a aussi tenu à souligner que, si ses collègues ont le vif désir de participer à la réalisation du plan Debatisse (2), ils souhaitent tout aussi vivement certains aménagements qui permettraient de valoriser pleinement toutes les potentialités du domaine agro-alimentaire franc-comtois.

Consignés dans un épais document de 160 pages, les résultats de l'enquête menée par le service des études économiques et sociales de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté sur les industries agro-alimentaires de la région (secteur privé exclusivement), se divisent en deux parties. La première situe l'importance des entreprises dans leurs branches d'activités respectives, et dégage des perspectives d'évolution des investissements et des emplois pour la période 1981-1984. La deuxième partie présente un certain nombre d'hypothèses de développement pour l'avenir.

**UN SECTEUR PROMETTEUR DE DÉVELOPPEMENT :
PRÈS DE 600 EMPLOIS NOUVEAUX PRÉVUS**

A l'échelon national les industries agro-alimentaires réalisent un chiffre d'affaires global d'environ 206 milliards de francs par an. Elles occupent le second rang parmi les industries françaises après le bâtiment et les travaux publics, mais nettement avant l'automobile ou les

(1) Extrait de « Réalités - francomtoises » revue publiée par la Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs. N° de Mars 1980.

(2) Secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires.

industries mécaniques. Le secteur agro-alimentaire représente 18 % de la production nationale et 10 % des emplois. Il n'en est pas de même en Franche-Comté, où, selon une statistique datant de 1975, l'industrie agro-alimentaire ne dépasserait pas 4,8 % des emplois, ce qui la place en 9^e position. Le recensement effectué par la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté lui a permis de prendre contact avec 206 entreprises représentant 2 625 044 800 francs de chiffre d'affaires, somme à rapprocher de l'évaluation de la valeur des principales productions agricoles comtoises en 1979 (2 651 036 000 F). Ces 206 firmes occupent 6 703 personnes dont 46,9 % dans le Jura, 41,9 % dans le Doubs et 11,2 % dans le reste de la Franche-Comté. Les entreprises agro-alimentaires sont peu nombreuses à exporter : 20,4 % d'entre elles ont mentionné cette activité, qui correspond, au total, à des ventes pour 153 millions de francs par an. Il est intéressant de noter, par contre, que les chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête envisagent de créer de 540 à 580 emplois au cours de la période du VIII^e plan, si les propositions qu'ils font se réalisent, ce qui tendrait à prouver que le secteur agro-alimentaire, contrairement à beaucoup d'autres, est effectivement prometteur de développement, malgré la crise économique actuelle. Quant aux investissements réalisés en 1979, en cours (1980) ou projetés pour les années 1981 à 1985 ils ne représentent en général qu'un pourcentage relativement faible du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le régime d'aides aux investissements, les chefs d'entreprise regrettent fort d'être beaucoup moins bien lotis que les coopératives. De plus, le rapport Ravannel ne constate-t-il pas que les avantages fiscaux, sociaux et financiers de celles-ci représentent de 1,7 à 2 % de leur chiffre d'affaires. Aussi souhaitent-ils une révision du régime actuel, qui aboutit à des distorsions de concurrence.

UNE GRANDE TRADITION REGIONALE : L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Si l'on étudie les industries agro-alimentaires branche par branche, on note sans surprise que la plus importante est l'industrie laitière, composée en majorité de petits ateliers traditionnels à côté d'un secteur où la transformation a tendance à s'industrialiser. Ces deux secteurs doivent pouvoir continuer à coexister. L'ensemble des 78 entreprises laitières qui ont répondu à l'enquête de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté réalisent un chiffre d'affaires avoisinant 800 millions de francs. Douze seulement exportent pour un montant de 85 millions de francs environ soit 10,6 % du chiffre d'affaires. Ce résultat n'est inférieur que de 1 % au chiffre national, mais il ne doit pas dissimuler qu'un effort de connaissance et d'implantation sur les marchés étrangers pourrait être entrepris efficacement compte tenu de la qualité des productions en cause. Au sujet de cette qualité il faut noter que l'économie agricole des départements franc-comtois devra, pour se maintenir, continuer à fabriquer du **gruyère de haut de gamme** auquel la nature de la matière première utilisée (lait cru) et la durée de l'affinage (relativement long) assurent des avantages qui en font un produit apte à échapper à la concurrence des productions industrialisées de l'Ouest et garantir une rentabilité suffisante aux agriculteurs et aux entreprises de transformation.

La reconnaissance officielle de l'Emmental et du Comté fabriqués au lait cru est maintenant établie grâce à l'obtention du label pour l'Emmental traditionnel (n° 04/79, « J.O. » du 5 août 1979) et à la protection de l'appellation d'origine pour le Comté (décrets des 30 mars 1976 et 7 décembre 1979).

1 123 EMPLOIS DANS LES INDUSTRIES DE LA VIANDE

Après l'industrie laitière viennent les industries de la viande. Les 26 qui ont répondu à l'enquête atteignent 727 millions de francs de chiffre d'affaires et procurent 1 122 emplois. Leurs exportations sont très limitées. Cinq seulement exportent pour une somme de 11 millions de francs. Par contre, en ce qui concerne la viande de porcs, la Franche-Comté, qui ne couvre que 60 % de ses besoins, doit recourir à des importations.

Les grossistes-distributeurs en viande, comme les industriels salaisonniers souhaitent vivement la modernisation des abattoirs et un approvisionnement régulier, en quantité et qualité, en viande bovine, porcine, ovine, et en volailles... en provenance d'élevages régionaux.

Sous le titre « industries de céréales » l'étude de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté regroupe :

— les industries de première transformation des céréales : meuneries et aliments composés pour le bétail ;

— et les industries de seconde transformation : boulangeries industrielles, biscuiteries et biscotteries.

Dans la meunerie, un fait à noter : un phénomène de concentration important. En 1938, la loi attribuait aux 213 moulins existant alors en Franche-Comté des contingents correspondant à 226 184 tonnes. En 1978, il n'en restait que 46 qui écrasaient 81 695 tonnes de blé par an. Ce mouvement de concentration continue puisque, en 1979, cinq nouvelles fermetures ont été enregistrées.

Le premier facteur de ces disparitions a été la modification des habitudes alimentaires des Français, dont les menus quotidiens font par exemple une part de plus en plus large à la viande et de plus en plus restreinte au pain. En 1900, le Français consommait en moyenne 600 grammes de pain par jour, contre 175 grammes en 1980.

ALIMENTS COMPOSÉS POUR LE BÉTAIL : LE SALUT POUR UNE PARTIE DES MEUNIERES

Dans ces conditions les meuniers ont parfois trouvé le salut dans la fabrication d'aliments composés pour le bétail. En 1978, la région en a produit 159 519 tonnes (secteur privé et coopératives) soit 2 % de la production nationale. Le tonnage réalisé par le secteur privé est de loin le plus important : 134 785 tonnes, soit 84,4 %.

L'industrie des céréales telle qu'elle a été recensée par l'étude représente, en Franche-Comté, 399 265 000 francs de chiffre d'affaires (dont 26 050 727 francs à l'exportation) et 552 emplois auxquels pourraient prochainement s'ajouter 64 à 72 nouveaux postes. En ce qui concerne les industries de seconde transformation des céréales, 6 entreprises de boulangerie ou pâtisserie et 6 entreprises de biscuiterie ont été recensées. Les neuf qui ont accepté de répondre à l'enquête de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté pésent, en chiffre d'affaires, 301 511 00 francs dont 98,3 % pour le Doubs. Elles font vivre 803 salariés, et exportent pour un montant de 7 494 000 francs.

Quant au secteur des boissons et alcools, il regroupe des activités telles que la distillation, la production de vin, et celle de jus de fruits et légumes. Les principaux sujets d'inquiétude des industriels concernés sont l'environnement administratif, les règlements restrictifs de l'étiquetage et de la publicité, les interdictions relatives à l'indication du millésime, le système de capsules-congés, les freins qui s'opposent à l'extension de leurs propres vignobles.

Les quarante-deux entreprises du secteur des boissons et alcools recensées par l'enquête de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté ont indiqué un chiffre d'affaires de 319 091 451 francs (dont 5 % à l'exportation). Leurs effectifs atteignent 1 048 personnes. Globalement le montant de leurs investissements pour 1980 dépassera 2 % du chiffre d'affaires. Pour la période 1981-1985, peu d'entreprises ont pu établir des projets chiffrés et les sommes prévues sont le fait des plus grandes unités de production. En matière d'emploi, une majorité d'entreprises a signalé que, compte tenu des charges pesant sur les différentes activités du secteur des boissons et alcools, faire des projets d'embauche sur cinq ans paraissait d'autant plus utopique que certaines remettent en cause jusqu'à leur existence.

Enfin, la Franche-Comté agro-alimentaire compte un certain nombre de firmes classées au chapitre des productions alimentaires diverses. On y trouve des fabriques de chocolat, de

choucroute, des usines de torréfaction, des huileries artisanales, et six conserveries d'escargots.

Le Doubs domine ce secteur avec un chiffre d'affaires qui représentent 60 % du total de 78 391 583 francs dont 9,6 % sont acquis à l'étranger. Pour la période du VIII^e plan, ce secteur prévoit l'embauche de 59 personnes.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir donc constaté la situation actuelle et souligné certaines perspectives, l'étude de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté pose la question : quel avenir pour les industries agro-alimentaires ? Cet avenir restera évidemment toujours très dépendant du contexte agricole régional, lui-même influencé par les conditions climatiques, le relief, et l'importance de la forêt qui limitent très fortement les possibilités de productions végétales.

Aussi la commission des industries agro-alimentaires de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté, qui a présidé à la réalisation de l'étude de Mlle Dondel, a-t-elle plus particulièrement porté son attention sur les productions animales, insistant sur la nécessité d'une diversification des revenus de l'agriculture franc-comtoise. Le tableau ci-dessous permettra d'en juger.

Bilan des productions animales comtoises par rapport aux consommations régionales

Productions excédentaires	Productions déficitaires à moins de 50 %	Productions déficitaires à plus de 50 %
Lait + 138 %	Veau — 20 %	Lapin — 60 %
Bœuf + 7 %	Porc — 35 à 40 %	Agneau — 65 %
		Oufs — 65 %
		Poulet — 91 %
		Dinde — 94 %

LA RELANCE PORCINE... ENFIN POUR DEMAIN ?

Dans l'étude de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté, il est rappelé que la région, si elle n'a jamais eu une vocation affirmée de production de porcelets, avait une tradition d'engraissement de procs, nourris en partie avec le sérum de fromagerie.

Or, en dix ans plus de 44 % du cheptel de procs comtois aurait disparu, selon les statistiques du ministère de l'agriculture. Chaque année, la Franche-Comté achète pour couvrir ses besoins régionaux 200 000 porcelets (pour engraissement dans des porcheries spécialisées) et 150 000 porcs gras.

Les industriels de la viande comme les salaisonniers de la région souhaitent qu'une action concertée, dynamique et coordonnée de tous les professionnels qui constituent les maillons de

la « filière porc » puisse marquer un nouveau départ pour l'élevage et l'engraissement du porc en Franche-Comté, après la longue période de diminution des effectifs observée.

- Puisque la Franche-Comté est déficitaire de près de 200 000 porcelets achetés chaque année soit dans des départements éloignés : Nord, Bretagne ou encore Pyrénées, soit à l'étranger (Allemagne notamment) il existe bien une demande locale importante qui pourrait être satisfaite grâce à la création d'ateliers de naisseurs.

- Il serait également souhaitable, dit l'étude, que des ateliers spécialisés de naisseurs-engraisseurs puissent se constituer, pour obtenir une rentabilité maximum, mais cela suppose des investissements très importants, d'une part, et des besoins de trésorerie très lourds, d'autre part, sans oublier des techniciens d'élevage très avertis.

- Néanmoins, il semble que ce soit dans la voie de la remise en état d'ateliers d'engraissement de porcs que l'on ait le plus de chances d'aboutir à des réalisations concrètes rapides.

En effet, de nombreuses porcheries actuelles sont vétustes et sous-dimensionnées par rapport à la production de sérum des fromageries auxquelles elles sont attenantes.

Les 750 millions de litres de sérum produits par an en Franche-Comté permettent l'engraissement de 500 000 porcs gras environ, soit près du double des porcs élevés actuellement.

Un vaste programme de rénovation et d'agrandissement des porcheries devrait être conduit durant la période du VIII^e plan afin de généraliser des unités types fonctionnelles de 1 000 porcs à l'engrais permettant de couvrir de façon rentable les frais de fonctionnement et le salaire d'un porcher qualifié à plein temps.

On peut également espérer que soient reconduites les aides régionales prévues antérieurement (170 francs par porc logé en cas d'utilisation de sérum) et qu'elles soient attribuées à tous les ateliers : qu'ils appartiennent à des coopératives, à des éleveurs individuels ou groupés ou à des industriels.

PLAIDOYER POUR UN ABATTOIR DE VOLAILLES EN FRANCHE-COMTÉ

La Franche-Comté n'a pas d'abattoir de volailles car elle n'a pas d'élevage de poulets... La Franche-Comté n'aura jamais de poulets, si elle n'a pas au moins un abattoir spécialisé.

Il faut savoir que la France est un pays où la production avicole s'est beaucoup développée depuis les années 1950 et figure maintenant parmi les premiers producteurs mondiaux avec un million de tonnes (toute viande de volailles) en 1979, le tonnage à l'exportation étant de l'ordre de 200 000 tonnes, soit 20 % des productions.

Le Français a consommé en moyenne 16,2 kg de viande de volailles au cours de l'année 1979, alors qu'il n'en a consommé que 11 kg en 1968.

Ainsi la commission régionale des industries agro-alimentaires de Franche-Comté souhaite-t-elle très vivement la construction d'un abattoir régional qui pourrait permettre :

- La production locale de poulets pour la satisfaction, d'une part, de la consommation franc-comtoise, voire couvrir une partie des besoins des pays voisins (importateurs (Suisse ou Allemagne). La production locale pourrait bénéficier d'une marque collective, voire d'un label permettant une meilleure valorisation tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers.

- La création, au côté des élevages fermiers qui assurent 40 % de la consommation locale de lapins, d'unités d'élevage modernes spécialisées de 100 à 150 lapines. Il faut souligner à ce propos qu'une prochaine réglementation doit être mise en place pour l'abattage des lapins et qu'il sera alors indispensable de posséder des installations agréées.

- D'éviter aux éleveurs spécialisés de la région d'envoyer les poules de réformes dans les abattoirs extérieurs de la région.

ENCOURAGER LES FROMAGERIES TRADITIONNELLES ET LES UNITÉS PLUS MODERNES A INVESTIR

Ces hypothèses de développement des productions animales présentent un réel intérêt mais celui de la filière du lait n'en reste pas moins primordial. La commission des industries agro-alimentaires de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté n'a donc pas manqué de réaffirmer que, longtemps encore, la région tirerait du gruyère une part importante de ses ressources agricoles et que tous les efforts devraient être accomplis pour parvenir à une meilleure maîtrise des marchés. A propos du gruyère la commission a en particulier noté ceci :

- Ateliers traditionnels et unités de collectes plus modernes doivent être encouragés dans leurs investissements.

- Aux ateliers traditionnels il serait souhaitable de :

- fournir une aide concrète dans la constitution des dossiers de financement destinés à l'obtention de primes et prêts dans les meilleures conditions ;

- accorder, au plan régional, une aide à caractère incitatif d'un minimum de 50 000 francs destinée à tout projet de rénovation jugé valable.

- Les investissements devraient surtout porter sur la modernisation du matériel (additions de cuves traditionnelles, mécanisation du soutirage, installations de presses modernes...) et éventuellement des immeubles :

- agrandissement de certains ateliers, aménagement d'un coin pour la vente au détail dans les régions touristiques ;

- amélioration de l'aspect extérieur des fromageries et caves ;

- aménagement des caves d'affinage.

LA COMMERCIALISATION DES FROMAGES

Si dans la majorité des cas, le fromage est fabriqué dans une fromagerie réunissant les producteurs d'un même village dans une coopérative de base, le revenu de l'agriculteur dépend essentiellement de l'entreprise qui a commercialisé le fromage après affinage.

Il existe en Franche-Comté des entreprises industrielles de petite, moyenne ou grande taille, mais ayant une longue tradition, un bon tour de main et un solide réseau commercial, qui affinent et commercialisent des fromages fabriqués dans leurs ateliers ou dans ceux des coopératives de base. Les chiffres de commercialisation des fromages sont d'ailleurs très régulièrement et officiellement publiés par le S.I.G.F. et ils permettent de situer très exactement les tonnages des différents partenaires.

Il n'existe pas de statistiques pour la seule Franche-Comté, toutefois sont publiés les tonnages commercialisés dans l'Est central.

Commercialisation Est central (source S.I.G.F.)

Années	Comté		Emmental		Total	
	Coopératives	Industriels	Coopératives	Industriels	Coopératives	Industriels
1977	16.616 T 61,22 %	10.524 T 38,78 %	31.426 T 42,65 %	42.250 T 57,35 %	48.042 T 47,63 %	52.774 T 52,37 %
1978	14.856 T 59,20 %	10.239 T 40,80 %	32.223 T 44,35 %	40.434 T 55,65 %	47.079 T 48,17 %	50.673 T 51,83 %
1979	14.958 T 55,87 %	11.816 T 44,13 %	34.888 T 47,30 %	38.860 T 52,70 %	49.846 T 49,59 %	50.676 T 50,41 %

Notons que les ventes effectuées par les fabricants affineurs sur le M.I.N. de Rungis ne sont pas prises en compte dans ces statistiques et conforteraient le tonnage des entreprises industrielles.

**AIDER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU GRUYÈRE
A FINANCER DES CAMPAGNES DE PROMOTION**

« Le report obligatoire des productions de fromages traditionnels nécessite des crédits de stockage importants. Les affineurs privés sont durement pénalisés par les mesures d'encadrement du crédit et la progression des taux bancaires. Ils souhaitent pouvoir bénéficier de dispositions spéciales concernant l'encadrement et les taux bancaires, poursuit l'étude de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté.

« Les entreprises privées doivent en la matière pouvoir bénéficier des mêmes dispositions que la coopération.

« Il conviendrait également d'encourager les investissements des unités qui, depuis dix ans ont fait un effort de rationalisation de leur collecte, de leurs fabrications, de leur affinage, de leur développement commercial et ont diversifié leurs fabrications.

« Si l'on veut aussi éviter qu'une partie du lait de la région ne la quitte pour être transformée ailleurs, on pourrait envisager la création d'un complexe laitier (tour de séchage) permettant le traitement sur place des sérums du Doubs notamment et des excédents de lait pour transformation en poudre.

« Une étude pourrait être faite en tenant compte de l'évolution des productions régionales et de la localisation des installations de traitement actuelles, la politique prioritaire d'économie d'énergie commandant d'éliminer tout transport superflu.

« Un investissement permettant le dégagement de lait en période d'excédents concourrait à limiter les variations de cours des fromages de notre région et à éviter de nouvelles crises cycliques.

« Il faut aider les organisations professionnelles (Comité interprofessionnel du gruyère de Comté et Syndicat de l'Emmental grand cru) à financer des campagnes promotionnelles tant sur le marché national qu'à l'étranger pour favoriser la consommation des gruyères comtois : Comté et Emmental fabriqués au lait cru. Une aide minimum de 1 600 000 de francs paraît

nécessaire en 1980 pour poursuivre le positionnement de ces produits auprès de la distribution afin de faire connaître et reconnaître les produits par :

- le surmarquage du Comté (par les clochettes) ;
- le surmarquage de l'Emmental (par le label rouge).

« Le Comté, notamment, ne se maintiendra que s'il est aux autres pâtes pressées cuites ce que les vins d'appellation d'origine contrôlée sont aux vins de table courants. »

CINQ VŒUX POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES PRODUCTIONS LAITIÈRES ET DE L'ÉLEVAGE BOVIN

Résumant ses avis relatifs aux possibilités d'une meilleure valorisation des productions laitières et de l'élevage bovin régional, la commission des industries agro-alimentaires de la C.R.C.I. de Franche-Comté a regroupé ses souhaits en cinq points. Selon cette commission, il faut :

1) Améliorer les ateliers de transformation

- en gardant le caractère traditionnel des ateliers situés en zone de montagne ;
- en permettant à des unités de collecte structurées de se développer.

2) Définir une politique commerciale s'appuyant sur des actions publicitaires régulières, par les médias et sur les lieux de vente (ce n'est pas seulement au moment des « crises » qu'il faut songer à des publicités occasionnelles).

Ces efforts devraient permettre une meilleure diffusion des fromages : Comté et Emmental grand cru sur l'ensemble du territoire national.

3) Gagner des marchés à l'exportation :

- pour les fromages en meules ;
- pour les crèmes de gruyère : produits répondant aux impératifs des marchés d'exportation (lots homogènes, bonne conservation, problèmes de distribution mieux résolus avec les fromages en portions aux emballages standardisés qu'avec des meules à la coupe).

4) Mieux tirer parti du potentiel « viande » du troupeau laitier.

La race Montbéliarde qui est au premier rang des races européennes à spécialisation « laitière », a, néanmoins, de très bonnes aptitudes « viande ».

L'équilibre de la balance commerciale passe aussi par une limitation des importations dans la mesure où le marché français augmentera sa production en viande bovine de qualité... et la Franche-Comté a des atouts importants dans ce domaine.

Les professionnels de la viande qui s'engagent dans des opérations coûteuses de création et d'amélioration de leurs outils de travail : abattoirs, ateliers de découpe, de stockage... ne le font pas pour distribuer des viandes abattues à Munich ou à Dublin, mais bien pour être l'**aval naturel d'une production française puissante.**

Parmi les priorités retenues par le secrétariat d'État aux industries agro-alimentaires figure une augmentation des productions de viande bovine, la Franche-Comté prendra-t-elle part à cette action ?

5) Promouvoir la vente d'animaux sélectionnés de race Montbéliarde en France, hors du berceau de la race et à l'étranger.

La vente d'animaux reproducteurs, dans la mesure où la race Montbéliarde continuera à conserver son homogénéité et ses qualités de race mixte, peut, en effet, procurer une amélioration sensible du revenu des agriculteurs de la région.

UN AVIS SUR LES VINS

Quant à l'avenir des vins, la commission des industries agro-alimentaires de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté s'est prononcée en des termes où l'on retrouve les arguments depuis longtemps développés par M. Henri Maire :

« A long terme (10 à 20 ans), dit la commission, il faut s'attendre à un développement considérable des vignobles extra-européens : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Californie, U.R.S.S., etc.

« Le commerce mondial du vin-boisson connaîtra, lui aussi, pendant la même période, un développement spectaculaire : aujourd'hui 40 à 50 millions d'hectolitres, demain et après-demain, peut-être 100 à 150 millions d'hectolitres.

« La consommation du vin entrera dans les habitudes alimentaires de tous les pays développés industrialisés, dont les mœurs s'unifient de plus en plus.

« Il est donc à penser que le commerce international du vin, en raison même des volumes à traiter, suscitera l'intervention de sociétés multinationales.

« Dans ce nouveau champ de compétition, le potentiel viticole français devra connaître des adaptations considérables.

« Les vins de « grand confort », bénéficiant d'appellations d'origine à haute réputation, continueront d'alimenter un marché mondial de produits de luxe.

« Les autres vignobles d'appellation contrôlée, en raison des progrès accomplis dans les vignobles concurrents étrangers, devront s'organiser de manière à toujours présenter un rapport prix/qualité favorable. Les organisations interprofessionnelles, à la condition qu'elles jouent pleinement leur rôle par la maîtrise de la « variable » volume, l'harmonisation des conditions de concurrence entre tous les metteurs en marché et la garantie des flux d'approvisionnement des entreprises, devraient y parvenir.

« L'ensemble des autres vins, pour survivre, devront emprunter les voies les plus diverses

— celle de la personnalisation par le terroir ou la propriété (V.D.Q.S., vins de pays), quand le caractère et la régularité qualitative le justifient ;

— celles des vins de table « de signature », constitués par des vins soigneusement sélectionnés dans toutes les autres catégories disponibles (A.O.C., V.D.Q.S., vins de pays, vins de table...) que pourront mettre en marché, sans difficulté majeure, les entreprises qui ont assuré le renom des appellations d'origine sur les marchés du monde entier ;

— celles des vins de table portant des noms de cépage (à la condition que la réglementation sur l'étiquetage soit modifiée), qui élargirait la gamme des « vins de signature » ;

— celles des vins de marque purement français, présentés en bouteilles, pour lesquels une politique commerciale spécifique pourrait être entreprise par quelques sociétés régionales ou nationales importantes. Ces vins pourraient être commercialisés, dès lors qu'ils répondraient à des critères qualitatifs précis, sous le vocable « vin de table de France ».

UN PLAN D'ACTION POUR LE VIII^e PLAN

En guise de conclusion à cet important dossier, une récapitulation s'imposait.

La commission des industries agro-alimentaires de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté l'a dressée en termes qui constituent en fait un plan d'action pour la période du VIII^e plan.

LAIT

- Rénovation des ateliers avec obtention d'une aide d'au moins 50 000 francs pour les unités situées en zone difficile.
- Etude d'opportunité de création d'une structure de dégageant pour traitement du sérum et de lait en période de surproduction ou de baisse de cours.
- Effort publicitaire pour la commercialisation tant en France qu'à l'étranger, des gruyères comtois et aide minimum de un million de francs pour 1980.
- Amélioration du revenu des exploitations d'élevage bovin par une production accrue de viande de bœuf, par la commercialisation des sujets de reproduction de race montbéliarde en France et à l'étranger.

VIANDE

- Modernisation des abattoirs et mise aux normes exportation afin de pouvoir envisager une activité régulière sur les marchés étrangers.
- Développement des productions pour un approvisionnement plus régulier des abattoirs régionaux :
 - Pores : aménagement des porcheries anciennes et extension à 1 000 porcs minimum (pour une meilleure utilisation des sérums de fromagerie) et encouragement à la création d'élevages spécialisés « naisseurs » ou « naisseurs-engraisseurs ».
 - Volailles : création d'un abattoir régional de volailles et mise en place de productions organisées de poulets, poules et lapins.

CÉRÉALES

- Meunerie : effort collectif à l'exportation dans la mesure où le port de Marseille s'équipe pour être la plaque tournante des industries agro-alimentaires de la Méditerranée.
- Aliments composés : l'accroissement d'activité de cette branche ne se fera que dans la mesure où un effort de développement des productions animales se réalisera.

Les fabricants régionaux d'aliments composés sauront apporter aux éleveurs l'ensemble des services nécessaires à la mise en place et au « suivi technique » de ces ateliers spécialisés.

VINS ET LIQUEURS

La revitalisation du potentiel viti-vinicole français passe avant tout par son insertion dans le monde de l'agro-alimentaire. La cohabitation sous une même tutelle, avec les autres secteurs agro-alimentaires, devrait permettre à ce secteur :

— de bénéficier des dispositions qui s'imposeront, tant en matière de financement, de stockage, de fiscalité, d'investissement national ou hors frontière, de l'organisation des liaisons entre l'amont et l'aval, de la recherche et de l'innovation, etc.

— « La réalisation de ces objectifs, poursuit la commission, doit permettre une augmentation sensible des productions régionales surtout si des débouchés à l'exportation pouvaient être trouvés dans les différents secteurs.

« La Franche-Comté est dans le secteur industriel, une très forte position à l'exportation puisqu'elle est au premier rang des régions françaises avec un taux de couverture des importations par les exportations de 325,16. Il semble donc que, pour les industries agro-alimentaires, un effort collectif puisse être entrepris pour la mise sur pied d'une « Mission régionale des exportations agro-alimentaires de Franche-Comté ».

« Celle-ci pourrait, répondant aux priorités tracées par le secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires, promouvoir des exportations :

- de fromages de gruyère ou crèmes de gruyère ;
- de bétail reproducteur Montbéliard ;
- de viandes de porcs et de bovins, ou de charcuterie ;
- de viandes de volailles ou de lapins, d'œufs ;
- de farines, de céréales ou de biscuits ;
- de vins du Jura et d'eaux-de-vie de fruits... et de tous produits pouvant être signalés par les industriels agro-alimentaires de la région. « Il reste à souhaiter que, grâce à toutes les bonnes volontés rassemblées et à l'imagination créatrice des différents partenaires, les industries agro-alimentaires de Franche-Comté sauront rattraper leur retard et développer leur activité sur le marché français et sur les marchés étrangers, répondant ainsi de façon positive à l'effort demandé aux régions, au travers des grandes options du VIII^e plan mais plus particulièrement pour « renforcer les activités agricoles et les industries alimentaires afin de mieux participer au développement régional ».

La Commission des industries agro-alimentaires de Franche-Comté souhaite enfin que ses propositions soient favorablement accueillies et soutenues, et que des réalisations concrètes se mettent en place durant le VIII^e plan.

ANNEXE 10

LE GROUPE D'ÉTUDES DES FROMAGES D'APPELLATION D'ORIGINE

1. — L'origine du Groupe d'études :

L'initiative de la création du Groupe d'études, a indiqué M. Jeambrun, Sénateur du Jura, provient des débats auxquels a donné lieu la **loi d'orientation agricole**, et en particulier son **article 14** (ancien article 6 bis) qui prévoit le maintien de l'autonomie des organisations interprofessionnelles représentatives de produits de qualité issus de régions délimitées et empêche la superposition d'un label et d'une appellation d'origine.

Les fromages d'appellation d'origine présentent une importance décisive à plusieurs titres :

- ils constituent l'un des postes dont la contribution à la balance commerciale agricole est la plus importante (20 % des exportations agricoles) ;
- ils témoignent de l'effort des agriculteurs des régions concernées pour produire des denrées de haute qualité, en évitant de contribuer aux excédents de lait ;
- ils apportent un concours fondamental au maintien de l'activité agricole, et par conséquent de la population rurale, dans des régions qui supportent des handicaps naturels.

2. — Programme d'activités

Le Groupe d'études s'attachera à contribuer à la promotion des fromages d'appellation d'origine et à veiller au respect des dispositions législatives spécifiques à ces produits, notamment dans le cadre de l'évolution de la réglementation communautaire.

Le Groupe d'études a exprimé le souhait que **les producteurs de fromages d'appellation d'origine soient totalement exemptés du versement de la taxe de coresponsabilité**, cette revendication étant justifiée par le fait que ces fromages ne contribuent en aucune manière à la formation des excédents de produits laitiers et qu'ils sont déjà assujettis à un régime spécifique de cotisations interprofessionnelles.

Des relations seront menées avec les organisations professionnelles représentatives des fromages d'appellation d'origine, et en particulier avec le Comité national des appellations d'origine des fromages (C.N.A.O.F.), ainsi qu'avec les administrations concernées.

Des déplacements dans les régions de production seront organisés, le premier pouvant intervenir fin octobre ou début novembre dans le Jura, afin d'étudier les problèmes de production et de commercialisation du Comté.

ANNEXE 11

LA SITUATION DES VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX

1. — LA RECOLTE DE 1979 :

La récolte mondiale de vin en 1979 a battu tous les records en atteignant 368 530 000 hectolitres ce qui, par rapport aux 295 858 000 hectolitres de l'année précédente, représente une augmentation d'environ 25 %.

D'après une étude de Monsieur Mauron, Directeur de l'Office International de la Vigne et du Vin, on constate, dans tous les pays producteurs, une grande activité du commerce extérieur qui représente un peu plus de 14 % de la récolte mondiale. Cela s'explique principalement par une augmentation de la consommation dans les pays pas ou peu producteurs. L'accroissement des importations en 1979 sur un certain nombre de marchés, notamment aux Etats-Unis, en Allemagne, au Danemark, en Norvège et au Japon est en tout cas significative. Cette expansion dénote aussi la complémentarité des approvisionnements pour satisfaire les goûts variés des consommateurs ; cela se vérifie même dans les pays producteurs, ce qui est très encourageant.

Dans les pays traditionnellement gros producteurs et gros consommateurs, la consommation du vin diminue régulièrement depuis plusieurs années. Mais on peut heureusement affirmer que, si l'on boit moins, on boit mieux car, malgré une baisse de la consommation de vin ordinaire, nous assistons à une augmentation de celle des vins fins. La France et l'Italie qui consommaient chacune, il y a une vingtaine d'années, 60 millions d'hectolitres de vin par an, n'en consomment plus que 50. En Argentine, Espagne, Portugal, la consommation est stable. Par contre, l'U.R.S.S. qui produit beaucoup et veut produire plus encore, a augmenté sa consommation qui est passée, en une vingtaine d'années, de 12 à 36 millions d'hectolitres.

Dans les pays moyennement producteurs et moyennement consommateurs, la consommation augmente régulièrement pour peu que la situation économique ou la fiscalité ne s'y opposent pas trop. En Allemagne Fédérale, pendant ces deux dernières décades, la consommation annuelle est passée de 7 à 15 millions d'hectolitres soit 24 litres par habitant.

Aux Etats-Unis, la consommation est passée de 7 à 17 millions d'hectolitres par an, soit 8 litres par personne.

En Suisse, elle est passée de 2 à près de 3 millions d'hectolitres par an, soit 45 litres par personne, en Australie, de 600 000 hectolitres à 2 400 000 hectolitres, soit 16 litres par personne, et en Afrique du Sud, de 1 300 000 à 2 600 000, soit 9 litres.

En France, la récolte 1979 qui s'est élevée à 83 488 000 Hl est la plus importante que notre pays ait connue.

J'ai tenu à vous donner ces quelques renseignements sur le secteur viti-vinicole mondial dans le but de vous faire savoir que la viticulture française et, à plus forte raison, jurassienne, devait tenir compte, dans les prochaines années, de l'arrivée sur les grands marchés de consommation de nouveaux producteurs-exportateurs de vins disposant d'entreprises bien structurées et de services commerciaux particulièrement actifs. Ces entreprises étrangères auront la possibilité de mettre à la disposition des amateurs des volumes importants et des vins très valables à des prix particulièrement compétitifs et stables.

Revenons, si vous le voulez bien, dans le Jura où la récolte 79 en vins d'Appellation d'Origine contrôlée a été la plus importante depuis 40 ans. Les vins de la dernière récolte donnent toute satisfaction aux amateurs de nos crus jurassiens. Les acheteurs des pays importateurs, ayant connaissance du volume de la récolte mondiale 1979 et des nombreux chiffres que je viens d'évoquer à l'instant, ont ralenti au premier semestre 1980 leurs achats, dans l'espoir d'obtenir des exportateurs français des prix de vente se rapprochant des cours mondiaux. Mais, depuis le 1^{er} août et devant des promesses de récolte plus faible que prévu, les acheteurs traditionnels commencent à passer des commandes de réapprovisionnement et nous espérons que, dans les prochains mois, l'importance des expéditions comblera le retard pris au début de l'année 1980.

Devant le développement du marché mondial du vin, il est regrettable que la réglementation viticole et la fiscalité française freinent l'amélioration de la productivité et empêchent les exportateurs propriétaires de vignobles d'adapter leurs structures viti-vinicoles aux nouvelles conditions de commercialisation du vin dans le monde.

Dans l'industrie agro-alimentaire et, notamment, dans le secteur viti-vinicole, nous assistons à une différence de traitement insupportable au point de vue de la fiscalité et du financement des investissements entre le régime des coopératives et le régime réservé aux négociants-exportateurs de grands Vins de France.

Les négociants producteurs de grands vins et exportateurs demandent l'égalité des charges et des contraintes dans l'exercice des mêmes fonctions, par opposition à l'illogisme actuel, générateur de bien des conflits.

Pour conclure, j'émettrai un souhait : que les propos tenus récemment à Annecy par Monsieur Mehaignerie, Ministre de l'Agriculture, deviennent réalité : « Il faut tout faire pour éviter de casser le ressort de l'initiative privée qui est le moteur de l'économie de marché ».

II. — LES EXPORTATIONS DE VINS ET SPIRITUEUX :

L'an dernier, nos exportations globalisées de vins et spiritueux, se sont élevées à 11 milliards 200 millions de francs.

Elles traduisaient un progrès en valeur de 16 % par rapport à 1978.

Nous avons lieu de nous en montrer satisfaits, puisque ce résultat était de loin supérieur à la dérive monétaire.

Les vins et spiritueux avaient donc une nouvelle fois apporté la démonstration de leur contribution positive à l'effort d'exportation que notre pays doit impérieusement accomplir.

En y regardant de plus près cependant, ce sentiment d'auto-satisfaction, méritait d'être nuancé.

C'est ainsi que les ventes à l'étranger de vins d'appellation contrôlée, ne progressaient en volume que de 1,7 %.

Le gain global de 13,5 % en valeur, correspondait donc, pour une large part, à une forte augmentation des prix.

En revanche, l'exportation des vins de table enregistrait une nouvelle progression en volume de 30,9 %, les vins de table en bouteilles, pour leur part, augmentant de 19,4 %.

L'exemple du Cognac présentait au contraire, une situation mieux équilibrée : + 15 % en volume et + 17 % en valeur.

Des résultats satisfaisants étaient également enregistrés pour les Armagnacs, eaux-de-vie de fruits et autres eaux-de-vie.

Par contre, les liqueurs accusaient un léger recul en volume : 5,8 %, compensé par une progression en valeur de 15 %.

En tête des pays destinataires, comme au cours des années précédentes, s'inscrivaient la Grande-Bretagne, l'Allemagne Fédérale et les Etats-Unis.

•
• •

La tendance observée au cours des huit premiers mois de cette année marque une nouvelle accentuation vers le fléchissement.

Les vins d'appellation d'origine enregistrent une baisse de 1,9 % en volume. Les valeurs correspondantes sont également en baisse de 1 %, ce qui, compte tenu de la sensible augmentation du prix du Champagne, révèle une diminution des prix FOB de la plupart des autres vins.

Les vins de table progressent en volume de 46,4 %, mais seulement de 20,5 % en valeur. Il est aisé d'en déduire une sensible baisse des prix (1,62 F le litre FOB en vrac au lieu de 2,08 en 1979).

Les cognacs marquent une stagnation des volumes, tout en enregistrant une progression de 8 % en valeur.

Les liqueurs accentuent leur recul en volume (moins 12,5 %) et subissent également, contrairement à l'an passé, une diminution de valeur de 4,3 %.

Des baisses sensibles sont également observées sur le Calvados (en volume seulement) et les autres eaux-de-vie dont les résultats en 1979 avaient été gonflés, il est vrai, par des ventes massives à destination du Portugal qui n'ont pas été renouvelées cette année.

L'Armagnac et le Rhum ont une situation plus enviable et progressent environ de 10 % en volume.

Les marchés les mieux orientés sont : l'Allemagne Fédérale et l'Union Belgo-Luxembourgeoise, suivis de la Suisse et des Pays-Bas.

Par contre, nos ventes sont en recul sensible en Grande-Bretagne ainsi qu'au Canada où les politiques suivies par les Monopoles remettent en cause les positions acquises par les vins et spiritueux français.

La situation des Etats-Unis est particulière. Alors que les ventes de vins sont en forte baisse, le Cognac renforce notablement ses positions. En 8 mois, il a presque atteint le chiffre d'affaires des douze mois de l'année précédente.

On peut y voir un effet bénéfique certain de la suppression, obtenue au début de cette année, à la suite de la négociation du G.A.T.T., de la taxation discriminatoire qui pénalisait ce produit.

•
• •

Dans la Conférence donnée par notre Fédération le 15 avril dernier, pour présenter à la Presse française et internationale les résultats de 1979, le Président de Geoffre, abordant le chapitre des perspectives d'avenir, après avoir constaté la tenue honorable de nos courants d'affaires, s'interrogeait en ces termes : « est-ce à dire que notre commerce est invulnérable et que nos consommateurs sont indifférents aux troubles du monde ? »

La réponse, nous est, hélas, apportée par les premiers résultats que je viens de vous présenter.

Quelles sont les raisons des difficultés actuellement rencontrées ?

I. — EN FACTEUR COMMUN A TOUS NOS PRODUITS

IL CONVIENT ÉVIDEMMENT DE CITER, EN TOUT PREMIER LIEU :

— la détérioration du contexte économique international

Les désordres de toute nature qui perturbent ce vaste monde ont des effets restrictifs sur la consommation, et plus particulièrement sur celle des produits de grand confort qui constituent l'assise la plus solide des exportations de vins et spiritueux.

— La contraction des marchés a également pour effet d'exacerber la **concurrence**, et par voie de conséquence, de rendre plus nécessaire le maintien d'un **bon niveau de compétitivité**.

Sous cet aspect, les entreprises françaises exportatrices de vins et eaux-de-vie se trouvent lourdement handicapées par l'**importance des coûts financiers** qu'impliquent les charges de stockage et de vieillissement.

La mesure d'octroi de crédits de financement pour les stocks de vieillissement destinés à l'exportation, accordée par le Premier Ministre en 1977, et dont nous demandons la reconduction pour la troisième fois, n'a malheureusement qu'une portée limitée.

Nous en avons demandé la pérennisation, ainsi que l'élargissement de l'assiette. Il est indispensable qu'elle soit complétée par d'autres mesures qui se trouvent évoquées dans le rapport du Président Faiveley : prise en compte des stocks dans les investissements éligibles aux procédures de prêts destinés à encourager les exportations (prêt IX), octroi de prêts participatifs et création d'une procédure de financement des besoins en fonds de roulement liés à la croissance.

Le maintien d'un bon niveau de compétitivité implique également que soient sans cesse améliorés l'**outil de transformation**, de même que l'**infrastructure commerciale**.

S'agissant de nos installations, je ne puis que m'associer à la demande du Président Faiveley tendant à obtenir enfin que les primes d'orientation agricoles et les aides complémentaires du FEOGA soient équitablement réparties entre la coopération et nos entreprises.

En matière d'infrastructure commerciale, l'investissement le plus efficace paraît bien être aujourd'hui l'implantation à l'étranger, sous toutes les formes possibles.

Il serait nécessaire que nos entreprises usent davantage des possibilités déjà offertes par les pouvoirs publics, pour faciliter ces implantations, mais sans doute aussi, que ces aides soient **augmentées**.

La compétitivité se trouve également dépendre de l'effort consacré à l'**action promotionnelle**.

Les campagnes individuelles engagées par les marques se trouvent normalement amplifiées par les actions collectives supportées par les comités interprofessionnels et les organismes attributaires de fonds publics.

En ce qui concerne les vins, l'ajout des crédits de l'ONIVIT à ceux dont disposait déjà le Comité National des Vins de France et le Comité spécial des interprofessions, a permis que soit donnée une nouvelle impulsion aux actions engagées par la SOPEXA sur nos principaux marchés.

Il est à espérer qu'un effort supplémentaire pourra être accompli à partir du moment où deviendront disponibles les ressources collectées par le fonds de promotion créé par la loi d'orientation agricole.

S'agissant de l'orientation promotionnelle, il a été possible, sur notre insistance, d'obtenir que le vocable « vins de France » serve de thème de présentation générale à l'ensemble de nos vins, sans pour autant remettre en cause les actions particulières à caractère régional.



Le développement de nos exportations se trouve également dépendre des **obstacles tarifaires et non tarifaires** auxquels nous ne cessons de nous heurter.

Si nous nous sommes réjouis de voir disparaître la taxation discriminatoire, dont étaient l'objet, depuis plus de 20 ans aux Etats-Unis, nos cognacs, en revanche, il reste beaucoup à faire dans nombre de pays et sur bien des terrains.

Si l'on ose moins aujourd'hui manipuler les droits de douane, en revanche, dans nombre de pays liés par les accords du GATT, ou même à l'intérieur de la Communauté, on ne se gêne pas pour se rattraper sur la fiscalité spécifique ou ad valorem et, pour reprendre une expression du Président de Geoffre : « quand le prétexte de la moralité s'ajoute à la générale impécuniosité, on aboutit rapidement à des taxes funestes pour nos produits ».

On ne saurait trop dénoncer en effet les relèvements des droits d'accise qui viennent d'ajouter aux manipulations de la T.V.A. ou bien encore les mesures de dépôt préalable à l'importation, les paiements des taxes exigés avant dédouanement, la pratique des prix de seuil, etc.

Un cas typique et particulièrement scandaleux, est celui du taux de T.V.A. discriminatoire de 35 % imposé aux importations de Champagne en Italie, alors que les autres vins mousseux supportent un droit de 14 %.

Aux obstacles tarifaires, viennent encore s'ajouter les obstacles non tarifaires.

L'imagination des Services administratifs se donne libre cours pour dresser ici et là des barrières qu'on oppose à l'entrée de nos produits. L'énumération en serait fastidieuse.

A titre indicatif, je citerai :

- les coûteux enregistrements des boissons dans certains pays,
- les dépôts obligatoires d'étiquettes,
- les mesures de contingentement, dont l'Espagne et la Suisse offrent encore l'anachronique exemple,
- les exigences particulières en matière d'étiquetage,
- les restrictions publicitaires,
- l'obligation de produire des analyses extrêmement complexes et coûteuses,
- la réduction du rôle des agents commerciaux dans certains pays, etc.



On ne saurait non plus passer sous silence, les effets négatifs sur la vente de nos produits, des **campagnes anti-alcooliques** qui se développent dans la plupart des pays du monde.

« Nous déplorons les abus de la consommation de boissons alcooliques de toute nature.

« Comment ne pas dire, pourtant, que la menace d'avoir à inscrire je ne sais quelle mise en garde sur nos étiquettes aux Etats-Unis, celle de voir interdite ou diminuée pour les spiritueux, la publicité dans de nombreux pays, sont des éléments profondément négatifs pour l'avenir de nos exportations ».



II. — IL N'EST PAS POSSIBLE DE CLORE CET EXPOSÉ, SANS ÉVOQUER LES DIFFICULTÉS INHÉRENTES AU SECTEUR DU VIN

Le Président Faively a traité des problèmes que pose l'approvisionnement des entreprises en vin d'Appellation d'Origine.

Il faut espérer que des solutions satisfaisantes seront trouvées, si l'on veut assurer la continuité et le développement de nos courants d'exportation.

Se pose également le problème de l'aptitude de l'offre française en vin de table, à répondre aux attentes des nouvelles couches de consommateurs.

Pour une production qui représente en moyenne 70 à 80 millions d'hectolitres par an, la question se pose, en effet, de savoir si ce potentiel pourra être conservé, réduit, ou développé.

Dans un monde appelé à connaître, à l'échelle des 10 à 15 années à venir, de considérables mutations, il est à prévoir que la consommation mondiale devrait croître encore assez sensiblement. Il est non moins certain que la production du vin se développera dans nombre de pays, déjà ou appelés à devenir, de redoutables concurrents, à un rythme probablement encore plus rapide.

Dans ces conditions, les questions que doivent se poser les producteurs et les entreprises françaises sont les suivantes :

- Devant quelle demande allons-nous nous trouver dans les prochaines décennies ?
- Quels seront les goûts et les attitudes des consommateurs ?
- Quelles seront les facultés d'adaptation du vignoble ?
- Quelles structures seront nécessaires pour assurer la distribution du vin français sur les marchés extérieurs ?
- Quelle sera notre marge de compétitivité ?

Autant de questions sur lesquelles une réflexion approfondie demande à être conduite, car il y va de l'avenir de notre potentiel viticole, et par voie de conséquence, de celui de nos entreprises.

On ne comprendrait pas que pour mener à bien une tâche de cette dimension, l'Administration ne nous apportât pas son concours le plus entier.

Puisse-t-elle aussi comprendre qu'aux réglementations nationale et communautaire qui régissent ce secteur d'activité, il est indispensable d'apporter des adaptations et des allègements, sans lesquels, dans le champ de compétition accrue qui nous attend, nos chances se trouveraient gravement compromises.

III. — LES PROBLEMES DU SECTEUR DES NEGOCES DES VINS ET SPIRITUEUX

Le Négocio-éleveur des AOC a quatre sujets de préoccupations :

- Financer l'élevage de ses vins
- Améliorer son approvisionnement
- Contenir l'inflation réglementaire
- Faire cesser les distorsions de concurrence

Il dispose de deux points d'appui :

- Son insertion régionale
- Sa vocation exportatrice.

Il poursuit six objectifs :

- Reconstituer ses marges d'autofinancement
- Renforcer sa capacité d'exporter
- Faire amender certains textes
- Mettre fin à la compétition déloyale dont il est l'objet
- Rechercher de nouveaux types de relations Amont-Aval
- Imposer une nouvelle « Image de marque » de la profession.

Ce constat, vrai en 1978, reste d'actualité en 1980.

Qu'avons-nous fait ces dernières années ?

Où en sommes-nous ?



1. — EXAMEN DU SECTEUR AOC DEPUIS 1979

1. — Les statistiques dont dispose la profession s'améliorent

a) **au niveau des entreprises** qui, passant sur informatique, devraient avoir une meilleure saisie des données et un instrument d'analyse plus rigoureux.

b) **au niveau de l'interprofession** où les partenaires se donnent, progressivement, les moyens de connaître les stocks, produit par produit, de savoir où ils se trouvent, d'apprécier leur degré d'engagement contractuel, d'en suivre l'exécution. A la limite, le but est de parvenir à une gestion continue, étalée dans le temps, qui serait substituée à une spéculation « en dents de scie ».

c) **au niveau des études sectorielles** : rappelons le travail du CACEPA dans le cadre de l'ANIA, travail que nous voulons actualiser régulièrement.

2. — 1.a Gestion prévisionnelle n'en reste pas moins difficile

a) **un exemple simple** : celui de l'utilisation des conteneurs, emballages, bouteilles, habilages et étiquetages. Que d'argent gaspillé à la suite de normalisations que certains concurrents étrangers n'appliquent pas et que nous ne parvenons pas toujours à respecter nous-mêmes ! Que de tolérances administratives, d'usages dont il faudra proroger le terme pour continuer à travailler normalement !

b) **le chiffrage de la rentabilité d'un investissement** est particulièrement difficile dans notre profession. Un industriel qui implante une unité de fabrication à commande numérique peut baser sur des calculs précis. Mais si vous batissez une nouvelle cuverie, combien y traiterez-vous de raisin en quelques semaines ? Viendront-ils d'un domaine que vous contrôlez, de fournitures garanties par l'interprofession ou d'achats plus ou moins aléatoires à des viticulteurs qui s'engagent, régulièrement ou non, vis-à-vis de vous ? S'il s'agit d'une cuverie de stockage, son utilisation sera-t-elle optimale ou seulement normalement rentable ? Quelle taille l'entreprise doit-elle atteindre pour envisager la création d'un réseau de distribution qui lui soit propre dans un pays étranger, alors que des entreprises plus importantes que les nôtres n'auront pas réussi ce qu'elles espéraient, bien que disposant de moyens supérieurs ?

Pouvons-nous garantir un rapport suivi qualité-prix, ou sommes-nous à la merci des contraintes du secteur amont ?

b) **les Prévisions sectorielles elles-mêmes sont sujettes à caution**, je ne m'aventurerai pas à critiquer aujourd'hui celles auxquelles nous étions parvenus l'année dernière (+ 6 %).

3. — Les Résultats de 1979 sont décevants

a) nos exportations de vins d'AOC ont progressé de 13, 50 % en valeur en 1979, pour atteindre 5 milliards 492 millions. Si l'on tient compte de la dérive monétaire, il faudrait plutôt parler de stagnation.

b) **nos marges d'autofinancement sont mal reconstituées.**

Certaines entreprises sont en bonne santé du fait qu'un gros effort de diversification leur a ouvert des débouchés qu'une spécialisation plus étroite aurait fermés. Mais si tout négociant éleveur d'AOC a la possibilité (dont il use plus ou moins), de vendre aussi des vins de table, si un négociant du Beaujolais peut étendre son activité sur les Côtes du Rhône et y ouvrir un autre établissement, d'autres collègues se trouvent liés d'une manière beaucoup plus étroite à leur environnement régional (Alsace, Champagne).

c) **au lendemain de la récolte de 1980, l'approvisionnement demeure un problème difficile**, parfois même dramatique, notamment en Champagne.

4. — Nos perspectives d'avenir ne sont pas meilleures

Il est facile de comprendre pourquoi en analysant les contraintes qui nous sont imposées :

a) **nos prix d'achat ne se forment pas dans une véritable économie de marché.**

En année de pénurie, les prix montent « naturellement » (30 % de récolte en moins, prix en hausse en pourcentage égal ou supérieur).

En année d'abondance (récolte supérieure d'un quart ou davantage à la moyenne quinquennale de la région) alors que les syndicats viticoles et l'INAO décident qu'il n'est pas « sérieux » pour des raisons « de qualité » de revendiquer en AOC plus de 50 hl à l'hectare, même si la nature a donné 60/70 hectos ou davantage, la fraction excédentaire est alors rejetée, par la voie du « déclassement des surfaces » vers les « ténébres extérieures », entendez par là qu'elles vont alimenter le marché parallèle pour préserver ou gonfler artificiellement le niveau des prix de l'AOC.

b) nos entreprises travaillent avec de l'argent cher

Une fois le vin acheté (souvent mal acheté en raison du mécanisme qui vient d'être expliqué) il faut le clarifier par des procédés classiques (soutirage - collage) ou des traitements physiques (filtration, techniques de froid) puis vieillir le stock, enfin embouteiller le produit. Nos capitaux empruntés sont anormalement coûteux, malgré les espérances qu'ont fait miroiter les interventions rendues possibles du Crédit Agricole. Ces espoirs sont, en grande partie, déçus du fait que les capitaux de la banque verte sont très engagés ailleurs (cf. logement), que le Crédit Agricole est lui aussi soumis aux règles de l'encadrement, qu'enfin des pesanteurs structurelles ou politiques retardent l'évolution souhaitée. Nous supportons des taux d'intérêt de 2 à 4 points supérieurs à la normale, selon l'état du marché et le classement de nos entreprises dans « l'échelle des risques », laissé à la discrétion du banquier.

c) à l'exportation et à la vente intervient un phénomène de dumping inverse, dû au fait que les groupements de producteurs et les coopératives estiment remporter un succès quand ils appliquent directement à nos clients, au prix de détail, des conditions identiques à celles qu'ils nous offrent pour des ventes en gros. Ainsi se trouvent détournées de nos affaires les marges qui seraient indispensables pour conforter leur implantation dans les pays étrangers et leurs structures de vente sur le marché national.

Cependant, si l'on y réfléchit bien, les coopératives devraient se rendre compte que, pour maintenir ou améliorer leurs positions actuelles, il leur faut résoudre des problèmes d'approvisionnement, assez similaires aux nôtres. Elles ont en effet l'obligation de faire une déclaration de récolte globale, correspondant aux déclarations individuelles récapitulées, de chacun des adhérents. Elles sont soumises à des contraintes identiques aux nôtres : relevé du degré alcoolique des moûts de chacun des apporteurs, déclarations de sucrage, de mise en œuvre, de fabrication, obligation d'apporter la preuve de la correspondance avec le degré des vins commercialisés. Elles subissent enfin des contrôles à tous les niveaux.

Ces problèmes sont exactement ceux que nos entreprises connaissent bien, dans leurs relations avec les apporteurs de vendanges.

Elles devraient également réaliser, qu'en vendant au détail, à nos propres clients, au prix qu'elles imposent à nos entreprises commerciales pour leurs achats en gros, elles génèrent des déficits, exposent leur gestion, compromettent le dialogue interprofessionnel et affaiblissent un commerce, qui ne dispose plus des marges nécessaires pour assurer la production du produit et rentabiliser sa distribution.

Elles n'ont pourtant rien à gagner à sa disparition, car il n'est pas établi qu'elles assureront, avec une longue expérience des marchés en moins, mieux que lui et à un moindre coût, la fonction commerciale, et qu'il est, par contre, certain qu'elles retrouveront, demultipliés, en amont, les aleas et les contraintes, déjà dénoncés, qui rendront leur avenir précaire.

Puisse cet appel être entendu et aboutir à l'approfondissement d'une réflexion en commun, à laquelle la Fédération que je préside est, pour sa part, préparée.

I. — POLITIQUE PROFESSIONNELLE DE NOTRE FÉDÉRATION

Compte-tenu de ce qui précède, nos politiques sont claires :

I. — Au niveau de l'interprofession

a) Dans ce congrès aura lieu un débat important (et très « éclairant » je l'espère) sur la nécessaire autonomie des interprofessions, sur l'arbitrage des intérêts régionaux par le marché, sur l'opposabilité aux tiers (homologation des accords interprofessionnels avec les Pouvoirs Publics) et sur l'indispensable concertation avec l'aval.

b) Mais notre Fédération pose nettement la question des moyens de dissocier le traditionnel contrôle technique de la qualité de la gestion économique des appellations.

Il nous apparaît évident qu'en matière de plantations, de transferts, de rendements, de déclassements de surfaces, de déclassements de produits ayant obtenu un certificat d'agrément ou un label, **un partage honnête et rigoureux doit intervenir entre :**

— **l'avis technique relatif à la qualité** qui relève, sans discussion possible, des syndicats viticoles et de l'INAO.

— **l'avis économique** qui relève, non moins indiscutablement, d'une concertation inter-professionnelle paritaire.

Savoir si c'est obligatoirement la même autorité de tutelle qui doit trancher entre les deux avis est un autre problème, mais préjuger des décisions économiques, sous le couvert des seuls avis actuellement recueillis, conduit à mettre les interprofessions devant un détournement de pouvoirs et dans l'impossibilité d'assurer efficacement leur responsabilité de gestionnaire du marché.

Nous nous apprêtons du reste à saisir Monsieur le Ministre de l'Agriculture de cette question que nous considérons comme fondamentale.

2. — **Le Financement de nos activités peut être examiné à divers niveaux :**

a) **Primes d'orientation agricole et aides complémentaires du FEOGA** qui devraient être équitablement réparties entre la coopération et nos entreprises.

b) **Crédits de financement des stocks à l'exportation** qui ne couvrent que très partiellement les besoins de la profession et peuvent être améliorés par un élargissement des critères d'éligibilité.

c) **Procédures IX (Crédits SEGARD)** qui devraient conduire à reconnaître à notre « stock outil », le caractère d'un investissement.

d) **Consolidation de l'endettement** de nos affaires par une intervention du Crédit National dans le cadre du moyen terme ou l'octroi de prêts participatifs.

e) **Conventions de développement** qui peuvent « recouvrir » les diverses procédures et dispenser nos sociétés d'avoir à constituer de multiples dossiers et à les présenter à de multiples guichets.

En bref, nous sommes preneurs de toutes ces solutions à condition qu'elles constituent une réponse valable à nos besoins.

3. — **La promotion des efforts à l'exportation doit s'inspirer de deux critères**

a) **Cesser de croire à la « publicité géographique »**, c'est-à-dire d'attendre un effet positif sur les ventes, de la diffusion de cartes viticoles, accompagnées de notices sur les réglementations sectorielles variées de nos produits. **Nous vendons des produits et non pas de la « réglementation ».**

b) **Aider les entreprises à implanter davantage les grandes Marques** sur lesquelles elle peuvent asseoir solidement la diffusion de notre gamme de vins, spiritueux et liqueurs dans le monde.

Cette politique est celle qui réussit à nos concurrents et grâce à laquelle ils parviennent à nous supplanter progressivement sur de nombreux marchés.

En conclusion, nous pensons qu'il est urgent que les Pouvoirs Publics choisissent entre :

a) Poursuivre les errements actuels qui aboutissent à détourner toute la valeur ajoutée vers le seul secteur amont.

b) **Adopter une politique de gestion économique quasi industrielle** : c'est la seule qui puisse permettre à l'ensemble vitivinicole français, de progresser, d'exporter davantage, et de faire vraiment du bon vin, un des éléments du « pétrole vert » de notre pays.

*

* * *

ANNEXE 12

**LA SITUATION DES INDUSTRIES DU SECTEUR DE LA VIANDE
ET DE LA CONSERVERIE**

I. — LES EXPORTATIONS DES CONSERVES DE BŒUF

D'une façon générale les exportations de conserves de bœuf, donc de Corned-Beef, sont régies par les accords du Gatt aux termes desquels les produits exportés ne peuvent recevoir une aide supérieure aux prélèvements et droits de douane exigés à leur entrée à l'importation dans le Marché Commun.

Or, actuellement cette obligation fait que les Conserves de Bœuf, contenant plus de 80 % de viande ne peuvent recevoir en principe plus d'aide à l'exportation que le droit de douane demandé à l'importation qui est de 26 %, ces mêmes conserves n'étant astreintes à aucun prélèvement comme c'est au contraire le cas pour les viandes.

Actuellement l'aide reçue par kilo de Corned-Beef exporté est de 2,65 F, correspondant à peu de chose près au droit de douane demandé à l'importation de Corned-Beef Argentin vendu environ un dollar la boîte de 0,340 g, soit environ 12,50 F le kilo, soit $12,50 \times 26 \% = 3,25$ F par kilo (à noter déjà que l'aide consentie à l'exportation est inférieure paradoxalement à ce droit).

En revanche, pour la viande de bœuf désossée le prélèvement et le droit de douane cumulés à l'importation dans le marché commun atteignent des montants astronomiques dépassant souvent 10,00 F par kilo. C'est pourquoi on voit les aides sur la matière première exportée atteindre aussi des sommes démentielles, actuellement de :

— 5,20 F pour les avants de bœuf avec os,

— 7,84 F pour la viande désossée de bœuf.

Il est vrai que les fabricants de conserves de bœuf du Marché Commun, et français en particulier, ont la possibilité d'acheter à l'étranger des viandes de bœuf hors douane et hors prélèvement avec l'obligation de les travailler pour produire des conserves destinées à l'exportation sans aucune aide pour les Pays Tiers. C'est ce qu'on appelle le T.P.A. ou procédure du Trafic de Perfectionnement Actif. Cependant, cette procédure, à laquelle des empêchements administratifs multiples nous empêchent d'accéder, n'est pas utilisable pour la bonne raison que les viandes désossées d'Argentine coûtent un prix largement prohibitif pour ce T.P.A. et dépassant 10,00 F le kilo.

Dans ce contexte, les fabricants français (ce sont eux qui nous intéressent) s'acheminent inexorablement à l'asphyxie et à la faillite de leurs affaires et au licenciement de leur personnel.

En contrepartie, et c'est le point essentiel apparaissant comme une véritable histoire de fous, les viandes françaises sont bradées vers les Pays du Moyen-Orient (Iran) ou de l'Est (URSS et Roumanie) dans des conditions de prix absolument absurdes.

Pour illustrer l'aberration dans laquelle ces affaires sont traitées, nous allons donner un exemple concret :

Le 28 Avril 1980, l'ONIBEV a mis en vente des viandes congelées d'intervention parmi lesquelles 2 000 T d'avants qualité U.R.O. provenant de jeunes bovins à 8,63 F le kilo destinés à l'exportation et recevant une aide à ce moment là de 5,13 F soit 3,50 F le kilo. Si l'on transforme des avants avec os en viande désossée à 70 % de rendement, cette viande est donc réellement vendue désossée 5,00 F le kilo, soit plus de la moitié moins que les viandes désossées pouvant être achetées à l'étranger par les fabricants français qui voudraient utiliser le T.P.A. Le résultat est que les fabricants français sont systématiquement éliminés de leurs marchés traditionnels du Moyen-Orient ou d'Afrique par des fabricants étrangers utilisant de la viande française.

Mais, sans parler même de cet aspect suffisamment éloquent, pour nous placer sur un plan pragmatique par rapport à nos échanges extérieurs, le résultat est le suivant :

1) Rapport de la vente de 1 000 T de viande désossée d'intervention à l'exportation environ 1 000 T \times 5,00 = 5 000 000,00 F.

2) Rapport de ces 1 000 T de viande désossée transformée par les fabricants français sur une base de vente normale de un dollar la boîte donnant environ 3 000 000 de boîtes de corned-beef

$3\ 000\ 000 \times 4,10\ F = 12\ 300\ 000,00\ F$

A noter que si les fabricants français pouvaient acheter la viande fraîche en évitant les frais de ramassage, de congélation et de stockage, un minimum de 3,00 F par kilo pourraient être économisés, ce qui donnerait en définitive un rapport de 12 300 000,00 F à l'exportation des conserves contre un rapport net pour les viandes en l'état ne dépassant guère 2 000 000,00 F (nous parlons des avants, en estimant les frais d'intervention à 2,00 F par kilo avec os, soit environ 3,60 F sur la viande désossée).

Dans de telles conditions, et pour éviter l'écueil de la réglementation du GATT, nous avons proposé d'acheter les viandes françaises d'intervention en devises et sous douane aux prix offerts à l'étranger, mais il nous a été répondu que l'on serait alors accusé de détournement de trafic, tant il est vrai que beaucoup, sous ce prétexte, craignent de voir les entreprises françaises se sauver, elles et leurs ouvriers, de la faillite où elles sont entrainées.

Mais ajoutons les considérations suivantes :

— Le Marché Commun achète à l'étranger et quelquefois aux Pays qui achètent nos propres viandes, près de 100 000 tonnes de conserves de bœuf (60 000 T pour l'Angleterre seulement).

— Nous allons être contraints (les démarches sont déjà entreprises) d'installer une usine de Corned-beef dans un Pays neutre, pour travailler les viandes françaises et les réexporter non seulement sur les Pays Tier 3, mais aussi, et sans problème de rentabilité, sur les Pays du Marché Commun !

A noter que, selon nos estimations, les fabricants français à eux seuls pourraient fabriquer 50 000 Tonnes de Corned-Beef par an rapportant à notre Pays une somme de l'ordre de 600 000 000,00 F contre 100 000 000,00 F environ que les viandes correspondantes nous rapportent compte tenu des frais d'intervention, et sans parler :

1) du travail donné à des milliers d'ouvriers, si l'on tient compte du travail de la viande, des fabrications, mais aussi du personnel utilisé par les fabricants de fer blanc, de boîtes, d'étiquettes, etc.

2) de l'amortissement, de l'utilisation du matériel des usines et de son renouvellement.

Nous demandons si véritablement les errements de ce genre peuvent être admis plus longtemps, au moment où notre balance commerciale est de plus en plus déficitaire, où le chômage atteint des chiffres impressionnants, et où aussi des efforts doivent être faits pour aider les Industries Agro-Alimentaires.

II. — L'UTILISATION PAR LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES EXCÉDENTS DE VIANDES DE BŒUF

Dans nos rapports précédents nous avons indiqué cette aberration qui consistait à exporter à vil prix provenant des stocks d'intervention (jeunes bovins) plutôt que de les mettre à la disposition des fabricants français pour la fabrication de conserves de bœuf destinées à l'exportation.

La seule pierre d'achoppement qui nous est opposée est celle des **accords du GATT** interdisant l'utilisation de ces viandes qui aboutirait à donner aux produits transformés la même aide que pour les matières premières (viandes).

A notre avis cet argument ne tient pas car, si nous avons vraiment le désir de mettre fin à ce qui constitue, non seulement une injustice pour les fabricants français, mais une erreur impardonnable sur le plan des intérêts de notre Pays c'est de trouver un accord entre :

- le Ministère de l'Agriculture,
- le Secrétariat aux Industries Agro-Alimentaires,
- et enfin le Ministère des Finances et les Douanes,

pour que les viandes disponibles à l'exportation soient achetées et payées en devises par les Industriels français et, en définitive, considérées comme exportées même si elles sont transformées en France pour être sans aide apparente par les industriels français, sous forme de conserves.

Cela constituerait sans doute une innovation, mais qui aurait un impact considérable sur les divers plans suivants :

- **amélioration considérable de notre balance commerciale,**
- **utilisation intensive de notre main d'œuvre et amortissement rapide de nos immobilisations et installations,**
- **suppression du Trafic de Perfectionnement Actif** sur des viandes importées, absolument sans objet et sans intérêt actuellement.

Une telle mesure, et nous le garantissons, permettrait **d'améliorer nos exportations en valeur d'une somme de l'ordre de 500 millions de francs.**

Le seul problème est celui d'obtenir l'accord du Ministère des Finances et des Douanes qui ne pourraient cependant pas nous opposer les difficultés d'un contrôle qui, en vérité, peut tout aussi bien être effectué que sur des viandes transformées selon la procédure du T.P.A.

III. — LA SITUATION DU MARCHÉ DU PORC

Depuis plusieurs mois on constate, aussi bien sur le marché français que sur celui de la Communauté, une baisse, sans doute alarmante pour les producteurs, de la viande de porc.

Il est anormal cependant d'en rechercher uniquement les causes dans les importations en provenance des Pays de l'Est, notamment de l'Allemagne de l'Est, qui ne représentent qu'un pourcentage très faible de la consommation française. En effet, les importations de porcs vivants ou de viandes de porc en provenance de ces Pays de l'Est ne représentent pas 20 % du déficit de l'ordre de 300 000 Tonnes constaté chaque année dans notre Pays pour ce secteur.

Quant on sait que, par exemple, pour l'Allemagne de l'Est ces exportations en France sont nécessaires pour combler le déficit de la balance commerciale de ce pays avec le nôtre, notamment pour payer les factures des contrats passés avec Citroën ou Creusot-Loire, on ne

voit pas comment les Pays concernés pourraient rétablir le dés + équilibre qui s'accroît de plus en plus entre leurs besoins d'équipement et leurs possibilités de les compenser par des exportations de matières premières. Du reste si notre Pays interdit, de façon ou d'une autre, l'entrée directe de ces viandes de porc ou de ces porcs vivants, ceux-ci nous arriveront par d'autres Pays comme la R.F.A. ou la Belgique, quelquefois par substitution avec leurs propres porcs ou enfin iront directement en Italie se substituer à nos propres exportations.

L'augmentation démentielle des prélèvements ne résoudra rien, mais au contraire servira à alimenter la caisse du marché commun, au seul avantage des Pays de la Communauté qui, déjà, en absorbent la quasi-totalité. Comment, du reste, trouver déraisonnable que certains Pays de l'Est puissent nous expédier des porcs à des prix si bas, quand par ailleurs il nous semble tout à fait normal de leur vendre des viandes de bœuf de première qualité à des prix encore inférieurs ? A cet égard ce sont ces Pays qui font la bonne affaire et nous n'observons pas chez eux de manifestations paysannes. On peut même affirmer que, en raison du déficit de leur balance commerciale, l'augmentation des prélèvements augmente encore leurs exportations de porcs.

C'est devenu une habitude dans notre Pays que, dès que des agriculteurs occupent des péages d'autoroutes ou déversent du purin aux abords de Préfectures, que des marins occupent des aérodromes, nos gouvernants recherchent, non pas les causes ou les auteurs de ces violences inadmissibles, mais trouvent plus volontiers des boucs émissaires tout désignés pour être livrés à la vindicte des intéressés qui commencent à lasser les Français.

Le malaise ou plutôt les causes mêmes de notre déficience sont beaucoup plus profonds et proviennent surtout de l'incohérence de notre politique en matière d'élevage, c'est-à-dire de notre propre faiblesse à cet égard, qui, l'une et l'autre, sont les véritables causes des maux dont sont responsables ceux qui sont les premiers à s'en lamenter.

Ces disparités sont encore accrues par le fait que les Industriels du Secteur, présentant le plus souvent des bilans déficitaires ou déséquilibrés, ont le devoir absolu, pour défendre leurs entreprises, leur existence et leur personnel, de s'approvisionner près de fournisseurs communautaires ou de Pays Tiers leur permettant de boucler avec peine leur budget. Nous pourrions citer de nombreux exemples dont la liste ne serait jamais exhaustive. Qu'il nous soit permis seulement de mentionner celui des jambons frais, qui en provenance du Danemark ou de Hollande, coûtent à **qualité égale** deux ou trois francs de moins par kilo que les jambons du marché français de très médiocre qualité. Ce n'est sans doute pas le cas, dira-t-on, des porcs de l'Allemagne de l'Est, mais ceux-ci ont un autre avantage, c'est d'être un peu comme les porcs d'autrefois, plus lourds et d'une viande plus mûre convenant à la fabrication, souvent en remplacement de truies, de saucissons et jambons secs.

A tout cela s'ajoute la décision italienne de refouler les viandes de porc de Hollande et de France, sous la mauvaise raison de la présence **en surface** de salmonelle, décelable une fois sur deux sur toutes les viandes, y compris, bien sûr, les viandes provenant des abattoirs italiens, en contravention avec toutes les règles (et contre l'avis) de toutes les autorités vétérinaires de la Communauté. Dans la conjoncture actuelle, c'est, à notre avis, l'une des causes principales de l'effondrement des cours en France.

Il n'y a pas de solution miracle. La seule voie à suivre est de redevenir à une conception plus raisonnable et plus compétitive de l'élevage français, sans l'inciter toujours comme le font certains de ses dirigeants à produire des viandes qui ne conviennent pas, ni en qualité, ni en prix, à nos besoins. L'exemple des jeunes bovins bénéficiant d'une intervention permanente sans aucun pragmatisme a déjà été maintes fois dénoncé.

Il en est de même pour le porc régi en presque totalité par le marché breton **échappant le plus souvent aux éleveurs** parce qu'acaparé, depuis les naisseurs et engraisseurs jusqu'à la distribution même, par certaines SICA irresponsables, ou plutôt responsables de la baisse qu'elles dénoncent en vendant au-dessous de leurs prix de revient. Ce sont leurs dirigeants qui prétendent imposer des quantités et des prix qui ne correspondent pas à nos besoins, et qui, par Uniporc interposé, imposent de surcroît des « classificateurs » ayant tous pouvoirs pour « assujettir » leurs malheureux acheteurs aux conditions qui leur conviennent.

Nous savons que certaines échéances « imposent » aussi certaines indulgences, plus voisines du laxisme que du pragmatisme, à nos responsables, mais nous ne croyons pas que les intéressés, reculant devant les remèdes indispensables, trouveront finalement de grandes satisfac-

tion pour atteindre les buts qu'ils poursuivent, tant il est vrai que, comme le disait Louis XIII à Richelieu « les remèdes faibles n'en sont pas à des maux pressants »

P.S. Il faut se rendre à l'évidence que l'insuffisance, dénoncée par les producteurs des prix du porc, provient beaucoup plus du manque de compétitivité de l'élevage plutôt que des importations en provenance de la communauté ou des pays tiers. Il convient donc d'agir beaucoup plus sur une **amélioration des conditions de l'élevage** plutôt que sur la réduction des importations beaucoup plus difficiles à maîtriser en raison des détournements de trafic toujours possibles chez nos partenaires communautaires (accords Germano-Allemands) et en raison aussi de l'avance ou des avantages de certains de nos partenaires en ce qui concerne les prix des matières utilisées pour l'élevage (importations de soja et de manioc à des coûts plus réduits en raison des installations portuaires et de l'acheminement moins onéreux de ces produits sur les lieux de production, comme c'est le cas pour la Hollande, le Danemark et la Belgique).

Dans ces conditions, les problèmes sont beaucoup plus faciles à cerner (sinon à résoudre) en pratiquant une **politique de transition** destinée à donner satisfaction conjoncturellement aux producteurs, et consistant :

— à **mettre à la disposition des éleveurs des céréales à des prix compatibles avec ceux des animaux ou des viandes commercialisés**. Cela est souhaitable et possible grâce aux excédents de la production céréalière,

— à **aider au maximum les éleveurs en ce qui concerne les investissements, les amortissements et le remboursement des annuités**,

— à tenir compte, sous une forme ou une autre (même « extra-communautaire »), des **handicaps concernant les ports ou l'acheminement des aliments sur les lieux de production**,

— à favoriser au maximum toutes les **productions de porcs qui proliféraient autrefois autour des industries laitières et fromagères** (utilisation du sérum) qui ont périclité depuis la loi d'orientation de 1961 et qui, pourtant, en étaient le complément indispensable,

— à pratiquer une **politique de qualité**, c'est-à-dire de porcs présentant les conditions requises pour intéresser les fabricants français (pourcentages réduits de gras par rapport aux jambons, longues, épaules, compte tenu que notre déficit de l'ordre de 250 à 300 000 T par an, est encore **augmenté en valeur** par suite de nos exportations à prix très bas de saindoux et de gras, et de nos importations de **jambons à des prix élevés**, même s'ils sont inférieurs aux prix intérieurs français).

Nous ajoutons que le refus de délivrer des autorisations sanitaires de la part des autorités vétérinaires françaises pour les importations de porcs des Pays Tiers, procéderaient des mêmes abus que nous ne cessons pas de dénoncer en ce qui concerne les difficultés ou les impossibilités qui nous sont imposées d'exporter de la viande de porc en Italie ou en Angleterre. Cela ne nous paraît pas ni concevable, ni convenable et il ne nous serait pas possible de protester contre les Pays importateurs de nos produits agricoles et autres qui prendraient, à notre rencontre, des mesures de rétorsion.

*

* * *

ANNEXE 13

**LES OBSTACLES RENCONTRÉS EN FRANCE POUR L'EXPORTATION
DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES**

A. — OBSTACLES ADMINISTRATIFS

1. Problèmes d'informations

Un manque de centralisation apparaît pour informer rapidement des modifications intervenues. Il faudrait que, régulièrement, les entreprises disposent de textes à jour. Informations que devrait connaître le transitaire.

2. Problèmes douaniers

Il est reproché par beaucoup d'entreprises à ce service sa lourdeur administrative et son action sur le terrain par exemple :

— le service des douanes devrait être un auxiliaire à l'exportation en le facilitant et non pas un perceuteur aveugle qui rend l'exportateur nécessairement responsable des défaillances des tiers (retards de navires notamment),

— il est important de codifier et d'harmoniser les documents douaniers existants,

— nécessité d'établir des documents douaniers à l'avance, d'où un manque de souplesse du système d'expédition,

— divergences d'appréciation des nomenclatures entre douanes françaises et étrangères,

— absence de confiance — système avant tout répressif,

— manque de rapidité dans la circulation des documents d'exportation en regard de l'importance des fonds mobilisés. Procédure trop pénalisante en cas de perte temporaire ou définitive de documents douaniers,

— difficultés d'applications dans certains postes douaniers des règlements communautaires et douaniers dues à leurs complexité, entraînant parfois l'absence de décisions au niveau régional d'où la nécessité d'intervenir auprès de la Direction des Douanes à Paris,

— procédures entièrement lourdes de la perception des montants compensatoires (douanes),

— difficultés d'interprétation de la réglementation douanière.

3. FORMA

Complexité et lenteur des règlements FORMA.

4. ONIBEV

Longs délais pour obtenir le certificat ONIBEV ainsi que le remboursement des cautions.

5. FIRS

Traitement long et tatillon des dossiers.

6. Répression des fraudes

— Les nécessités de l'exportation conduisent parfois à stocker des habilages destinés à un pays étranger, dont la conception n'est pas toujours légale vis-à-vis de la réglementation française.

La répression des fraudes semble ne pas avoir d'instruction à ce sujet, ce qui risque de poser des problèmes à une société voulant développer ses exportations.

— pourquoi imposer la législation française vers des pays où la réglementation est plus souple. Ex. : Belgique.

7. Services vétérinaires

— Ils veulent trop souvent imposer le respect de normes qui ne correspondent pas à celles des pays tiers : ex. exigences injustifiées quant au respect des dates d'abattages sans importance pour les clients.

8. Problèmes de documents

— perte de temps pour obtenir les visas auprès de consulats étrangers en France (obligation d'envoyer un courrier avec les documents à faire viser et d'attendre le retour de ces documents avant de procéder à l'exportation).

— beaucoup trop de documents de conformité. Ne pourrait-on pas centraliser auprès d'une seule personne tout problème douanier le certificat de pureté etc.

— expansionnisme technocratique. Ex. pour avoir le droit d'exporter des conserves de bœuf, l'exportateur doit demander le visa d'un certificat d'exportation, déposer une caution (qui sera perdue si le contrat est retardé pour une raison quelconque) cela même quand le produit ne bénéficie pas de restitution export (tripes à la mode de Caen).

Le but du certificat d'exportation semble être celui de la tenue de statistiques.

9. Problèmes particuliers

— il serait intéressant (liqueurs) de pouvoir exporter des quantités plus importantes en colis postal international,

— réglementation discriminatoire sur la publicité et les moyens d'information du public (alcools par ex.),

— réglementation complexe et touffue en matière de vin.

B. — OBSTACLES FISCAUX

— Application tâtilonne de la réglementation par les banques pour le contrôle des changes,

— T.V.A. :

• non récupération de la TVA sur les factures adressées par des fournisseurs étrangers au sein de la CEE,

• la procédure spéciale de remboursement réservée aux exportateurs ne peut se cumuler avec la procédure de droit commun, ce qui peut avoir pour conséquence, dans le cas d'augmentation des crédits de taxes liés notamment à des investissements ou à la diminution des

valeurs ajoutées, de dépasser le crédit de référence de 1971 et pénaliser ainsi l'exportateur qui ne pourra se faire rembourser la partie de taxe dépassant ce crédit de référence,

- anormal de payer la TVA sur le matériel de boulangerie avec un décalage important dans son remboursement du fait que l'usine dont la production est destinée à l'exportation ne peut constituer d'avoir de TVA en vendant hors taxe,

- opération en filière ; financement de la TVA par les intermédiaires,

- délais de remboursement.

- absence de convention avec certains pays,

- en matière de justification des ventes exportations, l'administration se réfère uniquement à la production des . En cas de perte l'entreprise ne peut fournir aucun autre moyen de preuve. L'administration fiscale se refuse à reconnaître ces autres moyens (lettre de transport, règlement de clients),

- insuffisance des autorisations de transport hors des implantations industrielles,

- pouvoir bénéficier de remises de charges sociales pour des marchandises exportées, on devrait déduire de la patente la quantité vendue à l'exportation,

- problèmes particuliers,

- Incertitude concernant toutes les décisions que prendra la France à la suite de sa condamnation par la Cour de Justice de Luxembourg à propos de la discrimination du droit sur les alcools.

Ce non-alignement français pourrait amener certains pays exportateurs à des mesures de rétorsion (ex. Grande-Bretagne, USA).

- Différence de prix de marché de l'alcool export acheté en France

- 270 F hl C.F.E

- 200 F hl hors CEE

- 150 F hl marché mondial

C. — OBSTACLES ASSURANCES

Essentiellement au niveau de la Coface.

- nécessité de présenter des dossiers extrêmement lourds pour obtenir des aides ou des garanties sur certains marchés (certains préfèrent être leur propre assureur),

- manque d'adaptation au problème des produits de grande consommation,

- non couverture de certains risques : notamment non retrait de la marchandise par le client en cas de remise documentaire,

- pas d'assurance adaptée semble-t-il par certains produits au niveau des transports,

- taux élevé de couverture pour des produits périssables.

D. — OBSTACLES AU NIVEAU DES RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES

1. *Montants compensatoires*

Beaucoup d'entreprises insistent sur le préjudice causé.

- lenteur de récupération des restitutions,

— encouragement indirect à l'exportation de matières premières et non de produits transformés. Ex. la restitution viande fraîche est deux à trois fois supérieure à la même quantité mise en boîte,

— la complexité des mécanismes de l'Europe verte (donc possibilités de fraude...) place l'administration des douanes dans une position répressive à l'égard des exportateurs qui ne peuvent traiter des contrats d'importance en raison du risque de remise en cause des restitutions exports perçues (il n'existe pas de définition communautaire établissant une corrélation qualité/restitution indiscutable) de sorte que les exportateurs sont à la merci de toute remise en cause et préfèrent s'abstenir.

— les calculs des restitutions ne doivent, en aucun cas, oublier les définitions générales, ni aboutir à des résultats absurdes au regard de ces définitions,

Ex. en aucun cas, pour un produit donné, une restitution ne peut être inférieure ou même égale au prélèvement diminué de son élément « protectionniste ». En effet :

P = différence entre prix FOB et prix CAF d'un pays tiers

R = différence entre les prix considérés au même stade (CAF ou FOB).

Ils ne doivent jamais faire dépendre une exportation de l'éventuelle bonne volonté des services administratifs des pays tiers qui importent, à moins que les autorités communautaires n'aient négocié elles-mêmes et obtenu un accord des pays tiers à cet égard (certificat d'arrivée et de mise à consommation dans les pays acheteurs lorsqu'il y a restitution différenciée selon les destinations).

Ils doivent être homogènes et veiller à ce que les principes sur lesquels ils sont assis ne soient pas ignorés ou délibérément violés par le peu de procédures exceptionnelles à caractère dérogatoire (TPA par exemple).

Dans leur application ils ne doivent pas faire dépendre la fin des opérations des moyens qu'ils se donnent, mais s'obliger à adapter les moyens aux fins recherchées.

— variation imprévisible des montants compensatoires.

2. *Etiquetage*

Il est prévu à échéance de 3 ou 4 ans que la circulaire du marché commun sur l'étiquetage des produits alimentaire s'appliquera dans les neuf pays et qu'il ne pourra plus y avoir d'interdiction d'importation d'un produit qui se conformera à cette réglementation.

Si ceci est souhaitable, la circulaire marché commun laisse malheureusement certaines possibilités de divergences :

- sur le délai de mise en route des réglementations nationales,
- sur le problème des dénominations commerciales,
- sur le problème de la jurisprudence.

On peut craindre que cette circulaire soit utilisée à nouveau pour créer une barrière non douanière.

Egalement pour permettre une véritable libéralisation des échanges, une réglementation doit rester stable pendant une période suffisamment longue. Actuellement en tout cas le manque d'harmonisation d'étiquetage au sein de la CEE crée de grandes difficultés.

3. *Sanitaire*

Absence d'harmonisation qui complique le jeu des échanges.

4. Divers

— SO₂

Certains pays l'utilisent, d'autres pas, comme agent conservateur. Il semble d'ailleurs que ceux ne l'utilisant pas le font pour créer une barrière le remplaçant par des produits qui ne sont pas sans critique. Ex. Benzoate de potasse.

— bouteille 0,70 cl.

La directive 79/1005 CEE (JO L308 du 4-12-79) qui prolonge jusqu'en 1988 l'utilisation de la bouteille 0,70 l pour le vin alors que la contenance est à 0,75 l, contenance respectée par les Français mais non par les Italiens, ce qui avec l'incidence des droits pénalise le vin français de 5 %.

— non-harmonisation du régime fiscal sur les boissons alcoolisées et celle de la législation en matière de publicité.

E. — OBSTACLES AUTRES

1. Financiers

— trop longue immobilisation de fonds importants dans les adjudications soit avec restitution, soit avec relèvement (caution...),

— taux d'intérêt des prêts bancaires :

ex. les fabricants de vins mousseux allemands ont pu mieux s'équiper grâce à des taux moitié de ceux de la France.

Aucune concertation du rôle bancaire pour les produits de consommation.

— difficulté d'obtention d'aides pour développer l'exportation,

— contrôle des changes sévère en France. Obstacle aux investissements commerciaux à l'étranger. Difficulté pour régler rapidement les fournisseurs ou prestataires de services étrangers,

— insuffisance de transferts possibles pour s'implanter à l'étranger.

2. Transports

— difficulté et coûts des transports, avion en particulier,

— affrètements difficiles en particulier sur le Moyen Orient,

— pour l'avion il est impossible d'avoir des conditions spéciales pour des expéditions régulières, la compagnie nationale limitant la possibilité de transport :

- contingentement du poids des animaux partant sur chaque vol,
- instauration de tarifs à la palette (forfaits),
- réservations obligatoires un mois avant le vol,
- tarification 20 % supérieure au frêt normal.

— il faudrait que les colis postaux internationaux puissent permettre l'exportation de quantités plus importantes que 20 kg.

Beaucoup de produits pondéreux nécessitent un échantillonnage supérieur à ce poids.

3. *Étiquetage*

Il n'y a semble-t-il aucune communication entre les services européens chargés de la mise en place de la nouvelle loi sur l'étiquetage et les administrations compétentes à ce sujet dans d'autres pays. Ex. Japon, USA, Canada.

On assiste actuellement à un développement anarchique dans le monde entier des réglementations locales qui n'ont pour autre but que d'empêcher les échanges de marchandises, sans apporter une protection supérieure au consommateur qui, au contraire, se trouve devant un choix limité d'articles.

4. *Normes*

Difficultés d'appréhender la définition des produits demandés par l'étranger.

5. *Humains*

— manque de disponibilité et d'adaptation de techniciens à l'exportation (ex.

— difficulté de trouver des agents valables et bien introduits désirant s'occuper de façon sérieuse et suivie des produits.

6. *Produits nouveaux*

Il serait utile de pouvoir obtenir des tests de marchandises pouvant le mieux convenir à l'étranger.

Ces tests sont onéreux, de grands organismes ne pourraient-ils pas s'en charger afin d'en limiter le coût (Sopexa, C.F.C.E.).

7. *Publicité*

Conséquence néfaste pour certains produits (alcool) de la limitation ou de l'interdiction de publicité d'autant qu'ils ont un grand marché d'exportation.

8. *Divers*

Concurrence illégale.

Par exemple certains pays utilisent abusivement le terme « Dijon Mustard », ne respectant pas en plus le décret de 1937 quant à la composition (utilisation de produits altérant rapidement la qualité).

Il y a un système de défense à organiser.

F. OBSTACLES PAR PAYS

EUROPE

1. *Pays de la CEE*

Allemagne

- Réglementation de l'étiquetage
- Normes sanitaires
- Loi interdisant la vente de bière « pur malt ».

- Belgique
 - Réglementation.
- Danemark
 - Protectionnisme par contrôle sanitaire.
- Grande-Bretagne
 - Normes sanitaires.
 - PLF 36 taux et retour des redevances.
- Irlande
 - Inexistence de transporteurs routiers frigorifiques acceptant de prendre des marchandises en
- Italie
 - Obstacles réglementaires.
Implantations : obligation légale inférieure à 51 %.
Procès verbaux intempestifs.
Catégorie eaux de vie - liqueurs - spiritueux
Fiscale : impôt de fabrication préférentiel sur produits nationaux, fiscalité accrue pour importation de produits à base d'alcool (double paiement de l'alcool)
Réglementaire : interdiction de la vente de spiritueux de haut degré dans les cafés et restaurants.
 - Refus des transporteurs de prendre des marchandises à cause de la lenteur des contrôles vétérinaires à la douane italienne.

2. *Autres Europe*

- Suisse
 - Hauteur libre du « poids net » suivant surface étiquette (non obligatoire CEE).
 - Droits de douane élevés.
 - Forte limitation des importations.
 - PLF 36 taux et retour des redevances.
- Suède
 - Droits de douane élevés.
 - Date préférentielle de consommation non réglementaire
Refus de l'agent pour responsabilités de non vente.
- Norvège
 - Interdiction d'importation.
- Scandinavie
 - Difficulté de pénétrer ces marchés due aux monopoles nationaux
 - Importations interdites ou soumises à des licences jamais accordées.
 - Implantation difficile (inflation).
 - Contingentement très rigoureux à l'importation d'alcool sauf whisky.
- Portugal
 - Implantation difficile (inflation).
- Autriche
 - Droits de douane élevés.
- Grèce
 - Droits de douane élevés.
 - Problème de fixation de prix vu inflation.
- Hongrie
 - PLF 36 taux et retour de redevances.
- Turquie
 - Importations interdites ou soumises à des licences jamais accordées.
- Pays de l'Est
 - Difficulté d'obtention de licences d'importation — problèmes de compensations.

AFRIQUE

- Nigéria
 - Au départ en France et pour compte du gouvernement nigérian, intervention contraignante sur des contrôles de prix facturés et sur la qualité des marchandises.
- Sierra Leone
 - Fixation arbitraire du prix de vente homologué pour certaines catégories de produits.
- Kenya
 - Faux crédits
- Algérie
 - Importations interdites ou soumises à des licences jamais accordées.
- Maroc
 - Droits de douane élevés.
 - Importations interdites ou soumises à des licences jamais accordées.
 - PLF 36 taux et retour de redevances.
- Tunisie
 - Importations interdites ou soumises à des licences jamais accordées.
- Afrique
 - Implantation souvent difficile. Il faut une élaboration locale.

ASIE

- Japon
 - Utilisation systématique des obstacles non tarifaires (surtout dirigés contre les produits américains), mais également efficace contre les nôtres.
- Moyen Orient
 - Réglementation instable, absence d'interlocuteurs et de textes de références.
 - Clauses de boycott d'Israël, législation contraignante pour les visas et certificats d'origines.
 - Manque de précisions et d'informations.
 - Les produits d'importation pour certains pays sont d'une qualité bien inférieure aux normes françaises.
 - Norme d'étiquetage draconienne et pratiquement irréalisable, frais exagérés.

AMERIQUE DU NORD ET DU SUD

- USA
 - Difficultés d'obtention agréments export.
 - Normes d'étiquetage draconiennes.
 - Condition d'agrément très difficile pour produits à base de viande. Interdictions sanitaires.
 - Eaux de vie : droits de douane discriminatoires sur le brandy haut de gamme. Obligation de présenter un conditionnement spécial : 75 cl au lieu de 70.
 - Réglementation totalement différente de la CEE (taxation sur prix marché français).
- Canada
 - Normes d'étiquetage draconiennes.
 - Protection sanitaire (viande).
 - Difficultés de bénéficier des marchés (monopoles nationaux).
 - Réglementation totalement différente de la CEE (taxation des prix marché français).

- | | |
|-----------------|---|
| Mexique | <ul style="list-style-type: none">• Autorisations spéciales.• Obligation d'enregistrement sanitaire de chaque produit auprès du contrôle national.• Droits de douane élevés. |
| Venezuela | <ul style="list-style-type: none">• Obligation d'enregistrement sanitaire auprès des contrôles locaux. |
| Bésil | <ul style="list-style-type: none">• Contingentement quasi mobilisation (spiritueux, alcools).• de redevance.• Perte de propriété exclusive des marques après trois ans de fabrication locale. |
| Argentine | <ul style="list-style-type: none">• Contingentement quasi mobilisation (spiritueux, alcools).• Perte de propriété exclusive de marque après trois ans de fabrication locale. |
| Amérique latine | <ul style="list-style-type: none">• Droits de douane élevés.• Problème sanitaire. |

DIVERS

- | | |
|--------------|--|
| Généralement | <ul style="list-style-type: none">• Lourdeurs administratives.• Pluralité de certificats ou d'attestation à mention de caractère autre que commerciale.• Politique d'à-coups à l'importation en fonction de budgets fractionnés.• Problème de l'aspect. |
|--------------|--|